



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 mai 2023 -

Délibération n°3.1.11/05/2023

relative à l'ouverture du Certificat d'Université (CU) Management
des Ressources Humaines (IAE)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Ouverture du Certificat d'Université (CU) Management des Ressources Humaines
(IAE)**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 18
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 20

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture du Certificat d'Université (CU) Management des Ressources Humaines (IAE), tels que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 6 juin 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 13 JUIN 2023
	Transmise au recteur le : 13 JUIN 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

NOTE D'OPPORTUNITE
Master 2
Management et Administration des Entreprises
EN FORMATION CONTINUE
(MAE-FC)
Bloc de compétences
Management des Ressources Humaines (CU)



INTITULE DE LA FORMATION (Nom du diplôme) :

Management et Administration des Entreprises en Formation Continue :

Parcours Management des Ressources Humaines

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :

Nom Prénom : FADAIRO Muriel

Co-responsable : oui non

Nom Prénom : ROIZOT Aude

COMPOSANTE CONCERNEE

IUT D'ANNECY IAE SCEM LLSH
 IUT DE CHAMBERY POLYTECH FD IUFP

SCOLARITE GEREE PAR :

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S) IUFP

CONTEXTE DE LA FORMATION *Confirmer le besoin de développer une offre de formation :*

Diplôme emblématique des IAE, le Master Management et Administration des Entreprises (MAE / Grade Master / Bac +5) est l'*Executive MBA* du réseau des IAE. C'est un diplôme généraliste en sciences de gestion et du management fondé sur le principe de la double compétence. Il vise à compléter les compétences techniques acquises par l'étudiant dans ses deux premières années d'études supérieures dans des domaines variés, par un pôle de compétences centré sur le management et le pilotage des activités, notamment dans les activités de services, marchands ou non-marchands, ou dans les activités de support dans l'industrie.

Ce master 2 est proposé à l'IAE Savoie Mont Blanc en trois volets : formation initiale, en alternance et formation continue.

Le CU Management des Ressources Humaines propose une évolution du diplôme en formation continue (MAE-FC) en réponse à une demande du territoire.

L'Université Savoie Mont Blanc, propose divers diplômes en formation initiale et en alternance qui conduisent aux métiers de ressources humaines (LP Gestion des Ressources Humaines, Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration, BUT GACO, BUT GEA, BUT Carrières sociales, licence AES, licence en psychologie, licence en droit), mais pas de formation à niveau master accessible en FC.

Dans le cadre de leur évolution professionnelle, les diplômés peuvent avoir besoin de développer et renforcer leurs compétences notamment pour accéder à des postes avec davantage de responsabilités et une dimension plus stratégique.

Le dynamisme et la vivacité du tissu économique local de la Région Auvergne Rhône s'accompagnent d'importants besoins en personnel pour occuper les fonctions supports et plus particulièrement dans les métiers des ressources humaines¹. Ces métiers, nécessitent des professionnels formés et aguerris.

Dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-28², la région relève l'importance d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement, de faciliter les embauches dans les secteurs en tension et voit dans le développement de la professionnalisation de la fonction RH dans les TPE/PME, le soutien à la formation des salariés en entreprise ; la promotion des nouvelles formes d'emploi ;

¹ Le classement [LinkedIn des métiers en croissance](#) 2022

² <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/1683/download?inline>

l'accompagnement de la mobilité professionnelle des salariés sur un territoire et l'évolution et adaptation de l'offre de formation, des leviers importants. A cet égard, la Région propose notamment des accompagnements sur des missions RH avec des aides pour les TPE³.

Dans ce contexte, il paraît essentiel que l'USMB dispose d'une formation professionnelle à destination des adultes en reprises d'études ou en évolution professionnelle.

PUBLIC *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Professionnels diplômés Bac +4, justifiant d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans des responsabilités effectives dans le management d'une unité fonctionnelle ou opérationnelle, ou au sein d'une entreprise, ou qui se préparent à exercer des responsabilités globales de direction d'une entité ou d'un centre de profit.

Les professionnels entre deux emplois justifiant d'au moins 5 années d'expérience dans des fonctions à responsabilité.

Ce programme s'adresse à un large public de responsables intervenant tant dans les secteurs de l'économie privée, que dans les organismes internationaux et publics.

PRE-REQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau Master1/Bac+4 ou titre équivalent.

Pour les candidats titulaires d'un diplôme DUT/BTS/ Licence/Bachelor ou titre équivalent, le Master 2 est ouvert par la voie de la VAPP.

Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans avec responsabilités effectives dans une entreprise

Un projet défini pour l'après MAE - La motivation du candidat est un élément déterminant

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Le Master (niveau Bac+5) Management et Administration des Entreprises (MAE) en formation continue est le diplôme emblématique des IAE et du Réseau IAE France. Labellisé par la fondation de l'Université Savoie Mont Blanc, ce diplôme dispose d'une forte notoriété auprès du monde socio-économique. Le programme en formation continue, à forte valeur ajoutée en sciences de gestion permet à des professionnels d'acquérir des compétences clés en management des hommes et des organisations, et ce, sans interruption de carrière.

Cette formation modulaire, organisée en 3 blocs de compétences, permet d'acquérir une triple expertise en management en 1 an. La présente note, vise à proposer au sein du bloc de compétences 2, un parcours en management des ressources humaines.

L'organisation de ce cette formation est la suivante : (cf. Schéma ci-dessous)

- Bloc de compétences 1 : Méthodes, concepts et outils du management
- **Bloc de compétences 2** : deux parcours au choix :
 - Management de l'innovation
 - **Management des ressources humaines**
 - Ces deux parcours offrent la possibilité d'obtenir une certification en management de projet
- Bloc de compétences 3 : Recherche et conseil en management

³ <https://www.auvergnhonealpes.fr/aides/etre-accompagne-dans-ma-fonction-rh>

Bloc de compétences 2 - Management des ressources humaines

L'objectif est de former des professionnels exerçant des fonctions d'encadrement, aux diverses dimensions humaines de leur activité de manager, aux méthodes, concepts et pratiques accompagner les salariés, gérer les cycles et emplois, manager les ressources humaines et veiller au respect des obligations réglementaires en lien avec la stratégie de leur organisation. Ce bloc de compétences comprend 6 modules de 24 heures soient 144 heures. (18 crédits ECTS). Sa validation donne lieu à un Certificat Universitaire (CU).

ORGANISATION *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Le rythme de formation est de 4 à 6 jours par mois les vendredis (14h15-21h15) et les samedis (8h15-13h15). Le planning est fixe et déterminé à l'avance.

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 144 heures (Bloc de compétences n°2 = CU Management des Ressources Humaines)

Nombre d'heures total : 360 heures (M2 MAE = 3 blocs de compétences)

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les DU :

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Management des Ressources Humaines
<p style="text-align: center;">COMPETENCES VISEES</p>	<p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l’avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d’études, comme base d’une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l’interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d’échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d’une demande ou d’une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère - Gérer des contextes professionnels ou d’études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d’une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d’équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s’autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d’une démarche qualité - Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale <p>Compétences spécifiques de ce bloc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une vision stratégique en GRH <ul style="list-style-type: none"> o Faire de la veille sur les évolutions de son environnement ou éco-système et anticiper les transformations et innovations RH possibles, développer des approches de prospective des métiers et du travail. o Piloter ou co-piloter la construction d’une vision stratégique RH, fixer des objectifs et donner du sens via des approches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Parcours professionnels et de schéma directeur RH, etc. en alignement avec la stratégie de l’entreprise. o Fédérer et animer les acteurs internes et externes (gouvernance) dans un souci d’éthique.

	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et piloter des solutions de gestion en GRH <ul style="list-style-type: none"> o Développer des politiques et pratiques de GRH dans les différents domaines de la Gestion (recrutement, formation, etc.) des Ressources Humaines en veillant à une contextualisation des pratiques. o Appliquer et mettre en œuvre des politiques et pratiques de GRH dans les domaines du développement RH (compétences et des métiers), de l'évaluation et de la gestion des trajectoires professionnelles, etc. - Mesurer et contrôler l'efficacité des outils et méthodes de gestion en GRH <ul style="list-style-type: none"> o Contrôler et mesurer la pertinence et la performance des outils de gestion RH en développant des approches de contrôle de gestion sociale à travers des indicateurs et tableaux de bord sociaux sur mesure. o Auditer, évaluer et analyser les risques associés aux politiques RH en cohérence avec des démarches de responsabilité sociétale et environnementale. - Contrôler l'application des règles, normes de qualité en GRH <ul style="list-style-type: none"> o Appliquer et respecter des règles et des normes liées à la GRH en particulier en droit du travail et en relations sociales. o Développer des processus, des démarches Qualité, innovation, etc. et veiller aux respects des normes RH. o Développer une marque employeur et des techniques de recrutement associées. - Développer une culture managériale et organisationnelle <ul style="list-style-type: none"> o Animer et fédérer des collectifs, développer son relationnel et son leadership. o Conseiller et négocier avec ses équipes et ses partenaires d'affaires. o Gérer l'organisation du travail et les transformations possibles. - Accompagner les comportements et postures au travail <ul style="list-style-type: none"> o Piloter son projet de développement personnel dans les métiers dits de gestion/management. o Développer les compétences comportementales et métiers (les siennes ou celles de ses équipes)
<p>DESSCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</p>	<p>2-1 Droit des relations professionnelles 2-2 Gestion d'équipe et du changement 2-3 Santé et éthique au travail 2-4 Gestion des emplois et des parcours professionnels 2-5 Digitalisation de la fonction RH 2-6 Gestion des conflits et règlement amiable Préparation à la certification en management de projet</p>

	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION ⁴	COEFFICIENT	CRITERES ⁵
MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION		<input type="checkbox"/> test		2 épreuves de contrôle continu écrites et/ou orales, coefficient 3 pour chacun des modules du bloc. Sauf pour le module de préparation à la certification en management de projet – 1 épreuve en Contrôle terminal.
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
		<input type="checkbox"/> autres		
L'ensemble des compétences du diplôme sont exclusivement validées par :		<input type="checkbox"/> un mémoire		
		<input type="checkbox"/> une soutenance individuelle <input type="checkbox"/> une soutenance collective		
		<input type="checkbox"/> autres :		

⁴ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

⁵ Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

DESCRIPTIF DES BLOCS DE COMPETENCES (CU) du MAE-FC :

Nature	Libellé	Crédits	CM	TD	TP	MCC SESSION 1				Remarques
						Type	Nature	Durée	Coeff.	
UE01	FONDAMENTAUX : Méthodes, concepts et outils du management	18								
EC	Simulation de gestion	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Environnement juridique et financier	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Environnement économique	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Stratégie et organisation	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Analyse financière	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Gestion des ressources humaines	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
UE02	EXPERTISE : Management de l'innovation	18								
EC	Stratégie d'innovation	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Marketing des produits et services innovants	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Pilotage des processus d'innovation	3	12			CTA	Ecrit ou Oral		100	
EC	Comportement organisationnel et leadership	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	E-Business et stratégie digitale	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Préparation à la certification en managt de projet (= PMI)	3	36			CTA	Ecrit ou Oral		100	
UE02	EXPERTISE : Mangement des ressources humaines	18								
EC	2-1 Droit des relations professionnelles	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	2-2 Gestion d'équipe et du changement	3	12			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	2-3 Santé et éthique au travail	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	2-4 Gestion des emplois et des parcours professionnels	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	2-5 Ressources humaines et numérique	3	12			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	2-6 Gestion des conflits et règlement amiable	3	12			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Préparation à la certification en managt de projet (= PMI)	3	36			CTA	Ecrit ou Oral		100	
UE03	RECHERCHE ET CONSEIL : Méthodologie de la recherche en management	24								
EC	Conceptualisation et design de recherche	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Méthodes qualitatives	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Méthodes quantitatives	3	24			2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Mémoire de fin d'études	15				2 CC	Ecrit ou Oral		100	
EC	Coaching collectif (Ateliers de préparation au mémoire - visioconférence)		6							
EC	STAGE (possible, non obligatoire)									

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- Le suivi complet de la formation
- L'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- La validation par bloc de compétences
- La validation d'un stage
- Une session de rattrapage

Précisions si nécessaire : Pas de session II Prévus

ATOUTS DE LA FORMATION

Le Master MAE-FC fait appel aux nouveaux dispositifs d'apprentissage pour accompagner au mieux la démarche de reprise d'études : outils numériques et mise à disposition de ressources en ligne, pédagogie inversée, simulations, jeux sérieux, travaux en mode projet, étude de situations réelles d'entreprises, etc.

La variété des profils dans des groupes à effectifs réduits contribue à renforcer le caractère original de cette pédagogie.

Une fertilisation croisée entre le monde de la recherche universitaire et l'univers professionnel enrichit l'apprentissage.

Ce Master est en outre basé sur une interaction forte avec l'IREGE (laboratoire de l'USMB en Economie et Gestion) et une équipe d'enseignants-chercheurs impliqués.

Chaque module est validé par un examen formel et chaque bloc de compétences donne lieu à une certification universitaire pour sécuriser le parcours de chacun. Pour chaque heure d'enseignement, il faut compter 1h ou 2h de lecture de préparation, d'études de cas et de travaux d'évaluation.

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet
- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine

MODALITES ET DELAI D'ADMISSION

1^{ère} étape de sélection : CV et lettre de motivation

2^{ème} étape de sélection : Entretien

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES du MAE-FC

Les diplômés peuvent progresser dans leur carrière vers des emplois à dimension financière, d'encadrement d'équipe ou de gestion de projet.

Exemple de postes occupés : gestionnaire de site, directeur de PME, responsable projet, directeur administratif et financier, ingénieur d'études, responsable marketing ou ressources humaines, cadre ou juriste d'entreprise, etc. Certains choisissent aussi de se diriger vers la reprise ou la création d'entreprise.

LIEUX DE FORMATION

Campus d'Annecy

Campus Jacob-Bellecombette

Campus du Bourget-du-lac

A distance

SEUIL D'OUVERTURE (*le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non*) :

Nombre de participants minimum : 8

TARIFS :

Tarif Forfaitaire :

Formation complète Master 2 au tarif unique : 9 900 € - facture au nom du candidat / de l'entreprise / organisme financeur.

Bloc de compétence 4 320 €

Module 1 080 € chacun

Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : 200 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Laboratoire partenaire : IREGÉ

Partenariat avec la Chaire Santé au Travail (Grenoble)

CODES NOMENCLATURE DES SPECIALITES DE FORMATION :

RNCP35916 – MASTER - Management et Administration des Entreprises (fiche nationale)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35916/>

Codes ROME :

- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise
- K2111 - Formation professionnelle
- M1503 - Management des ressources humaines
- M1502 - Développement des ressources humaines
- M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise
- M1205 - Direction administrative et financière
- H1102 - Management et ingénierie d'affaires

Type d'emplois accessibles :

<ul style="list-style-type: none">- Responsable du développement de la formation et des compétences- Responsable ressources humaines (RRH) ou Directeur, ou directeur adjoint des Ressources Humaines dans des PME- Responsable du recrutement- Responsable de la paie- Responsable des Relations Sociales- Responsable du SIRH- Responsable de la communication interne et du marketing RH	<ul style="list-style-type: none">- Gestionnaire des emplois et des carrières- Chargé d'études RH- Consultant en Gestion des Ressources Humaines- Consultant en organisation- Contrôleur de gestion sociale- Analyste des données RH- Responsable d'un organisme de formation, d'insertion, d'emploi- Formateur en Gestion des Ressources Humaines
---	---



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 mai 2023 -

Délibération n°3.2.11/05/2023

relative aux critères d'obtention du statut de sportif de haut niveau
sur liste complémentaire pour l'année 2023/2024

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption des critères d'obtention du statut de sportif de haut niveau sur liste
complémentaire pour l'année 2023/2024**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 18
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 20

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les critères
d'obtention du statut de sportif de haut niveau sur liste complémentaire pour l'année 2023/2024,
tels que présentés en séance et décrits en annexe.**

Chambéry, le 6 juin 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **13 JUIN 2023**

Transmise au recteur le : **13 JUIN 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Critères d'admission sur **Liste B (liste complémentaire)** des étudiants sportifs de haut niveau à l'Université Savoie Mont-Blanc Année universitaire **2023-2024**

Il existe, à l'Université Savoie Mont-Blanc, deux listes de sportifs de haut niveau :



La liste A (liste principale) : elle rassemble tous les sportifs suivants :

- Sportifs sur liste ministérielle « SHN ».
- Sportifs sur liste ministérielle « collectifs nationaux ».
- Sportifs sur liste ministérielle « espoirs ».
- Sportifs membres d'une structure labélisée du Projet de Performance Fédéral.
- Sportif appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation. (cf. article L211-5 du code du sport)



La liste B (liste complémentaire) : elle rassemble tous les sportifs ayant de fortes contraintes d'entraînement et compétition et répondant aux critères d'admission détaillés dans ce document, par discipline sportive.

Chacune de ces 2 listes renvoie à des droits et des devoirs spécifiques, détaillés dans le contrat SHN.

Ce présent document définit les critères d'admission sur **liste B (liste complémentaire)**, par discipline sportive.

Ces critères doivent être justifiés :

- pour l'année scolaire ou universitaire 2022-2023 pour les sports individuels.
- pour l'année universitaire 2023-2024 pour les sports collectifs.

1. SPORTS COLLECTIFS

En sport collectif, sera considéré comme « titulaire », le sportif inscrit sur les feuilles de matches et pour lequel le club attestera la possibilité d'avoir un temps de jeu réel avec l'équipe.

• Basket-ball masculin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1 ou Espoir pro.

• Basket-ball féminin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

• Football Américain

Être titulaire d'une équipe évoluant en élite (D1).

• Football féminin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en D2 ou U19 national.



Etude au cas par cas pour des joueuses d'équipe réserve des niveaux cités ci-dessus, ou membres du groupe d'entraînement, après avis de la ligue en concertation avec ses clubs.

- **Football masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en National 2 ou U19 national.

Etude au cas par cas pour des joueurs d'équipe de N3 ou d'équipe réserve des niveaux cités ci-dessus, ou membre du groupe d'entraînement, après avis de la ligue AURA.

- **Futsal**

Être titulaire d'une équipe évoluant en D1 (FFF)

- **Hand-ball masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

- **Hand-ball féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

- **Hockey sur glace masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en ligue Magnus ou D1.

- **Hockey sur glace féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en ligue Elite.

- **Hockey subaquatique masculin et féminin**

Être sélectionné en équipe nationale.

- **Roller Hockey masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en ligue Élite.

- **Rugby féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Elite 2 "Armelle Auclair".

- **Rugby masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en nationale. Être membre d'un centre de formation d'un club professionnel

- **Volley Ball masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en à minima en Ligue B (masculin) ou Élite.

- **Beach Volley masculin et féminin**

Évoluer dans les 10 premiers nationaux juniors et les 30 meilleurs nationaux au classement individuel national.

- **Water-polo masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en championnat élite ou en championnat national 1.

2. SPORTS INDIVIDUELS

• Athlétisme :

-Stade : Satisfaire aux niveaux de performance présentés ci-après :

CAF	JUF	ESF	SEF	EPREUVES	CAM	JUM	ESM	SEM
7''80	7''75	7''70	7''65	60 m salle	7''05	7''00	6''90	6''85
12''35	12''30	12''15	12''05	100m	11''10	10''95	10''90	10''70
25''50	25''30	24''75	24''60	200 m / 200m salle	22''60	22''25	22''10	21''65
59''00	58''30	57''00	56''00	400 m / 400m salle	51''00	49''80	49''50	48''10
2'19''00	2'17''00	2'15''50	2'12''50	800m / 800m salle	1'57''00	1'54''50	1'53''50	1'51''00
4'51''00	4'48''00	4'45''00	4'33''00	1500m / 1500m salle	4'06''50	3'57''00	3'54''00	3'48''00
10'40''00	10'35''00	10'10''00	10'00''00	3000m / 3000m salle	9'02''00	8'45''00	8'30''00	8'30''00
—	—	17'55''00	17'45''00	5000m	—	15'25''00	15'05''00	14'37''00
8''80	8''95	8''90	8''80	60 m Haies salle	8''10	8''20	8''25	8''15
14''60	14''80	14''70	14''50	100m haies	—	—	—	—
—	—	—	—	110m haies	14''65	14''80	14''90	14''55
66''00	65''00	64''70	62''50	400m haies	57''00	56''00	55''00	53''20
7'35''00	7'28''00	—	—	2000m Steeple	6'23''00	—	—	—
—	—	11'15''00	11'00''00	3000m Steeple	—	9'40''00	9'27''00	9'08''00
1m63	1m65	1m67	1m70	Hauteur / Hauteur salle	1m92	1m95	2m03	2m05
3m25	3m35	3m65	3m80	Perche / Perche salle	4m35	4m50	4m90	5m10
5m55	5m65	5m70	5m85	Longueur / Longueur salle	6m75	6m90	7m05	7m25
11m50	11m65	12m05	12m45	Triple Saut / Triple saut salle	13m90	14m40	14m60	15m05
12m50	11m00	11m90	12m80	Poids / Poids salle	14m20	13m60	13m80	14m90
33m50	37m00	38m00	45m00	Disque	43m00	44m00	45m00	48m00
46m50	42m00	47m00	53m00	Marteau	49m00	46m00	48m00	53m00
36m00	36m00	39m00	43m50	Javelot	51m00	52m50	56m00	63m00
15'50''00	15'30''00	15'00''00	14'30''00	3000m Marche / 3000m Marche salle	—	—	—	—
28'00''00	—	—	—	5000m Marche / 5000m Marche salle	25'30''00	25'00''00	24'00''00	23'00''00
—	58'00''00	—	—	10000m Marche	—	53'00''00	—	—
—	—	2'01''00	1'58''00	20km marche	—	—	1'55''00	1'42''00
3250 pt	3350 pt	3500 pt	3750 pt	penthalon salle	—	—	—	—
4500 pt	4650 pt	4700 pt	5000 pt	heptathlon / heptathlon salle	4350 pt	4700 pt	5000 pt	5200 pt
—	—	—	—	décathlon	6000 pt	6500 pt	6800 pt	7000 pt



- *hors stade* : Satisfaire aux niveaux de performance ou classements ci-après :

Spécialité	Espoir – senior H	Junior H	Spécialité	Espoir - senior F	Junior F
10km	31'00	32'00	10km	37'00	38'00
Semi-marathon	1h10'00	1h15''00	Semi-marathon	1h25'00	1h27'00
Marathon	2h40'00		Marathon	2h55'00	
Course en montagne	5 premiers des championnats de France	5 premiers des championnats de France	Course en montagne	5 premières des championnats de France	5 premières des championnats de France
Kilomètre Vertical	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Kilomètre Vertical	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail court	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Trail court	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail long	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Trail long	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail	Espoirs ≥ 750 Seniors ≥ 800 points ITRA	≥ 750 points ITRA	Trail	Espoirs ≥ 650 Seniors ≥ 700 points ITRA	≥ 650 points ITRA

• Aviron

- Femmes :

En junior (J18) être dans les 18 premières au championnat de France bateaux courts. En senior, être dans les 12 premières au championnat de France bateaux courts. - Hommes :

En junior (J18) être dans les 18 premiers au championnat de France bateaux courts. En senior, être dans les 18 premiers au championnat de France bateaux courts.

- Catégories concernées :

Ces résultats doivent être obtenus dans les catégories olympiques :

Skiff = 1x (Homme et femme)

Deux sans barreur = 2- (Homme et femme)

Skiff poids léger = 1xPL (Homme et femme)

• Badminton

Être classé a minima N2 avec une moyenne supérieure à 1500 points. Ceci soit en simple, soit en double, soit en double mixte.

• Course d'orientation

- A pied : Être parmi les 20 meilleurs de sa catégorie d'âge au classement général de la coupe de France pédestre.

• Cyclisme

Filière cyclisme traditionnel

- sur route

Courir en 1re catégorie dans l'effectif déclaré d'une équipe N1 ou d'une équipe N2.

Pour les juniors, être classé dans les 30 premiers en homme et femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.



- Cyclo cross

Etre classé dans les 40 premiers en homme et femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière piste

- Cyclisme sur piste

Top 30 homme et top 15 femme (sur une épreuve des championnats de France ou sur une épreuve de coupe de monde) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière VTT

-*VTT Cross-country* : Top 40 homme et top 30 femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

-*VTT Descente / VTT Enduro* : Top 25 homme et top 10 femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière BMX Race :

- *BMX race* : Top 16 homme et femme (demi-finale) des championnats de France dans sa catégorie d'âge ou participation aux quarts de final des championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière Cyclisme Urbain (BMX Free Style ; Trial et VTT XCE) :

-*VTT Trial* : être classé « Expert » ou « Elite » chez les hommes et « Dame » chez les femmes ou top 25 homme et top 10 femme sur une manche de coupe du Monde.

-*VTT XCE* : Top 8 du classement général de la coupe de France ou championnats de France homme et femme ou top 10 homme et femme d'une manche de coupe du monde ou sélection aux championnats d'Europe ou du Monde.

-*BMX Free Style* : Top 15 homme et top 5 femme du classement général de la coupe de France ou championnats de France ou top 50 homme et top 20 femme d'une manche de coupe du Monde ou sélection aux championnats du Monde.

• Escalade

Au classement national permanent de la FFME, être classé :

Pour les garçons parmi les 30 meilleurs seniors, et 10 meilleurs jeunes en difficulté ou en bloc, les 5 meilleurs en vitesse.

Pour les filles, parmi 20 meilleures seniors, 8 meilleures jeunes en difficulté ou en bloc, les 5 meilleures en vitesse.

• Escrime

Être parmi les 40 meilleurs français en senior, les 30 meilleurs en junior.

• Equitation

Évoluer a minima au niveau amateur élite sur les disciplines suivantes : Concours complet, dressage, saut d'obstacles, endurance, voltige équestre.

• Golf

Être parmi les 200 meilleurs hommes ou les 135 meilleures femmes au classement mérite national amateur.

• Gymnastique

- Gymnastique Artistique Masculine et Gymnastique Artistique Féminine

Equipe : Top 12 / Nationale A1 et A2.

Individuel(le) : Elite / Nationale A si total de points supérieur à 46 points pour les filles et à 70 points pour les garçons.



- Gymnastique Rythmique

Equipe : Elite / Nationale 1 et 2

Individuel : Elite / Nationale A

- Gymnastique Acrobatique

Equipe : Nationale 1

Individuel : Elite / Nationale A

- Gymnastique Aérobie

Elite / Nationale A

- Tumbling

Elite / Nationale si total de points supérieur à 54 points pour les filles et à 56 points pour les garçons. - Trampoline

Elite / Nationale si total de points supérieur à 86 points pour les filles et à 88 points pour les garçons en qualification ou si total de points supérieur à 46 points pour les filles et à 49 points pour les garçons, en finale sèche.

• Judo

Participer au championnat de France 1ère Division Juniors ou Seniors

Ju-Jitsu :

Etre dans les 3 premiers du classement national ou membre de l'équipe de France.

• Karaté

Être dans le Top 5 championnats de France de combat.

• Kayak

- Slalom (olympique) / Course en ligne (olympique) / Descente / Kayak-polo / Marathon :

Etre a minima athlète en N1

• Natation

- Natation sportive

Avoir réalisé les minimas suivants :

Grand bassin*

	50Fr	100Fr	200Fr	400Fr	800Fr	1500Fr	50 Bk	100 Bk	200 Bk	50 Br	100 Br	200 Br	50 Bu	100 Bu	200 Bu	200Me	400Me
Homme	24.26	54.43	1:58.36	4:15.36	8:44.63	16:50.72	27.89	1:00.27	2:09.87	30.65	1:07.21	2:27.38	26.02	57.81	2:09.39	2:12.28	4:42.95
Femme	27.53	1:00.42	2:11.10	4:36.60	9:25.56	17:53.92	31.40	1:07.44	2:23.95	34.20	1:14.67	2:41.42	28.34	1:04.56	2:21.34	2:26.34	5:11.48

Petit bassin*

	50Fr	100Fr	200Fr	400Fr	800Fr	1500Fr	50 Bk	100 Bk	200 Bk	50 Br	100 Br	200 Br	50 Bu	100 Bu	200 Bu	200Me	400Me
Homme	23.50	52.14	1:55.30	4:06.29	8:34.54	16:24.08	25.78	56.76	2:02.57	29.30	1:04.52	2:19.80	25.29	56.20	2:05.97	2:07.21	4:33.27
Femme	26.96	59.07	2:08.54	4:32.13	9:16.22	17:47.22	29.78	1:03.85	2:18.35	33.41	1:12.36	2:36.15	28.29	1:03.36	2:18.79	2:21.40	5:01.07

* Fr = Nage Libre ; Bk = Dos ; Br = Brasse ; Bu = Papillon ; Me = 4 nages

- Natation artistique

Sénior : être qualifiée aux championnats de France été sénior / toute catégorie

Junior : être qualifiée aux championnats de France hiver Junior ou être qualifiée aux championnats de France été Nationale 1 Junior.



- Ski

- Ski Alpin

Avoir moins de 75 points FIS pour les garçons

Avoir moins de 90 points FIS pour les filles

- Snowboard

Slalom Géant Parallèle : avoir plus de 100 points FIS

Boarder Cross : avoir plus de 100 points FIS

Half Pipe : avoir au moins 20 points FIS

Slope Style : avoir au moins 20 points FIS

Big Air : avoir au moins 80 points FIS

- Ski Freestyle

Skicross : avoir plus de 50 points

Half-pipe : avoir au moins 20 points FIS

Slope Style : avoir au moins 20 points FIS

Bosses : avoir plus de 80 points FIS

- Saut à ski et combiné nordique

Etre dans les 10 premiers français de sa catégorie d'âge

- Ski de fond

Age dans l'année de l'inscription	Points FFS filles	Points FFS garçons
18 ans et moins	140	110
19 ans	130	100
20 ans	100	90
21 ans	90	80
22 ans	80	70
23 ans et plus	70	60

- Biathlon

Catégorie	Age	Points FFS biathlon Garçons	Points FFS biathlon Filles
Jeunes (U19.1)	17/18	150	160
Jeunes (U19.2)	18/19	120	130
Juniors (U21.1)	19/20	95	100
Juniors (U21.2)	20/21	80	90
Senior	21 et plus	60	70



• Ski alpinisme

Être classé aux championnats de France en individuel, Vertical Race, Sprint :

- Dans le top 15 junior (U20) homme et top 10 (U20) femme
- Dans le top 15 espoir (U23) homme et top 10 (U23) femme
- Dans le top 20 senior homme et le top 15 senior femme

• Squash

U17, U19, Senior : Etre classé en 1ere série nationale.

• Tennis

Avoir un classement en 2^e série négative (0).

• Tennis de table

Avoir à minima 2000 points pour les garçons et 1700 points en filles.

• Triathlon

Être classé aux championnats de France d'au moins une des disciplines ci-dessous parmi :

- *Sprint* : les 40 meilleurs senior hommes, les 30 meilleurs senior femmes, les 30 meilleurs U23 garçons, les 20 meilleurs U23 filles, les 15 meilleurs U18 garçons, les 10 meilleures U18 filles.
- *Longue Distance* : les 30 meilleurs français hommes, les 20 meilleurs françaises femmes
- *Duathlon courte distance* : les 30 meilleurs en senior, les 15 meilleurs U20
- *Aquathlon* : les 20 meilleurs en senior, les 15 meilleurs U20 garçons et filles

Être classé sur l'une des 5 étapes des championnats de France des clubs de 1^{ère} Division (Grand prix de Triathlon) parmi les 30 premiers français chez les hommes et les 25 premières françaises chez les femmes

• Twirling bâton

Être international en individuel ou collectivement, ou être dans le top 5 français en individuel.

3. AUTRES SPORTS

Si vous pratiquez une discipline sportive autre que celles présentées ci-dessus, les demandes seront étudiées au cas par cas à partir du moment où vous répondez aux trois critères ci-dessous :

- Avis favorable du CTS ou CTN obligatoire ;
- Avoir fait un podium aux Championnats de France, coupe de France, ou être membre d'une équipe de France ;
- présenter de fortes contraintes d'entraînement et de compétitions.



Il vous faut donc fournir en début d'année universitaire les justificatifs et éléments nécessaires au regard de ces trois critères. Votre demande sera ensuite étudiée et la commission statuera sur celle-ci début septembre.



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 mai 2023 -

Délibération n°3.3.11/05/2023
relative aux dispositions générales Licences

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Dispositions générales Licences

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 18
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 20

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les dispositions générales Licences, tels que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 6 juin 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le **13 JUIN 2023**

Transmise au recteur le : **13 JUIN 2023**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Contrat quinquennal 2021-2027
A compter de l'année universitaire 2023-2024**

**ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET DISPOSITIONS GENERALES DE VALIDATION
DES PARCOURS DE LICENCE CONDUISANT AU GRADE DE LICENCE**

Textes de référence :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 124-1 à L. 124-20, L. 611-1 à L. 611-11, L. 612-2 à L. 612-4, L. 613-1, D. 124-1 à R. 124-13, D. 611-1 à D. 611-20, D. 612-1 à D. 612-32-5,
- Arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence qui sanctionne un niveau validé par 180 crédits européens.

L'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation s'appliquent aux quatre domaines de formation :

- Arts, Lettres, Langues ;
- Sciences Humaines et Sociales ;
- Droit, Economie, Gestion ;
- Sciences, Technologies, Santé ;

et à l'ensemble des mentions pour lesquelles l'établissement est accrédité.

Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, l'offre de formation conduisant au diplôme de licence est structurée, d'une part, en domaines et mentions et, d'autre part, en parcours de formation, constitués par des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, qui permettent la spécialisation progressive des étudiants et la poursuite d'objectifs diversifiés.

Au sein de l'université Savoie Mont Blanc, ces exigences réglementaires s'articulent au sein du projet NCU2 @SPIRE qui met en œuvre une refonte pédagogique du cycle de licence visant une individualisation des parcours en définissant toutes les maquettes sur la base d'unités d'apprentissage (UA).

A. L'architecture des licences

A.1 Organisation générale

La Licence est composée d'UA (obligatoires ou à choix) d'un volume uniforme de 6 (six) ECTS. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail des étudiants qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Seules les UA sont porteuses d'ECTS. Il y a toute liberté de pondération dans les modules qui composent une UA.

3 typologies d'UA :

- UA fondamentale (au maximum 3 Unité d'apprentissage fondamentale par période)
- UA d'individualisation (au minimum 1 par période) qui peut être une UA internationale.
- UA modulaire (au minimum 1 par période)

Il est entendu que :

- 1 crédit = 25 à 30 heures de travail étudiant incluant les heures encadrées et le travail en autonomie
- 1 période = 30 crédits, soit 750 à 900 H de travail incluant les heures encadrées et le travail en autonomie

Seule l'UA est porteuse des ECTS. Toute l'offre de formation en licence doit respecter cette structuration afin de rendre possible :

- L'individualisation des parcours par des choix offerts aux étudiants au sein des composantes, des sites et à moyen terme de tout l'établissement ;
- L'innovation et l'animation pédagogique des UA ;
- Le développement du contrôle continu et l'organisation d'épreuves communes.

La flexibilité de mise en œuvre des formations réside dans la liberté laissée à l'étudiant de choisir, dans un périmètre cohérent au regard du projet pédagogique, certaines UA. Dans cette transformation, l'outil numérique est mis au service de la réussite des étudiants aussi bien dans les contenus apportés qu'en support des méthodes pédagogiques déployées dans les UA.

La réussite des étudiants implique une charge de travail équilibrée et raisonnée. Les volumes horaires doivent être pensés en se fondant sur l'article 8 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ainsi, la charge de travail pour l'étudiant au cours du cycle de licence doit être comprise entre 4500 et 5400 heures. Sa formation qui comprend des activités diversifiées correspondra, quant à elle, à un minimum de **1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique**.

Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler :

1. Des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
2. Des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques ;
3. Des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
4. Des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

L'USMB désire valoriser les pédagogies favorisant l'autonomie des étudiants et intégrer le travail personnel dans le processus d'apprentissage piloté par l'enseignant. Pour cela le cadrage des heures étudiant se fera selon 2 modalités d'enseignement.

La première modalité concerne les enseignements organisés en cours/TD/TP encadrés en présentiel ou en distanciel de manière synchrone. Pour la totalité du cycle licence, cette première modalité correspond à un volume de 1400 h encadrées pour chaque étudiant.

La seconde modalité concerne les enseignements comportant une partie significative de temps asynchrone où l'autonomie de l'étudiant est mise en avant. Cette modalité regroupe en particulier :

- Les stages en milieu professionnel
- L'Approche par Problème et par Projet
- La pédagogie utilisant des phases asynchrones

Les enseignements correspondant à cette modalité doivent permettre d'atteindre au minimum 1500 h et au maximum 1600 h encadrées pour la totalité du cycle licence.

Les CM représenteront au moins 30 % des enseignements en présentiel, les TP au plus 25 %.

A.2 Le stage

La formation peut comporter un stage obligatoire, optionnel ou facultatif qui fait l'objet d'une évaluation :

- Un stage obligatoire donne lieu à attribution de crédits européens ;
- Un stage optionnel devient obligatoire dès lors qu'il a été choisi par l'étudiant ; il donne alors lieu à attribution de crédits européens ;
- Un stage facultatif ne donne pas lieu à attribution de crédits européens ; il peut, le cas échéant, donner lieu à une bonification affectée à un semestre ou au diplôme selon un barème déterminé par l'équipe pédagogique. Dans ce dernier cas, il figurera dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Tout stage facultatif se déroule obligatoirement en dehors des temps d'activités pédagogiques (cours, examens, soutenance).

A.3 Les enseignements communs

En se fondant sur les exigences de l'article 6 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence et sur la volonté de l'établissement de promouvoir l'anglais pour faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants, l'enseignement de l'anglais est obligatoire en licence (5 périodes au minimum).

En outre, il doit être proposé aux étudiants, au choix :

- Une LV2 et éventuellement une LV3 ;
- Une formation assurant la maîtrise des outils numériques avec la possibilité de passer la certification PIX;
- Une certification en français ;
- Une pratique sportive (proposée pour 5 périodes au minimum) ;
- La valorisation de leur engagement dans le respect du cadrage de l'établissement.

B. L'approche par compétences

L'approche par compétences permet de rendre plus clairs les objectifs de la formation et ainsi d'augmenter la motivation des étudiants. Elle doit induire une meilleure réussite des étudiants par des objectifs de formation plus explicites, utiles pour les poursuites d'études ou la professionnalisation.

Toutes les UA portent des notes évaluant la progression dans l'acquisition des compétences. Le pourcentage des notes de compétences, correspondant à l'évaluation de l'acquisition des compétences, représente au moins 5 % dans le calcul de la note de chaque UA. Ce pourcentage minimum augmente de 5 points à chaque période pour atteindre au moins 30 % au semestre 6.

Les compétences acquises ainsi que leur niveau seront communiquées aux étudiants.

C. Les dispositifs concourant à la réussite étudiante

C.1 Mise en place d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante. Des mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite pourront être mises en place. Le nombre de crédits à acquérir à chaque semestre par l'étudiant peut être personnalisé, de même que la durée totale nécessaire à l'acquisition de la totalité des 180 crédits.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours de formation, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés ;
- Enonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique.

L'adaptation des modalités du contrôle des connaissances et des compétences dans le cadre d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante doit garantir qu'un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences.

Tout au long de la formation, les étudiants ont droit, sur leur demande, à un entretien individuel avec le directeur des études.

C.2 Réorientation et passerelles

A l'issue de chaque semestre, l'étudiant peut envisager une réorientation vers un autre domaine de formation, une autre mention du domaine de formation, un autre parcours de la mention ou encore vers un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT).

Cette réorientation est facilitée par les passerelles mises en place par l'établissement en application du principe de spécialisation progressive. Elle reste soumise à l'accord des équipes pédagogiques concernées. Le nouveau cursus et les obligations qu'il comporte sont alors définis en concertation avec l'étudiant.

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

D. Calendrier pédagogique annuel et semestriel

L'année universitaire est divisée en deux semestres.

L'inscription administrative est annuelle.

L'inscription pédagogique peut être semestrielle ou porter sur une unité d'apprentissage selon l'organisation pédagogique de la formation définie dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Les activités pédagogiques, les contrôles continus et les contrôles terminaux des deux semestres s'inscrivent dans l'amplitude pédagogique votée chaque année par la CFVU et arrêtée par le conseil d'administration. Des jurys peuvent se réunir après le 30 juin. Les résultats de l'année universitaire sont proclamés au plus tard mi-juillet. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux licences relevant de la formation professionnelle continue ou de l'alternance.

Le démarrage d'un semestre s'effectue lorsque l'ensemble des activités pédagogiques et des contrôles terminaux du semestre précédent, hors application de la garantie d'une seconde chance, sont terminés.

Le calendrier de début et de fin des activités semestrielles qui détermine la présence des étudiants sur les sites universitaires est arrêté par la CFVU au cours du deuxième semestre de l'année universitaire précédente.

De même, le calendrier pédagogique de chacune des composantes de l'université est arrêté par la CFVU au cours du deuxième semestre de l'année universitaire précédente.

E. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la CFVU au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année (article L. 613-1 du code de l'éducation).

Les MCCC privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences tout au long de la formation. Elles indiquent le nombre d'épreuves, leur type, leur nature (écrite ou orale ou pratique), leur durée, leur coefficient, et la répartition entre contrôle continu et terminal pour la première phase d'évaluation ainsi que pour la seconde chance.

Les MCCC peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques telles que définies par l'article 3 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études. L'adaptation envisagée doit garantir qu'un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences.

E-1 Modalités d'évaluation des acquis de l'étudiant

La diversité des méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences est en adéquation avec :

1. La nécessaire progressivité des apprentissages.
2. Les modalités pédagogiques mises en œuvre.
3. Les objectifs de préparation à l'insertion professionnelle et des besoins de formation tout au long de la vie.
4. L'objectif de qualification recherché.

Pour chacun des enseignements, un ou plusieurs types d'évaluation sont mis en œuvre. Leurs modalités et leurs modes de calcul sont définis par les équipes enseignantes et précisés dans les MCCC.

Le contrôle continu (CC) :

L'évaluation continue revêt des formes variées, épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

- Dans le cadre d'un contrôle continu, au moins deux épreuves sont organisées de manière équilibrée au cours du semestre, dont au moins une a lieu pendant la période d'enseignement. Il est attendu un retour formatif entre deux évaluations.
- Aucune des épreuves ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu.
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;

- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;
- Le contrôle continu n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des CC inopinés, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le contrôle continu respecte impérativement le principe de seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le contrôle continu intégral (CCI) :

Le contrôle continu peut prendre la forme d'un contrôle continu intégral (CCI) sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Dans le cas où le CCI est mis en œuvre au niveau d'une UA, tous les modules de l'UA doivent faire l'objet d'une évaluation continue intégrale
- Le nombre minimum d'évaluations est fixé à 3/4 au sein des UA Fondamentales et de l'UA modulaire
- Le nombre minimum d'évaluations est fixé à 2/3 au sein des UA d'individualisation
- Aucune des évaluations ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu intégral ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu intégral.
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;
- Le contrôle continu intégral n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des évaluations inopinées, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le CCI impose un retour formatif régulier et il doit être pensé en équipe afin de fixer les temps d'évaluation répartis de manière raisonnable et équilibrée au cours du semestre
- Le contrôle continu intégral respecte le principe de seconde chance (v. *infra* E.2). Les équipes pédagogiques intègrent la seconde chance dans les modalités de mise en œuvre du CCI.

Le contrôle intermédiaire (CI) :

- Il s'agit d'une épreuve intermédiaire organisée pendant la période d'enseignement ;
- Elle porte sur une partie seulement du programme de l'enseignement concerné ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat s'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité
- Elle est suivie par un contrôle terminal, anticipé ou non ;
- Le contrôle intermédiaire n'est pas compatible avec le contrôle continu intégral.
- Le contrôle intermédiaire (CI) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le contrôle terminal (CT) :

- Il s'agit d'une épreuve organisée pendant la période banalisée d'examens prévue dans le calendrier pédagogique de chaque composante et voté en CFVU ;
- Elle peut avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. Par exception, en cas de correction automatisée, la copie est nominative et le processus de correction garantit un traitement anonyme des copies
- Les épreuves sont de natures diverses : contrôles écrits ou oraux ou d'expérimentation, exposés, projets, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc.
- Le contrôle terminal (CT) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le contrôle terminal anticipé (CTa) :

- Il s'agit d'une épreuve organisée à l'issue de la période d'enseignement mais en dehors, **donc avant**, la période banalisée d'examens ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. La correction automatisée doit garantir le principe de l'anonymat.
- Les épreuves sont de natures diverses : contrôle écrit ou oral ou d'expérimentation, exposés, projet, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc.
- Le contrôle terminal anticipé (CTa) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* E.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

La validation par assiduité :

Certains enseignements peuvent être validés par assiduité. Cette nature d'évaluation est limitée à 18 crédits européens pour l'ensemble de la licence répartis de manière équilibrée. Elle doit être utilisée de manière exceptionnelle et implique un contrôle de la présence par une feuille d'émargement pour éviter toute contestation ultérieure. L'enseignement concerné ne peut, en aucun cas, donner lieu à l'attribution d'une note aussi bien en première session que lors de la mise en œuvre de la seconde chance. Par conséquent, seuls deux résultats sont possibles :

- Validé par assiduité ;
- Défaillant, dès lors que l'étudiant n'a pas satisfait aux exigences d'assiduité

Le résultat « défaillant » entraîne la défaillance à l'UA, sous réserve de la seconde chance qui doit être prévue par les MCCC.

E-2 La garantie d'une seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

La note obtenue lors de l'évaluation de seconde chance se substitue à la note de session initiale.

E-3 Acquisition individuelle des UA et de leurs modules, par compensation des notes. Capitalisation. Acquisition des crédits correspondants

Chaque UA est affectée d'une valeur en crédits (6 ECTS).

Lorsqu'une UA contient plusieurs modules qui en aucun cas ne peuvent porter d'ECTS, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux différents modules, pondérées par leurs coefficients respectifs.

Un module évalué par assiduité n'intervient ni dans le calcul de la moyenne de l'UA ni dans la compensation à l'intérieur de cette UA.

Une UA avec les crédits affectés est définitivement acquise et capitalisable sans possibilité de renonciation dès que l'étudiant a atteint la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels modules évalués par assiduité.

Un module d'une UA est définitivement acquis et conservé dès que l'étudiant a atteint la note de 10 sur 20.

L'acquisition d'une UA entraîne la validation par compensation d'un module pour lequel l'étudiant n'a pas atteint la note de 10 sur 20. Un module acquis par compensation au sein d'une UA n'est en principe pas transférable dans une autre UA.

Les MCCC peuvent introduire une note seuil (entre 06/20 et 08/20) au niveau de la moyenne des UA fondamentales, à l'exclusion de tout autre dispositif de note seuil en licence non sélective. La compensation entre toutes les UA de la même période est écartée dès lors que la moyenne aux UA fondamentales est inférieure à la note seuil.

Les licences sélectives peuvent proposer d'autres dispositifs de notes seuils dans les MCCC soumises à la CFVU.

E-4 Validation par compensation des notes. Capitalisation au sein de regroupements cohérents d'unités d'apprentissage. Acquisition des crédits correspondants

La compensation s'effectue au sein de regroupements cohérents d'unités d'apprentissage clairement identifiées (année, semestre) dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Quand la compensation s'effectue entre deux semestres au sein d'un regroupement cohérent d'unités d'apprentissage organisé sous la forme d'une année, elle s'effectue entre les deux semestres d'une même année universitaire (L1 : entre le semestre 1 et le semestre 2 ; L2 : entre le semestre 3 et le semestre 4 ; L3 : entre le semestre 5 et le semestre 6). La compensation annuelle s'applique automatiquement dès qu'elle peut s'opérer. Lorsqu'un semestre n'a pas été validé en première session, la compensation prend en compte la meilleure des moyennes semestrielles obtenues entre la première session et celle obtenue à l'issue de la seconde chance.

Quand la compensation est organisée à l'intérieur d'un semestre, elle s'effectue, pour chaque session, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les différentes UA. Dans ce cas, le semestre est définitivement acquis et capitalisable dès que l'étudiant a obtenu la moyenne de 10 sur 20 et validé les éventuels modules, sous réserve de l'application de la note seuil explicitée dans le paragraphe précédent.

La compensation d'un semestre entraîne la compensation des UA pour lesquelles l'étudiant n'a pas atteint la moyenne de 10 sur 20. Un semestre non validé en raison de l'application de la note seuil ne peut pas être compensé.

Pour les L1 avec option accès santé, la compensation peut s'effectuer au sein du ou des regroupements d'UA hors santé, à la fin de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire. Ce dispositif de compensation doit explicitement être mentionné dans les MCCC.

E-5 Progression

Les règles générales de progression sont définies dans le cadre des MCCC.

En cours d'année universitaire, la poursuite des études en semestre pair (2, 4, 6) est de plein droit pour les étudiants ayant suivi le semestre impair, quels que soient les résultats obtenus au semestre impair.

Des autorisations de progression spécifiques peuvent être intégrées sous réserve de l'accord des équipes pédagogiques concernées dans le contrat pédagogique signé par l'étudiant afin de permettre l'individualisation du parcours et des rythmes de formation.

De manière générale et en concertation avec les équipes pédagogiques, le parcours d'un étudiant peut être adapté par le contrat pédagogique afin de s'adapter à sa situation.

E-6 L'évaluation des compétences linguistiques

Elles se traduisent notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante.

Les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu dans la langue choisie, défini en référence au cadre européen, peut être délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence.

E-7 Acquisition de la licence et du diplôme intermédiaire de DEUG. Acquisition des crédits correspondants

La licence est acquise dès que les regroupements cohérents d'unités d'apprentissage constituant son parcours ont été validés ou compensés. Elle confère la totalité des 180 crédits prévus par le diplôme.

Les MCCC peuvent définir les modalités d'attribution d'une mention en définissant clairement les UA et regroupements d'UA permettant le calcul de la moyenne attributive de ladite mention

La licence est délivrée avec la mention :

- Assez bien si la moyenne 12 sur 20 est atteinte ;
- Bien si la moyenne 14 sur 20 est atteinte ;
- Très bien si la moyenne 16 sur 20 est atteinte.

Le diplôme intermédiaire du DEUG est délivré à la demande de l'étudiant sous réserve qu'il remplisse ses conditions d'attribution. L'attribution d'une mention obéit aux mêmes règles que pour la licence.

E-8 Cas des étudiants en échange institutionnel avec une université étrangère

En application des termes de l'échange définis en accord avec l'université étrangère et l'étudiant avant son départ, le jury attribue une note et les crédits correspondants aux, aux UA ou aux semestres, sur la base des résultats de l'étudiant exprimés par l'université étrangère, des équivalences établies par la direction des relations internationales de l'université, et du parcours de l'étudiant en licence.

Les règles de validation des UA et des semestres, d'accès au semestre supérieur, et d'acquisition du diplôme de Licence précédemment énoncées sont appliquées par le jury.

F. Les règles d'assiduité

L'assiduité est un élément de la réussite de l'étudiant.

A ce titre, l'obligation d'assiduité est portée à la connaissance des étudiants par le biais du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Sont concernés par cette obligation :

- les enseignements en présentiel, notamment les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques ;
- les enseignements à distance ;
- les enseignements mobilisant les outils numériques ;
- les séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
- les projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

Les conséquences d'une absence :

- Lors d'une épreuve de contrôle continu ou de contrôle continu intégral

En cas d'absence (justifiée ou injustifiée), l'étudiant ne peut pas être noté (interdiction de sanctionner l'absence par l'attribution d'un zéro à l'épreuve).

L'absence de note peut suivre le dispositif mis en place dans les MCCC :

- Entraîner la défaillance à l'UA ou au module et le renvoi à la deuxième session (évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale)
- Être palliée
 - o par une épreuve de substitution (CC). Cette épreuve garantit à l'étudiant le même niveau de connaissance et de compétence que l'épreuve à laquelle elle se substitue.
En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant sera considéré comme défaillant ;
 - o ou par les modalités de mise en œuvre du CCI.

- Lors d'une évaluation d'un contrôle intermédiaire (CI), d'un contrôle terminal anticipé (Cta) ou d'un contrôle terminal (CT).

L'absence (justifiée ou injustifiée) entraîne la défaillance à l'UA ou au module et le renvoi à la deuxième session (évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale).



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 11 mai 2023 -

Délibération n°4.11/05/2023
relative au schéma directeur de la vie étudiante

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Schéma directeur de la vie étudiante

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 17
Membres représentés : 3
Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 20

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le schéma directeur de la vie étudiante, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 6 juin 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 13 JUIN 2023

Transmise au recteur le : 13 JUIN 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

Université Savoie Mont Blanc
ESAAA
CROUS Grenoble Alpes

2023-2026

SOMMAIRE

1. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE	5
A. Les partenaires	5
B. Les bénéficiaires	12
C. La méthodologie	13
2. LA CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET LES AXES DE PROGRESSION	16
A. L'étudiant bienvenu	17
1. Accueil / intégration/ découverte des campus et du territoire	17
2. Communication / information	19
B. L'étudiant accompagné	21
1. Le rôle central de la Direction des Études et de la Vie Étudiante	22
a) Les missions	22
b) Focus sur le service de vie étudiante et de campus	22
c) Focus sur l'orientation et l'insertion professionnelle	23
2. La restauration et le logement	25
a) La restauration	25
b) Le logement	27
3. La mobilité	29
4. Les espaces de travail	31
5. La santé	32
6. Les actions et dispositifs sociaux	36
7. L'étudiant acteur	38
1. La culture	38
2. Les activités physiques et sportives	42
3. Vie associative et engagement étudiant	45
8. L'étudiant dans sa diversité	47
1. L'étudiant international	47
2. L'étudiant en situation de handicap	51
3. L'étudiant sportif de haut niveau	52
4. L'étudiant empêché	52

3. LE PLAN D'ACTION

55

- **Fiche action n° 1** : Garantir une accessibilité à tous les étudiants aux dispositifs, actions, événements, équipement vie étudiante (*L'étudiant bienvenu*) **56**
- **Fiche action n° 2** : Offrir une restauration sociale de qualité et davantage accessible (*L'étudiant accompagné*) **59**
- **Fiche action n° 3** : Programmer et produire de nouvelles résidences sociales pour étudiants (*L'étudiant accompagné*) **61**
- **Fiche action n° 4** : Soutien aux mobilités douces (*L'étudiant accompagné*) **63**
- **Fiche action n° 5** : Coordonner les actions d'information, de prévention et de promotion de la santé (*L'étudiant accompagné*) **66**
- **Fiche action n° 6** : Coordonner les actions et les dispositifs sociaux (*L'étudiant accompagné*) **69**
- **Fiche action n° 7** : Encourager l'ouverture à la culture en s'appuyant sur les forces internes, en coopération avec les collectivités territoriales (*L'étudiant acteur*) **71**
- **Fiche action n° 8** : Favoriser l'accessibilité des étudiants à une activité physique et sportive (*L'étudiant acteur*) **74**
- **Fiche action n° 9** : Pérennisation renforcée du soutien à la vie associative en concertation avec les collectivités locales (*L'étudiant acteur*) **77**
- **Fiche action n° 10** : Reconnaissance de l'engagement étudiant : valorisation et aménagements (*L'étudiant acteur*) **79**
- **Fiche action n° 11** : Accueillir et intégrer les étudiants internationaux (*L'étudiant dans sa diversité*) **82**
- **Fiche action n° 12** : Engager un processus de signature de conventions partenariales avec les collectivités selon une logique de complémentarité (Fiche transversale au SDVE) **84**

ANNEXE

86

Conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants (campus Jacob-Bellecombette 28 janvier 2022), animée par le Cabinet conseil Latitude qui a assuré un accompagnement dans l'élaboration du SDVE



Le schéma directeur de la vie étudiante : une exigence légale et une opportunité pour les établissements supérieurs d'un site de coordonner leurs actions avec le CROUS au bénéfice direct des étudiantes et des étudiants.

La loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié l'article L. 718-4 du code de l'éducation aux termes duquel « l'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L.718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires, un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sociales et associatives ».

1. LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

Jusqu'en 2020, l'Université Savoie Mont Blanc était membre associé « renforcé » de la ComUE (Communauté Université Grenoble Alpes) et à ce titre participait pleinement au Schéma Directeur de la Vie Étudiante de la ComUE (Schéma d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de la promotion sociale de la Communauté Université Grenoble Alpes 2016-2020). La disparition de la ComUE a conduit l'USMB à penser son propre Schéma Directeur de la Vie Étudiante avec ses principaux partenaires sur le site, le CROUS Grenoble Alpes et l'ESAAA (Ecole supérieure d'art Anancy Alpes) et dont les enjeux sont clairement identifiés. En effet, le contexte de l'enseignement supérieur évoluant, le profil des étudiantes et étudiants accueillis étant très hétérogène, les conditions d'études et de vie au sein de nos campus universitaires deviennent un enjeu déterminant de l'épanouissement personnel, de la réussite académique et de l'insertion professionnelle. L'enjeu du schéma directeur est donc de structurer les moyens d'action permettant à l'USMB et à ses partenaires de faciliter la vie quotidienne des étudiants en leur offrant un environnement d'étude et d'apprentissage de qualité et inclusif, en facilitant leur mobilité, l'accès au logement et à une restauration équilibrée, l'accès aux soins primaires, l'accès à la culture et aux pratiques sportives, tout en restant à l'écoute de leurs besoins. Par conséquent le schéma directeur élaboré avec ses partenaires, avec méthode, doit assurer à l'ensemble de la communauté étudiante une qualité de service élevée et homogène en visant un objectif de réussite étudiante, entendue largement. Ce schéma directeur se veut également le reflet des actions élaborées dans le cadre du pilotage de la CVEC, il a donc vocation à s'inscrire dans une démarche de concertation associant les étudiants d'une part, les partenaires territoriaux d'autre part.

A) Les partenaires du Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur le territoire des Savoie

Avec une implantation géographique multi-sites, l'USMB doit garantir l'accès à une offre de services de vie étudiante sur ses trois principaux campus. Cette offre ne peut être en tout point identique et l'USMB n'est pas en mesure de concrétiser seule cette ambition. Elle doit tisser ou développer des partenariats avec des acteurs locaux (autres établissements d'enseignement supérieur, lycées, collectivités, entreprises, associations...) afin de rapprocher l'offre de services au plus près des étudiants et apporter des réponses adaptées à leurs besoins. Le schéma directeur de la vie étudiante est un outil pour atteindre ces objectifs.

L'Université Savoie Mont Blanc accueille plus de 15 000 étudiants au sein de ses trois campus (Annecy-le-Vieux, Le Bourget-du-Lac et Jacob-Bellecombette) et de ses sept composantes de formation (3 UFR : droit ; lettres, langues et sciences humaines ; sciences et montagne ; 2 IUT Annecy et Chambéry ; l'IAE Savoie Mont Blanc ; École Polytech Annecy-Chambéry).

Cette situation particulière représente un défi pour la création d'une identité commune. Elle accompagne trois Campus des métiers et des qualifications (STHAR pour Soutien au Tourisme, à l'Hôtellerie, à l'Agro culinaire et à la Restauration ; Mécanique connectée ; Transfrontalier, construction durable et innovante) dont un Campus d'excellence (Mécanique connectée), elle est université de proximité de trois Campus connectés (Faverges Seythenex, Bourg Saint Maurice et Évian-les-Bains). Elle compte dix-huit unités de recherche dont onze unités mixtes avec le CNRS, l'INRAe et l'IRD, qui hébergent 400 enseignants-chercheurs et 80 chercheurs. Elle se distingue par une large ouverture sur l'Europe en tirant profit de sa proximité avec la Suisse et l'Italie. Elle est membre de l'université européenne UNITA.

L'USMB propose une offre de formation diversifiée et un accompagnement des étudiants vers la réussite en s'appuyant sur la réforme en cours de déploiement du 1er cycle (projet PIA 3 @SPIRE en licences et réforme du Bachelor Universitaire de Technologie dans les IUT) et qui se poursuivra en second cycle avec le projet SHINE (PIA 4 « ExcellenceS sous toutes ses formes) dont le volet formation assurera la gestion des programmes interdisciplinaires aux niveaux master et doctorat et le pilotage d'Écoles Universitaires de Recherche. Elle bénéficie des activités et du soutien du Club des entreprises, fondé en 1991, et la Fondation USMB, créée en 2016 et devenue fondation partenariale en 2021. En outre, l'USMB entretient des liens étroits avec les acteurs du territoire et constitue un pôle universitaire de proximité porté par le dynamisme démographique des deux Savoie.

Elle a comme établissement partenaire l'École supérieure d'Art Annecy Alpes (ESAAA) et collabore activement sur son territoire avec le CROUS Grenoble Alpes mais également avec 2 Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), à Chambéry et Annecy, et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Université Grenoble Alpes.

Se loger et se nourrir ne vont pas de soi pour la majorité des étudiants éloignés du domicile familial, c'est la raison pour laquelle des infrastructures dédiées ont été développées sur ou à proximité des campus, principalement par le Crous.

Le Crous Grenoble Alpes est né en 1955. Il est au service de 95 000 étudiants, dont 27 000 boursiers. Historiquement, son organisation était liée à l'académie de Grenoble avec la Communauté Université Grenoble Alpes qui assurait la coordination à Grenoble et en Savoie. Depuis la dissolution de cette ComUE, le Crous Grenoble Alpes travaille à l'échelle académique de Grenoble sur deux schémas directeurs, un en partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc, l'autre en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes. Le Crous participe aux enjeux d'attractivité du territoire, à son aménagement, à l'égalité des chances, à l'accès à l'enseignement supérieur, à la lutte contre la précarité, à l'accompagnement social, au logement, à la restauration et à la vie étudiante.

Le déploiement sur les territoires de Savoie des activités du Crous de Grenoble - Alpes est géré par le Clous Savoie Mont Blanc implanté sur les trois sites de l'USMB. Le Crous administre

l'ensemble du dispositif de bourses pour les deux départements, ce qui présente respectivement pour la Haute Savoie 1653 boursiers dont 1171 de l'USMB et pour la Savoie 3683 boursiers dont 3364 de l'USMB.

La présence du Crous permet actuellement de loger 1 549 étudiants et de délivrer environ 588 000 repas annuellement.

Enfin le service social unifié Crous/USMB contribue à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des étudiants des territoires de Savoie.

L'ESAAA (École Supérieure d'Art d'Annecy Alpes) compte 200 étudiants inscrits dans des cursus d'art et design. L'École délivre des diplômes de niveau licence, master, ainsi qu'un diplôme supérieur de recherche en art (bac+8). L'ESAAA propose ainsi une prépa Art, design et scénographie avec le Conservatoire à rayonnement régional d'Annecy ; deux licences, en art et design ; deux masters, nommés master Monstre et master Terrain ; et un diplôme supérieur de Recherche en art. L'ESAAA est implantée dans les locaux d'une ancienne MJC qui a fermé en 1993. Entre 1993 et 1995 se sont déroulés les travaux de transformation nécessaires à son ouverture. L'École se situe au bord d'un lac, dans le parc des Marquisats à Annecy. Elle mène des activités pédagogiques et d'expérimentation en lien avec cet environnement naturel, et a pour particularité d'être une école expérimentale menant une pédagogie de projet.

Le rôle des partenaires territoriaux

L'investissement des collectivités locales sur les aspects de vie étudiante est croissant depuis plusieurs années et a été amplifié par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les collectivités sont conscientes que la présence étudiante renforce l'attractivité du territoire, comme en atteste une étude menée en 2016 par l'USMB. Un étudiant dépense en moyenne 452 euros mensuellement au sein du territoire. Ce chiffre s'élève à 1 323 euros pour les doctorants. Ces dépenses ont amené 962 emplois induits en 2016, ce qui implique que 15 étudiants produisent un emploi direct sur le territoire. Pour ce qui est de la relation avec le milieu professionnel, 4 800 stages sont réalisés annuellement par les étudiants de l'USMB et 1 569 étudiants travaillent en alternance dans des entreprises. Trente mois après l'obtention de leur diplôme, 9 diplômés sur 10 exercent une activité professionnelle. Or, pour attirer les étudiants, l'université mais également les collectivités locales doivent garantir un environnement de vie étudiante de qualité.

De par l'implantation géographique de ses différents sites, l'USMB interagit notamment avec plusieurs communes et agglomérations ayant chacune un niveau d'intervention plus ou moins important en matière de vie étudiante. Cette situation particulière implique pour l'établissement de bien maîtriser chaque écosystème en identifiant les champs d'intervention de chacun, afin de travailler en synergie, ce qui est clairement l'un des objectifs de ce schéma. Dès lors, il s'agira de porter et de déployer les actions dans une ambition partenariale avec les collectivités locales mais également dans une logique de complémentarité au service de l'efficacité. Pour cela, des

espaces d'échanges et de dialogues existent déjà ou devront être créés de façon à garantir une bonne circulation de l'information entre les institutions ou encore à partager les enjeux prioritaires et l'apport de chaque acteur en fonction de ses compétences. Un travail important de coordination doit être mené s'agissant notamment des questions de mobilité, de logement, d'accès à la culture, de la communication de l'offre de service aux étudiantes et étudiants du territoire, ou encore de valorisation de l'engagement étudiant sur le territoire.

Répartition locale des compétences

Compétences ou Actions de politique publique locale	Communes (Annecy, Chambéry, Le Bourget, Jacob Bellecombette)	Intercommunalités (Grand Annecy, Grand Chambéry, Grand Lac)	Départements (Savoie et Haute Savoie)	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Enseignement supérieur 1	Possibilité pour les collectivités et leurs groupements de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherches implantées sur leur territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires (L216-11 du code de l'éducation)			
Enseignement supérieur 2	Certaines communes ou intercommunalités restent tutelle d'écoles supérieures d'art.	Maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments universitaires.	Maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments universitaires. Consultation sur l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur	Construction et fonctionnement des lycées, étabts d'enseignement agricole (avec CPGE et STS). Elaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Tutelle des établissements de formation sanitaire ou sociale
Action sociale	L'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune par le biais d'un CCAS	La gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté	Prise en charge des frais d'hébergement en foyer et de transport individuel des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires et universitaires). Aide sociale à l'enfance et aux familles (contrat jeune majeur); prestation de compensation du handicap (PCH); le RSA et conduite de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires; La protection médico-sociale de la famille et de l'enfance à travers.	L'organisation d'actions qualifiantes pour la mise en œuvre de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle dans le cadre de la recherche d'emploi ou de la ré-orientation professionnelle ; Le financement des opérations programmées dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)
Culture	Bibliothèques de prêt municipales. Organisation et financement des musées municipaux. Conservation et mise en valeur des archives municipales.	Construction (et gestion) des grands équipements culturels	Bibliothèques de prêt départementales ; organisation et financement des musées départementaux ; archives départementales.	Fonds régional d'art contemporain Bibliothèques régionales. Organisation et financement des musées régionaux. Conservation et mise en valeur des archives régionales.
Logement	Définition du Plan Local d'Urbanisme. Instruction des permis de construire	Définition des programmes locaux de l'habitat. Autorisation, la mise en œuvre ou la subvention foncière d'actions ou opérations d'aménagement permettant la réalisation de logements locatifs sociaux. Construction, reconstruction, extension, grosses réparations et équipement des locaux destinés au logement des étudiants. Possibilité de délégation par l'État de la compétence d'attribution des aides à la pierre	Participation au financement du logement. Plan départemental de l'habitat. Signature des conventions d'utilité sociale conclues par les OPH rattachés à un département. Gestion et financement du fonds de solidarité pour le logement. Possibilité de délégation par l'État de la compétence d'attribution des aides à la pierre	Participation au financement du logement

Santé	Elaboration des contrats locaux de santé avec l'ARS pour optimiser prévention, accès aux soins, accompagnement médico-social en faveur des publics fragiles. Organisation des campagnes de vaccination gratuite, la salubrité des habitations.	L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ; L'évacuation, le traitement, l'élimination et l'utilisation des eaux usées et des déchets ;	En, matière de santé sexuelle la PMI délivre gratuitement des moyens de contraception aux mineurs et aux adultes. Elle assure les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse, au dépistage des maladies sexuellement transmissibles mais également assure des actions de prévention sur des sujets divers : vie de couple, vie sexuelle, conseil conjugal et familial, problèmes de santé publique, de violence...	L'attribution d'aides pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé dans les zones déficitaires en offres de soins
Sport	Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité (piscine, gymnase, camping, etc.). Subventions aux clubs, associations, etc. Sécurité des installations. Possibilité de mettre à disposition les équipements sportifs auprès des établissements d'enseignement par voie conventionnelle.	Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.	Subventions aux clubs, associations, etc. Gestion des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires, placées auprès des présidents de conseils généraux et chargées de proposer les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.	Compétence pour l'investissement et le fonctionnement des CREPS à titre de compétence obligatoire. A titre de compétence facultative, l'accueil et l'accompagnement des sportifs régionaux, développement des activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire et mise en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation
Transports		Autorité organisatrice de la mobilité, compétente pour l'organisation des transports urbains de personnes : organisation des transports publics et des services de covoiturage, autopartage, service public de location de bicyclettes, transport de marchandises et logistique urbaine. Élaboration du plan de déplacements urbains. Instauration du versement transport	Organisation du transport spécial à l'attention des élèves handicapés	Organisation des transports ferroviaires régionaux [lignes inscrites au plan régional : conventions avec la SNCF]. Organisation des transports routiers non urbains de personnes. Construction, aménagement et exploitation de gares publiques routières de voyageurs relevant du département. Elaboration du schéma régional de l'intermodalité (SRI) et du schéma régional des infrastructures de transports (SRIT)

B) Les bénéficiaires du Schéma Directeur de la Vie Étudiante

La population concernée par le schéma directeur est la population étudiante de l'Université Savoie Mont Blanc sur l'ensemble de ses implantations, celle de l'École supérieure d'Art Annecy Alpes, ainsi que celle des autres établissements en convention avec l'USMB et ayant des étudiants suivant leur cursus en Savoie : les étudiants rattachés administrativement à l'INSPE de l'académie de Grenoble et les élèves infirmiers à Chambéry et à Annecy qui dépendent des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Si l'INSPE est une composante de l'Université Grenoble Alpes, il n'en demeure pas moins que les étudiants des masters de l'enseignement (MEEF 1er et 2ème degré) qui suivent leur formation à Chambéry ou Annecy sont inscrits à l'USMB. La situation est différente pour les élèves des IFSI dès lors qu'ils sont étudiants inscrits à l'UGA. Toutefois, une convention de reversement de la CVEC, conclue entre l'UGA et l'USMB au bénéfice de cette dernière implique d'intégrer les étudiants des IFSI dans le champ des activités financées par la CVEC en leur assurant l'accès à la documentation, aux équipements sportifs pour les pratiques en autonomie, aux activités culturelles ou encore aux projets en relation avec le bien-être et la santé. Enfin, le périmètre du schéma directeur de vie étudiante et de campus s'étend également aux étudiants des campus connectés situés à Faverges-Seythenex, Évian-les-Bains, et Bourg Saint Maurice. Ces campus permettent à des étudiants de suivre des formations à distance proposées par d'autres établissements dans lesquels ils sont inscrits administrativement.

L'USMB joue le rôle d'université de proximité et offre à ces étudiants un statut d'étudiants hébergés qui leur assure l'accès à des services (sport, santé, prévention, vie étudiante, orientation, bibliothèque universitaire) et aux évènements (culturels, sociaux, sportifs, scientifiques) de l'université.

Avec 14 532 étudiants (CPGE inclus) en 2022/2023 (données SISE 15 janvier 2023), l'Université Savoie Mont Blanc qui avait connu une progression continue de ses effectifs de 8,25% depuis 2015/2016 (14107 étudiants au 15 janvier 2016) a vu une baisse de ses étudiants inscrits de 5,4 % comparés aux effectifs du 15 janvier 2022 (15 376). La répartition des étudiants sur nos 3 campus est homogène : 32,4 % pour Annecy (4 711) et le Bourget-du-Lac (4 783) et 35,2 % pour Jacob-Bellecombette (5038). Nos étudiants sont répartis à 75,7 % dans une formation du premier cycle, 22,7 % dans une formation du 2^e cycle et 1,7 % sont présents en 3^e cycle.

13 918 étudiants de l'université suivent une formation initiale, 2 186 bénéficient d'un régime d'alternance (contrat professionnel et formation par apprentissage) soit +4,2 % par rapport à l'année précédente. 614 sont inscrits en formation continue diplômante. Parmi nos étudiants, 602 sont dans des cursus aménagés ou disposent d'un statut de sportif ou artiste de haut niveau. Les étudiants sont majoritairement issus des Savoie (50 %) ou de la région Auvergne Rhône Alpes

(71 %), 11 % sont constitués d'étudiants internationaux (1 597).

Les effectifs de l'USMB, établissement pluridisciplinaire hors santé, se répartissent au sein de quatre grands domaines de formation avec une forte représentation dans le domaine sciences et technologie (44 % des effectifs contre : 30 % en droit économie gestion, 13 % en sciences humaines et sociales et 11 % en art, lettres, langues ; et 2 % dans un domaine transversal). Ils se répartissent aussi de façon assez hétérogène dans ses sept composantes et service de formation continue (UFR SCEM 3 339 étudiants ; UFR LLSH : 3 273 étudiants ; UFR Faculté de droit : 1 628 étudiants ; IAE 1 529 étudiants ; Polytech Annecy-Chambéry : 1 208 étudiants ; IUT Annecy : 2 474 étudiants ; IUT Chambéry : 824 étudiants ; SFC : 184 étudiants).

C) La méthodologie générale d'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante

Il est essentiel de créer les conditions d'épanouissement propices à la réussite des étudiantes et des étudiants. L'Université Savoie Mont Blanc et ses partenaires n'ont pas attendu l'élaboration de ce schéma directeur pour en prendre la mesure : un grand nombre d'actions sont déjà engagées depuis plusieurs années, par l'université, le Clous, l'ESAAA et leurs partenaires territoriaux. Cela étant, il est impératif d'accentuer nos efforts communs dans un processus d'amélioration continue de la vie étudiante. La crise sanitaire et ses effets délétères sur les conditions de vie étudiante amplifie cette nécessité impérieuse.

Par conséquent, le schéma directeur de vie étudiante propose de dresser la cartographie de l'existant, de préciser sans ambiguïté, les orientations politiques et partis pris sous la forme d'axes de progression, pour construire un plan d'action opérationnel à l'aide de fiches actions prévoyant des indicateurs d'évaluation ou de réussite.

Pour atteindre le premier objectif, un état des lieux des dispositifs existants en matière de vie étudiante a été dressé. À cette fin, plusieurs actions ont été menées dans un souci d'exhaustivité et de complémentarité des outils de diagnostic, reposant sur une approche collaborative et participative et facilitant un travail de réflexion critique et prospectif.

Entretiens individuels

41 entretiens individuels et semi-directifs ont ainsi été organisés avec des représentants de l'Université, du Crous et des collectivités. Des responsables de service, des chargés de mission, des vice-présidents, des élus, des directeurs et des représentants d'associations étudiantes œuvrant au sein des trois campus de l'Université, du Crous et des collectivités territoriales ont répondu aux questions préalablement ciblées. Les éléments reçus ont permis d'établir la cartographie des actions et des dispositifs en place et de faire apparaître les difficultés ou points d'amélioration en vue de définir les préconisations à mettre en œuvre.

Conférence territoriale du 28 janvier 2022 (lieu de vie étudiante du campus Jacob-Bellecombette)

Les partenaires de ce schéma directeur ont associé d'emblée l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie étudiante et notamment toutes les collectivités du territoire. En raison des implantations géographiques multiples de l'USMB et de l'ESAAA, plusieurs communes et communautés d'agglomération, auxquelles il convient d'ajouter deux départements et une Région sont directement concernées par la présence des étudiantes et des étudiants sur leur territoire, alors même que leur champ de compétence est variable.

Dix collectivités en lien avec l'Université ou l'ESAAA ont ainsi été conviées à participer à une « **conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants** », le 28 janvier 2022.

Étaient représentés par des élus ou par des personnels techniques :

- Les villes d'Annecy, de Chambéry, de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac
- Les communautés d'agglomération de Grand Annecy, Grand Lac, Grand Chambéry
- Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie
- La Région Auvergne Rhône Alpes.

L'USMB était représentée par son président et par plusieurs vice-présidents (VPs du pôle formation, VP CA en charge des finances et de la qualité, VP en charge des systèmes d'information, VP en charge du patrimoine) par des chefs de service (DGS, DEVE). Les étudiantes et étudiants de l'USMB étaient représentés par le VP étudiant.

La représentation de l'ESAAA était assurée par sa responsable de la coordination et des projets et celle du Crous par sa directrice générale et la directrice du Clous Savoie.

En outre étaient présents, le délégué général du Club des entreprises, un représentant de la Fondation USMB et enfin la personne chargée de l'entrepreneuriat étudiant à Chambéry-Grand Lac Économie.

Cette conférence répondait à **quatre objectifs** :

- **Partager la connaissance des actions** mises en place pour le bien-être et la réussite des étudiants par l'Université, le Crous, l'ESAAA et les collectivités invitées ;
- **Identifier des axes convergents**, mais aussi d'éventuelles divergences ou des spécificités d'intervention dans une logique de complémentarité ;
- **Faire émerger de nouvelles thématiques prioritaires** au regard des carences et d'enjeux récents ou à venir avec d'éventuelles déclinaisons territoriales ;
- **Garantir une bonne circulation de l'information** auprès de tous les étudiants concernant les dispositifs déployés pour eux, par les campus, le Crous, mais aussi l'ensemble des collectivités dans leur diversité.

Le compte rendu des deux tables rondes organisées, en présence de 28 participantes et participants figure en annexe 2.

Ateliers

Dans une logique collaborative, les ateliers devaient permettre d'engager une dynamique de réflexion avec les étudiantes et les étudiants afin de dégager des pistes d'amélioration des dispositifs dans les différents domaines de la vie étudiante. Trois séries d'ateliers ont donc été organisées avec les étudiants des campus de Chambéry (Jacob-Bellecombette et Bourget du Lac) et ceux d'Annecy. La première série d'ateliers a porté sur les espaces de vie, la mobilité, le logement et la restauration, la deuxième sur les événements étudiants et la culture, et la troisième série s'est concentrée sur la communication.

Enquête(s)

Avec le soutien de la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC), l'Université interroge régulièrement ses étudiants, notamment de premier cycle, à différents moments de l'année. Il est apparu opportun d'ajouter dans ces enquêtes des questions dédiées à la vie étudiante, afin d'alimenter la réflexion du schéma directeur. Les résultats ont donné lieu à une analyse centrée particulièrement sur la vie étudiante, les infrastructures, ainsi que les pistes d'améliorations prioritaires au sein des campus.

A l'aide de ces outils de diagnostic, de ces temps d'échanges et de réflexion, les grandes lignes directrices des actions futures de l'université et de ses partenaires se sont dégagées progressivement. Il restait à cibler certaines d'entre elles pour mener une étude comparative avec d'autres universités.

Benchmark

Sans prétention exhaustive, une étude de parangonnage, appelée plus communément benchmark ou benchmarking, a donc été engagée afin d'éclairer la prise de décision politique. Quatre objets de comparaison en lien direct avec la vie étudiante ont ainsi été identifiés :

- Les lieux de vie étudiante ;
- Les plateformes web ou les applications sur smartphone dédiées à la vie étudiante ;
- La mobilisation des associations étudiantes ;
- L'accès à la santé.

Pour les trois premières thématiques, les situations de onze universités ont été analysées¹.

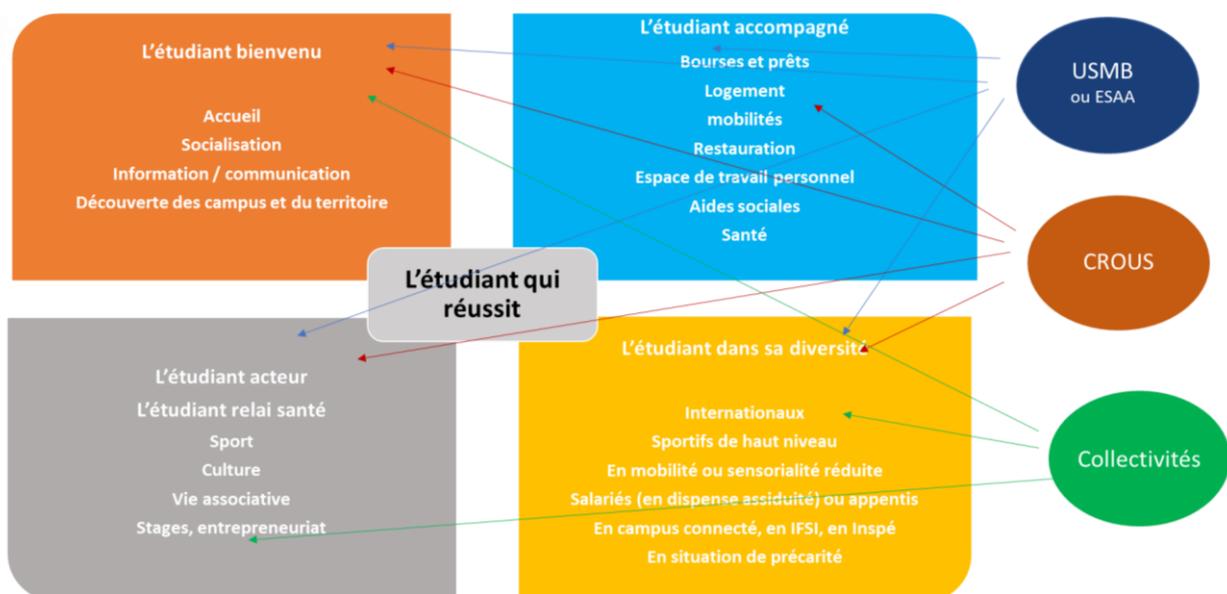
En ce qui concerne l'accès à la santé, deux pistes de réflexion ont été menées en parallèle. La première portait sur l'opportunité de créer un centre de santé universitaire (étude menée par le SSE avec l'appui d'une étude commandée aux étudiants de l'Institut Régional d'Administration de Lyon), la seconde interrogeait la mise en place de dispositifs alternatifs au centre de santé. A cette dernière fin, les dispositifs de l'Université Paris-Est Créteil et d'Aix-Marseille Université ont été questionnés.

¹ Bordeaux ; Bretagne Sud (Vannes - Lorient) ; Grenoble Alpes ; Haute Alsace (Mulhouse) ; Jean Monnet (Saint-Etienne) ; La Rochelle ; Limoges ; Montpellier ; Nantes ; Paris Saclay ; Poitiers.

2. Cartographie des dispositifs actuels et axes de progression

Avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, près des 2/3 de chaque génération du territoire poursuivent des études après le Bac en majorité sur le territoire et pour un certain nombre à l'université (en moyenne environ 23% des bacheliers des Savoie poursuivent leurs études supérieures à l'USMB). A ces jeunes plus ou moins bien préparés à des études exigeantes s'ajoutent des étudiants venus de destinations plus lointaines en France (notamment en second cycle ou doctorat) ou à l'étranger, qu'il convient d'accueillir et d'accompagner pour leur assurer une bonne intégration et leur permettre de surmonter d'éventuelles contraintes inhérentes à leur situation personnelle. Par ailleurs, il est impératif de mettre à la disposition des étudiants les outils et les dispositifs leur offrant l'opportunité d'être acteur de leur réussite en prenant pleinement en considération la diversité des profils.

L'objet de cette partie est double. Il s'agit non seulement de recenser, sur le site, l'ensemble des actions ou dispositifs créés et déployés par les établissements supérieurs et leurs partenaires, le Crous et les collectivités territoriales et qui placent la réussite au cœur de la vie étudiante mais encore de préciser sans ambiguïté les axes de progression que l'université entend particulièrement travailler dans la matérialisation concrète du schéma directeur. A cette fin, la vie étudiante sera appréhendée sous quatre angles complémentaires : l'étudiant bienvenu (A), l'étudiant accompagné (B), l'étudiant acteur (C) et l'étudiant dans sa diversité (D).



A. L'étudiant bienvenu

1. Accueil / intégration/ découverte des campus et du territoire

Le passage de l'enseignement secondaire au supérieur constitue une période importante dans la vie d'un étudiant. Ce changement peut parfois être vécu comme un grand bouleversement notamment en raison de l'absence de repères et le sentiment d'inconnu. La première année illustre bien ces difficultés, l'étudiant doit apprendre une nouvelle méthodologie de travail, gagner en autonomie, comprendre le fonctionnement de l'université et de ses services. Par conséquent, l'accueil et l'intégration des étudiants constituent des enjeux primordiaux pour leur bien-être et leur réussite académique. Le sentiment d'appartenance permet également d'accroître les motivations à travers le partage de valeurs communes, de certains objectifs, ou d'une communauté d'histoire et d'expériences. Précisément les événements d'intégration assurent les premiers temps d'échange, de rencontres au cours desquels ce sentiment d'appartenance peut prendre naissance. C'est un vrai défi pour l'université en raison notamment de sa localisation sur trois campus distincts. Par ailleurs l'étudiant se définit d'abord à travers les études qu'il suit, s'identifiant à sa discipline et plus secondairement par rapport à son université. Une hiérarchie s'opère entre le niveau d'étude, le cursus, la composante, le site d'étude et en dernier lieu l'université. Par conséquent, l'identité est bien souvent davantage définie par la composante au sens large (UFR, Institut, École et même parfois par le département d'études). Il n'en demeure pas moins qu'il est possible d'alimenter ce sentiment d'appartenance à l'université grâce aux actions de vie étudiante, leur animation par les services et notamment par le biais des projets collaboratifs ou encore grâce au dynamisme des associations étudiantes qu'il convient d'accompagner, dans le respect des conditions posées par le FSDIE. Les étudiants ressentent à la fois un besoin d'équité territoriale et la possibilité de bénéficier de lieux de vie étudiante ouverts.

Depuis la crise sanitaire, le Crous emploie des médiateurs référents de résidence chargés de favoriser le lien social en résidence en développant les animations, en relayant l'information vers les services. Le Crous développe également l'animation de vie de campus en recrutant un chargé d'animation dont les missions sont de dynamiser la vie en résidence en proposant un programme d'animations socioculturelles.

L'Université a, pour sa part, recruté 15 étudiants relais (5 par campus), positionnés sur la vie étudiante. Formés pour être présents lors des temps forts de la vie étudiante, ils sont également sollicités en fonction des besoins des services de l'établissement. Ils peuvent notamment proposer des actions et animer des stands lors des journées d'accueil des primo-arrivants, nommées *Campus Day* jusqu'en 2021-22 et *Vôga* à partir de la rentrée 2022-2023. Cet événement correspond à une action d'accueil pour les nouveaux étudiants. Plusieurs stands sont présents dans les campus pour présenter les différents services et associations. Des animations (jeux de piste ou encore animations sportives) permettent aux participants de découvrir leur

campus et le fonctionnement de leur université, de façon ludique. Cet événement comprend la présence de nombreux acteurs tels que le Crous, les collectivités et des organismes privés (comme SynchroBus, Agence écomobilité, Grand Lac Ondéa, l'Afev...) ainsi que dix partenaires culturels du territoire (les scènes nationales Malraux et Bonlieu, l'association Lectures plurielles, la MJC de Chambéry, le Théâtre des Collines d'Annecy, le Musée Faure d'Aix-les-Bains, l'Espace Culturel La Traverse au Bourget, l'association annécienne Les Carrés, l'Espace Larith et la Galerie Eurêka de Chambéry) réunis depuis cette année 2022-23 à l'intérieur du *Village culturel* qui a permis aux primo-arrivants de découvrir l'offre culturelle annualisée. Chargés de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux, des étudiants relais internationaux complètent le dispositif (deux étudiants relais par campus lors des deux premiers mois de l'année universitaire).

Les collectivités s'impliquent également dans l'accueil et l'intégration des étudiants. Ainsi, la *Welcome Party*, organisée en partenariat avec la Ville de Chambéry, est une manifestation d'accueil des étudiantes et étudiants internationaux du bassin chambérien venant clôturer la Semaine internationale mise en place par l'université avec la participation de partenaires internationaux, du réseau UNITA notamment. En outre, depuis cinq ans, la Ville de Chambéry organise à la rentrée de septembre une *Welcome Night*, événement festif avec concerts, food trucks, animations facilitant l'intégration de la communauté étudiante du bassin chambérien et la découverte de la ville. Enfin, Chambéry investit aussi Kestudi via des actions d'information (Kestudi Tour Bus), son application web précitée, ainsi que le Klub Kestudi et son guide événementiel, facilitant l'intégration des étudiants et leur mise en réseau, notamment avec les institutions chambériennes.

De son côté et depuis deux ans, la Ville d'Annecy, en partenariat avec *Le Brise Glace*, organise également une soirée festive autour d'une scène musicale à destination de la communauté étudiante du bassin annécien, en début d'année universitaire.

Les deux villes d'Annecy et de Chambéry préparent lors de chaque rentrée, une *Welcome Box* dont l'université fait l'acquisition pour l'offrir aux étudiants primo-arrivants de ses trois campus, en guise de cadeau de bienvenue qui sert également d'outil de découverte du territoire.

Les départements des deux Savoie, par l'intermédiaire du Conseil Savoie Mont Blanc (avant l'annonce de sa dissolution) accompagnent les étudiants de l'USMB en finançant le volet formation du contrat qui les lie à l'USMB. La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte également un soutien financier (COMESUP, remplacé récemment notamment par l'AAP « *Soutien au développement territorial de l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes* »). Ces financements participent à la qualité de l'accueil et à l'intégration des étudiants de l'USMB.

La conférence territoriale a fait émerger le constat que les espaces et lieux de vie étudiants constituent pour les trois campus un point à questionner et à améliorer.

Axes de progression :

Pour l'USMB :

- Concrétiser le projet de lieu de vie étudiante sur le campus d'Annecy de l'USMB et assurer le développement d'actions en lien direct avec la vie étudiante sur ce campus, en veillant à l'équité territoriale ;
- Améliorer la visibilité et le fonctionnement des lieux de vie étudiante existants (campus de Jacob et du Bourget) ;
- Coordonner davantage les actions menées en collaboration avec les collectivités territoriales en mettant en place des temps d'échanges, de préparation et de bilan : un travail de coordination est indispensable ;
- Faciliter et développer le sentiment d'appartenance tout au long du cursus (événements de rentrée, lieux de vie étudiante, boutique USMB...) en pensant les actions à l'échelle de l'établissement et non pas des campus.

Pour l'ESAAA :

Réhabilitation de l'École et de son environnement (CPER), prenant en considération un lieu pour la jeunesse, la création des artistes et des designers, avec une scène de musique actuelle et étant situé à proximité d'un gymnase.

2. Communication / information

La communication constitue un sujet transversal à quasiment toutes les orientations exposées dans ce schéma directeur. En effet, pour mettre en place les actions, il faut s'assurer que tous les acteurs disposent des informations nécessaires afin de les mener à bien. Les différents témoignages recueillis auprès des acteurs de l'université (services, professeurs, étudiants) ou ses partenaires démontrent que sans une communication efficace, les étudiants n'ont pas conscience des dispositifs ou actions dont ils peuvent bénéficier. En ce sens, il faut s'assurer que tous les éléments sont réunis pour que les informations soient connues de tous. La chose est loin d'être évidente : les différents acteurs impliqués dans la vie étudiante s'accordent à dire qu'il n'est pas aisé de communiquer avec le public étudiant. Le vice-président étudiant partage pleinement ce constat. Selon lui, la communication par mail ne fonctionne pas correctement, notamment s'agissant de l'information des événements. Il conviendrait d'être davantage à l'écoute des étudiants dans une logique participative. De fait, les étudiants délaissent les moyens de communication traditionnels (mails, site internet notamment) et utilisent majoritairement leur smartphone, en étant déjà saturés d'informations. Une étude réalisée en mai 2020 sur les besoins des étudiants en termes de services numériques pour améliorer leurs conditions de vie et d'études a confirmé le souhait de disposer d'informations personnalisées, issues de leur

formation, de leur département, de leur composante, des services de l'université ou des associations étudiantes concernant aussi bien leurs conditions d'études que de vie sur les différents campus. Par conséquent, il est impératif, non seulement, de s'adapter à ce mode de communication mais encore d'être en mesure de développer une information ciblée. L'application Imagina censée répondre à ce besoin n'ayant pas donné satisfaction (très faible nombre de connexions), l'université a répondu à un appel à projet (SERVice numérique aux ETudiants de l'USMB / projet SERVET) pour financer le déploiement d'un nouvel outil qui devrait être un point d'entrée numérique centralisant les besoins des usagers, définis à la suite de la diffusion d'une nouvelle enquête réalisée par la DAPAC (auprès des étudiantes et étudiants de l'UPPA et USMB) en mai 2022. Les fonctionnalités attendues sont :

- La consultation de l'emploi du temps et notifications sur les changements de salle ou d'horaires des cours ;
- L'accès aux notes et résultats ;
- Les notifications personnalisées sous forme d'abonnement, selon les centres d'intérêt de l'utilisateur.

Au-delà de ces 3 fonctionnalités, l'USMB (et l'UPPA, son partenaire pour ce projet) ambitionnent de faire évoluer cette application en y incluant d'autres fonctionnalités pouvant offrir des services aux étudiants et faciliter leur vie sur le campus tel que la possibilité de réserver des salles de travail, l'accès à des informations pratiques autour du campus sur le transport, l'offre de menu du Crous, la fréquentation des bibliothèques... Après cette phase d'identification des services cibles, une analyse comparative de solutions disponibles sur le marché et la vérification de leur interopérabilité avec les systèmes d'information des établissements a été réalisée. La solution AppScho (société Ready Education) a été retenue par le comité de pilotage, avec un déploiement programmé fin 2023.

Ce service numérique pourrait en complément intégrer des informations émanant des différents partenaires de l'université, dont le CROUS pour les services sociaux, de restauration et d'hébergement, les partenaires culturels, comme Malraux, scène nationale Chambéry Savoie ou Bonlieu, Scène nationale sur Annecy ou les CCSTI – Galerie Eurêka (Chambéry) ou La Turbine d'Annecy – , sans oublier les différents opérateurs de transport en commun entre les différents campus, avec la possibilité de notifications en cas de dispositions particulières (difficulté de circulation, plan neige, etc.). L'idée d'un guichet unique fait l'unanimité parmi les acteurs de la vie étudiante et les collectivités aspirent à une mutualisation des informations et sollicitent l'aide de l'USMB afin de mieux identifier les besoins des étudiants et répondre à leurs attentes.



Axes de progression :

- Assurer une meilleure coordination interne au sein de l'université sur les aspects de communication ;
- Veiller à développer une communication à destination des étudiants plus efficace notamment en évitant la saturation d'information entre la communication des composantes et la communication de l'établissement ;
- Penser au rôle des équipes pédagogiques dans le relai de l'information ;
- Développer les référents en communication en réfléchissant à l'opportunité de mettre en place des étudiants relais pour aider à la circulation de l'information et en impliquant davantage les associations étudiantes ;
- Repenser l'organisation des tableaux d'affichage et des écrans dynamiques (les étudiants plébiscitent les lieux de passages ou d'attente, points de restauration ou au sein des bibliothèques universitaires) ;
- Réussir le déploiement puis le développement de l'application étudiante ;
- Intégrer pleinement l'ensemble des services communication de l'établissement dans le futur hub de la réussite (guichet unique) initié en licence par le projet NCU @SPIRE et amené à être généralisé dans toutes les formations de l'établissement.

B. L'étudiant accompagné

Au sein de l'USMB, la Direction des Etudes et de la Vie Étudiante joue un rôle central dans l'accompagnement des étudiants qui peuvent également compter sur d'autres services communs intervenant dans le quotidien des étudiants : le Service des sports, le Service santé étudiant et le Service des bibliothèques universitaires. Le CROUS a en charge l'action sociale ainsi que les questions inhérentes à la restauration et au logement. Enfin, les associations ont toutes leur place dans l'accompagnement des usagers, qu'il s'agisse des associations étudiantes, du Club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc ou d'autres acteurs liés par convention aux établissements (exemple, l'Afev pour l'USMB).

1. Le rôle central de la Direction des Etudes et de la Vie Étudiant

a) Les missions

Pour accompagner les étudiants, l'Université dispose d'une Direction des Etudes et de la Vie étudiante (DEVE) composée de plusieurs services (Scolarité centrale, Scolarités de site, Service de l'offre de la formation et des applicatifs de la scolarité, Service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle et, Service Vie étudiante et de campus) et d'une Cellule d'Accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (« Mission handicap ») qui représente 1,6 ETP. La scolarité administrative (ou scolarité centrale) représente 10,8 ETP (hors suivi des logiciels de candidature et d'inscription : 4,6 ETP). Dans leur ensemble, les scolarités de l'USMB (pédagogique et administrative) dénombrent un total de 76.69 ETP. Enfin, 42 étudiants relais sont employés en CDD dans les domaines de l'accueil-tutorat (18), de l'international (3) et de la santé (12).

b) Focus sur le Service de Vie Étudiante et de Campus

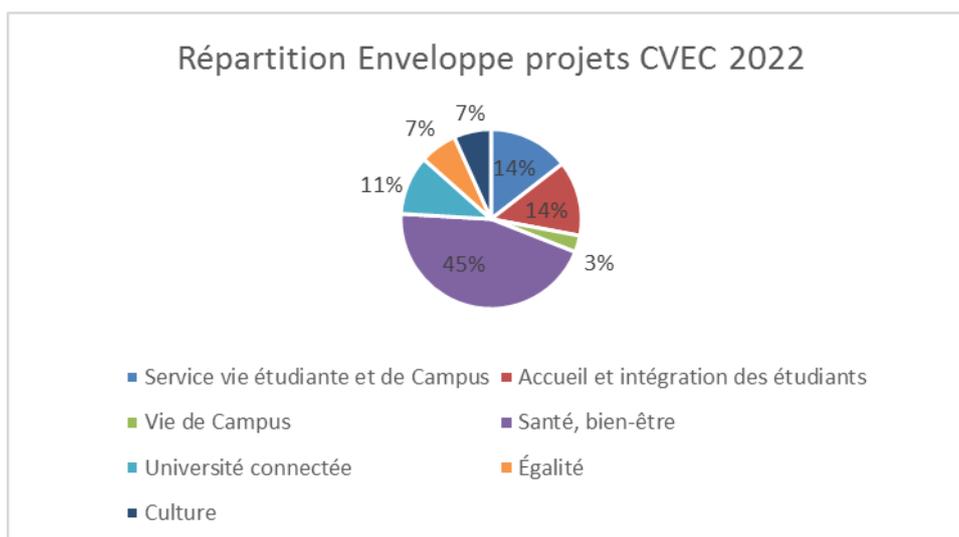
Pour accompagner les étudiants, l'Université dispose d'un Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) rattaché à la Direction des Etudes et de la Vie étudiante (DEVE) qui représente 5 ETP dont un animateur par campus (trois au total), une chargée de mission égalité-culture et une responsable du service. Par ailleurs, le SVEC recrute chaque année des Étudiants Relais qui contribuent à l'organisation et la mise en œuvre des actions et événements proposés dans le cadre des projets collaboratifs.

Chaque animateur est chargé d'assurer l'accueil et l'accompagnement de premier niveau des étudiants de l'université sur toutes les questions relatives à la vie étudiante et de campus ainsi que la promotion des activités offertes aux étudiants sur les campus. Il assure la gestion du guichet unique d'information des étudiants et le bon fonctionnement des espaces du site, dédiés à la vie étudiante pour les rendre attractifs et instaurer de véritables lieux de partage d'informations et d'expériences. Il a pour mission de favoriser les rencontres et les échanges entre les étudiants et avec les personnels et partenaires du site. En outre, il gère et anime sur chacun des campus les services offerts aux étudiants et aux associations étudiantes (dispositif de labellisation ; formation) en lien avec les autres services de l'université, favorisant l'intégration et le bien-être des étudiants.

Les animateurs de campus travaillent enfin à la mise en œuvre des six Projets collaboratifs financés par la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), en recevant, si besoin, le soutien d'étudiants relais. Il s'agit d'un travail collectif associant d'autres services, tels les SBU (Service des Bibliothèques Universitaires), le SSE (Service de Santé Étudiant), le SdS (Service des Sports), le SUIOIP (Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), la DRI (Direction des Relations Internationales), le SVEC (Service Vie étudiante

et de Campus) coordonné par le personnel chargé de mission égalité-culture, sous la responsabilité de la vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'animation de la lutte contre les discriminations.

RÉPARTITION CRÉDITS CVEC 2022	
Libellés	Montants
FSDIE	183 165,00 €
Projets CVEC	664 734,00 €
Dotation Médecine préventive	204 000,00 €
Dotation Service des Sports hors projets	60 000,00 €
TOTAL	1 111 899, 00 €



c) Focus sur l'orientation et l'insertion professionnelle

L'USMB accompagne les étudiants dans la construction de leur projet et avenir professionnel, en se fondant sur un partenariat étroit et original qui associe un service central (SUIOIP) et le club des entreprises. Le SUIOIP (Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle, 15 ETP) relève de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE). Le Club des entreprises est une association portée par des partenaires du monde socio-économique, créée en 1991 et qui a pour objet d'assurer la connexion entre les Entreprises et l'Université – Territoire en initiant notamment de nombreuses manifestations (Semaine Emploi Entreprises ; Festival des stages et du 1er emploi avec plus de 3000 offres de stages et d'emploi juniors collectées chaque année ; ou encore le *Job Dating Alternance*, entre 300 et 500 offres d'alternance collectées /an). A ces événements d'ampleur (plus de 1500 étudiants, enseignants et entreprises) s'ajoutent les actions spécifiques dans les formations (déjeuners RH ; le

Management au féminin ; les conférences Métiers ; les TEDX USMB).

Depuis janvier 2021, ce partenariat privilégié entre le SUIOIP et le Club des entreprises a été renforcé avec la création d'un Comité de Pilotage Insertion Professionnel (CoPil IP) se réunissant à l'initiative du Vice-président chargé de l'orientation et de l'insertion professionnelle. L'objectif est de renforcer la coordination des actions et d'assurer le déploiement et la mise en œuvre d'un nouvel outil, la Box IPro, visant à proposer aux équipes pédagogiques des ressources sur-mesure et « clé en main » pour faciliter le déploiement cohérent de modules et d'événements IP dans leurs maquettes pédagogiques, organisés en quatre grands domaines qui définissent les principales étapes de la construction du parcours d'Insertion Professionnelle de l'étudiant : Se connaître - Découvrir les métiers et entreprises - Passer à l'action - Orientation et Réussite / Approche par Compétences et en totale cohérence avec les réformes du 1^{er} cycle universitaire (APC en licence avec le projet @SPIRE et dans les IUT avec la réforme du BUT).

En outre, le Club des Entreprises développe depuis septembre 2021 un programme de Mentorat en mobilisant un réseau de professionnels (entreprises, collectivités, associations...) qu'il accompagne à devenir mentors. De nombreux étudiants doutent de leur choix d'orientation et certains d'entre eux souhaitent être plus/mieux accompagnés dans la construction de leur projet professionnel, ce qui peut éroder leur motivation dès le début de leur formation (abandon massif en 1^{ère} année), voire en milieu de cursus. En complément de l'accompagnement en orientation et insertion professionnelle du SUIOIP, le programme de Mentorat peut aider les étudiants à surmonter ces difficultés. Il a permis à une centaine d'étudiants de bénéficier d'une relation individualisée avec un professionnel durant toute l'année académique 2021-22, en bénéficiant de ressources mobilisées par le Club des Entreprises comme des ateliers gestion du stress, éloquence, analyse de personnalité et de motivations).

Les collectivités soutiennent pour leur part les actions de l'USMB et du Club des entreprises dans les actions qu'il développe. Pour le campus d'Annecy, elles mettent en place un forum de *job dating* en présence de recruteurs de différents secteurs d'activités. Entre 500 et 600 offres d'emplois saisonniers y sont proposées, englobant des emplois publics et privés. La mairie d'Annecy souhaite également recruter 20 étudiants en alternance pour l'année. Les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac bénéficient des actions de la Ville de Chambéry. En effet, celle-ci met en place des forums, des groupes Facebook, des stages gratifiés et des contrats d'apprentissage au sein de ses services municipaux. Le Département de Savoie met à la disposition de ses habitants la plateforme « Mon Job en Savoie » qui répertorie toutes les offres d'emplois existantes. Ce type de plateforme serait également utile pour les étudiants en Haute-Savoie.

D'autres services contribuent également à la mission d'insertion professionnelle : la Direction de l'Aide au Pilotage et de l'Amélioration Continue (DAPAC) qui à travers son Observatoire conduit les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés et contribue ce faisant à une connaissance fine sur ce sujet ; le Service de Formation Continue, offre également un ensemble de ressources d'une grande richesse ; le dispositif innovant PITON qui entre autres favorise l'insertion professionnelle des étudiants en leur proposant de travailler en mode projet et au sein d'équipes pluridisciplinaires autour de problématiques et de concepts innovants en réponse à des besoins de partenaires du monde socio-économique ; le Pôle entrepreneuriat sous l'égide d'une chargée de mission dédiée et qui est investi dans différentes actions et dispositifs visant à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiantes et étudiants. Ce pôle accompagne les étudiants dans leur projet professionnel, sous la forme d'ateliers, de modules d'insertion professionnelle, d'entretiens, de forums de stage ou encore de conférences.

Axes de progression :

- Pérenniser les actions conjointes du SUIOIP et du club des entreprises et en assurer le développement ;
- Élargir le mentorat des étudiants en améliorant la diffusion du dispositif ;
- Veiller à l'équité territoriale des dispositifs ;
- Bâtir un réseau efficace d'alumni en s'inspirant des expériences et compétences des composantes (Polytech, IAE notamment) et du club des entreprises (plateforme technologique "DATALUMNI" qui facilite et augmente les mises en relations Mentors / Mentorés-ées, tout en développant les réseaux de professionnels) ;
- Développer d'autres réseaux que ceux du Club des Entreprises pour diversifier les champs ;
- Structurer davantage l'entrepreneuriat étudiant

2. La restauration et le logement

L'USMB collabore activement avec le CROUS qui a pour mission d'assurer la restauration et de proposer une offre d'hébergement à une tarification sociale. La demande étudiante est croissante pour la restauration (a) et elle peut parfois atteindre un niveau critique, s'agissant de l'hébergement (b).

a) La restauration

Au sein des trois campus de l'USMB, le Crous met à disposition cinq restaurants universitaires et sept cafétérias.

Le campus de Jacob-Bellecombette comprend le restaurant universitaire de Jacob-Bellecombette et deux cafétérias (Jacob Café et cafétéria Jacob). L'offre proposée sur ce site est diversifiée soit

par la possibilité d'une restauration traditionnelle soit par de la vente à emporter. Cependant le restaurant universitaire classique est vieillissant et il est géographiquement éloigné des composantes de formation. Un projet de nouveau restaurant universitaire est envisagé par l'USMB et le Crous, cette opération devra faire l'objet d'un financement dans le cadre du CPER.

Le campus du Bourget-du-Lac dispose de deux restaurants universitaires (La Chautagne et Hélice) et de trois cafétérias. La Cafétéria Hélice est idéalement située au cœur du campus. La Cafétéria Polytech Bourget est localisée au sein de Polytech et présente une offre de vente à emporter. Le principal point de restauration, le RU de la Chautagne se trouve excentré du cœur du campus et voit sa fréquentation décroître. Le Crous a ouvert un point de vente supplémentaire au sein de l'espace de vie étudiante, lors de la rentrée universitaire 2022. Un projet de restructuration de la restauration sur le campus du Bourget permettant une modernisation des infrastructures et un emplacement au cœur du campus est porté par le Crous dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement.

Le Crous met à disposition du campus d'Annecy deux restaurants universitaires, le restaurant universitaire d'Annecy et le restaurant Tom Morel, ainsi que deux cafétérias (IUT et Polytech). Comme le restaurant Tom Morel se rapproche du modèle d'une cafétéria et qu'il est situé à proximité de l'autre RU, le Crous songe à la possibilité d'en faire un point de vente à emporter. Cependant, cette option ne sera pas choisie en cas d'effet de saturation. L'offre de restauration proposée sur Annecy est particulièrement bien implantée sur l'ensemble du campus.

Comme le Président de l'USMB, Philippe Galez, le constate : en ce qui concerne la vie étudiante, la pause déjeuner peut être un problème pour les étudiants. Ce temps engendre une insatisfaction chez les étudiants, et cette problématique pourrait s'amplifier en cas de croissance des effectifs². De surcroît, le contexte du covid et la démarche du repas à 1 euro ont engendré un nombre important de demandes³. L'année 2019 a représenté un record de fréquentation, mais avec une plus récente augmentation de 30 %, conséquence du repas à 1 euro, les structures ne sont plus correctement dimensionnées⁴. Bénédicte Corvaisier, directrice générale du Crous Grenoble Alpes, souligne que cette réflexion fondamentale sur la pause méridienne entraînera des impacts sur la demande de transports, d'où le besoin de continuer les discussions et de favoriser les temps de coordination et d'interface entre les différents partenaires. Pour toutes ces raisons, l'équipe politique de l'USMB a soumis aux instances de l'université une réorganisation des horaires d'enseignement incluant une réflexion sur le temps de pause méridienne. Ainsi,

² Constat émis par Dominique Puthod, conseiller départemental de la Haute-Savoie, lors de la conférence territoriale.

³ Précisions apportées par Philippe Galez, Président de l'USMB, lors de la conférence territoriale.

⁴ Précisions apportées par Pascaline Nicolas, directrice du Crous Savoie Mont Blanc, lors de la conférence territoriale.

l'université expérimente en 2022-23 un étalement plus important de cette pause avec deux vagues d'accès aux restaurants universitaires, en concertation avec le Crous pour permettre une extension des plages horaires des RU. Cette extension a conduit à harmoniser les créneaux pédagogiques au sein des trois campus.

Relativement à l'ESAAA, une cuisine autogérée est présente. Les étudiants peuvent y préparer des plats ou les réchauffer. Le Crous n'étant pas proche de l'École, la direction de celle-ci a imaginé une restauration mobile se déplaçant au sein de ses locaux (*food trucks*, etc.). Par ailleurs, le Crous et l'ESAAA travaille sur l'accès au clic and collect pour les étudiants de l'ESAAA. Elle propose également un jardin partagé pour ses étudiants⁵.

b) Le logement

Pour les trois campus de l'USMB, le Crous met à disposition dix résidences soit 1550 places. Le campus de Jacob-Bellecombette comprend cinq résidences totalisant 839 places. Le Crous y envisage la réhabilitation de la résidence du Comte-vert (177 logements) et la rénovation énergétique du foyer des étudiants des Alpes (120 logements), cette opération sera portée par le bailleur social Cristal Habitat. L'offre de logement fera l'objet d'une analyse afin de déterminer si elle doit être considérée comme suffisante sur l'agglomération chambérienne.

Au sein du campus du Bourget-du-Lac, trois résidences Crous sont présentes. Elles permettent d'accueillir 414 étudiants. Le maire du Bourget-du-Lac, Nicolas Mercat, témoigne d'une pression dans sa commune relative au manque de logements, notamment pour les alternants. Il estime que la question de l'intégration de l'Université à la commune est fondamentale, et qu'elle passe par un urbanisme inclusif réfléchissant à un lien entre la commune et l'USMB, mêlant les besoins des étudiants et ceux de la population en matière d'habitat familial et de services⁶. C'est dans cette optique que la Ville du Bourget-du-Lac souhaite aménager un nouveau quartier, Triangle Sud, permettant de créer un lien plus fort entre Savoie Technolac et son centre-ville. Ce projet comporte notamment la création d'une résidence étudiante en partenariat avec le Crous.

Pour les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac, la Ville de Chambéry propose l'application web Kestudi.chambery.fr facilitant les recherches pour les étudiants. Cette aide concerne les logements, mais pas uniquement (emplois, sorties culturelles et sportives, etc.). Chambéry mène également une action sur la reconquête des logements vacants.

Le campus d'Annecy-le-Vieux compte deux résidences étudiantes pouvant loger 297 étudiants soit une offre jugée bien en deçà des normes nationales (6 demandes pour un logement). Ce constat partagé par la majorité des partenaires se révèle comme pouvant être un sérieux frein à

⁵ Précisions apportées par Sonia Pérez, alors responsable de la coordination et des projets à l'ESAAA, lors de la conférence territoriale.

⁶ Propos tenus lors de la conférence territoriale.

la poursuite d'études. Le Crous prévoit en 2025 de nouvelles résidences étudiantes afin d'augmenter la capacité d'accueil à Annecy. Ces résidences amèneront d'une part 300 logements supplémentaires par la mise en œuvre d'un marché de partenariat et par 100 logements en convention avec un bailleur social d'autre part. L'ESAAA a pour sa part signé un partenariat avec une résidence étudiante afin de réserver 70 chambres pour ses étudiants. Par ailleurs, la plateforme LEA (logement pour étudiant sur Annecy et son agglomération) met à disposition des étudiants 700 logements. Elle est gérée par le BIJ et cofinancée par la Ville d'Annecy, Grand Annecy et le Département de Haute-Savoie. Dominique Puthod, conseiller départemental de Haute-Savoie, relève que la question du logement à Annecy est centrale pour les étudiants. Leur satisfaction globale sur le sujet (4 %) est loin des chiffres nationaux⁷. Dans ce contexte, les collectivités locales et l'État se sont engagés à participer au financement des nouvelles constructions, qui vont devenir d'autant plus indispensables que l'offre de formation de l'USMB est amenée à croître sur le campus d'Annecy, dans les années venir, avec le projet de la MAPI (installation programmée du Département LEA de l'UFR LLSH notamment).

Parmi les pistes de propositions évoquées en conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants, l'optimisation des logements a été pointée. Les logements des saisonniers sont sous-occupés l'été. Il serait souhaitable de trouver des logements permettant un accueil de plusieurs nuits par semaine à des tarifs abordables. *A contrario*, les logements touristiques utilisés

Axes de progression : le développement de l'offre de logement et de restauration

La restauration :

- Restructuration et modernisation de l'offre de restauration sur les 3 campus ;
- Accompagner la sanctuarisation de la pause méridienne ;
- Offrir une offre responsable et de qualité sur les 3 campus ;
- Permettre une restauration le soir sur les 3 campus ;
- Développer des solutions de commandes numériques ;
- Pérenniser la nouvelle organisation des horaires et en assurer l'effectivité sur les 3 campus.

Le logement :

- Augmenter significativement l'offre de logement sur Annecy (+ 400 logements) d'ici 2025 ;
- Poursuivre la modernisation du parc de logements sur Chambéry ;
- Augmenter le nombre de logements (+100) sur le Bourget du Lac ;
- Développer le logement de courte durée sur les périodes estivales.

⁷ Propos tenus lors de la conférence territoriale.

durant la saison estivale sont peu utilisés pendant les périodes hivernales. Ils pourraient servir de logement aux étudiants, y compris dans le parc privé. De plus, l'optimisation doit aussi porter sur les logements privés⁸. En effet, il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires à des logements privés⁹. En effet, il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires à des hébergements de qualité.

3. La mobilité

La mobilité est une problématique majeure de la vie étudiante, intrinsèquement liée à celles du logement et de la restauration. En effet, la pression sur le logement entraîne des mobilités plus lointaines et nécessite l'usage des transports en commun mais aussi le recours – très fréquent à l'USMB – d'un véhicule personnel. En outre, l'extension nécessaire des plages horaires de restauration devrait avoir des répercussions sur l'organisation des emplois du temps et partant sur les horaires d'utilisation des transports en commun (principe de lissage de l'arrivée des étudiants le matin pour faciliter les transports en commun). Les nouveaux créneaux horaires – harmonisés au sein de l'USMB - des enseignements, s'étirant de 8h à 20h devraient faciliter l'étalement des arrivées sur les campus et dans les restaurants universitaires. Pour l'heure, on note une amélioration pour le seul campus de Jacob et pour la seule pause méridienne.

La concertation avec les collectivités locales et les réseaux de transports urbains (Synchro, Ondéa, Sibra) est essentielle. A ce titre, les collectivités (EPCI) étudient les cadences des lignes pour desservir les trois campus et faire bénéficier les moins de 26 ans de tarifs préférentiels sur les trois réseaux. En outre, la Région finance également des cartes de réduction sur les TER. Les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac bénéficient d'une ligne de bus les reliant qui permet de rejoindre facilement la gare de Chambéry. Cela étant, ces lignes sont souvent saturées aux heures de pointe. Pour ce qui est des déplacements en voiture, la situation est plus complexe pour ces deux campus. Les parkings sont insuffisants ou mal exploités par les étudiants (parking inférieur campus de Jacob, par exemple). Une piste cyclable fait la jonction entre les deux sites et la ville de Chambéry.

La mobilité exige globalement une concertation et une coordination importante entre les collectivités et l'université. Lors de la conférence territoriale, le Président de l'USMB a insisté sur la nécessité d'un bureau de liaison, d'un groupe de travail et d'une concertation permanente entre tous les acteurs. Ainsi, l'accompagnement du plan Mobilité de l'USMB en partenariat avec les trois agglomérations concernées (Grand Annecy, Grand Chambéry et Grand Lac) a été lancé le 20 juin 2022. Il vise à promouvoir la mobilité douce. Il est coordonné par l'agence Eco-Mobilité

⁸ Constat émis par Nicolas Mercat, maire du Bourget-du-Lac.

⁹ Constat émis par Nicolas Mercat, maire du Bourget-du-Lac.

qui doit finaliser la phase diagnostic (enquête « mobilité » à l'USMB déjà réalisée et cartographie des déplacements en cours) avant de poursuivre en 2023 sur le plan d'action, puis la mise en œuvre et l'animation, et enfin le suivi et son évaluation.

Concernant le campus d'Annecy, l'accès du centre-ville jusqu'au campus n'est pas aisé. Lors de la conférence territoriale du 28 janvier 2022, le vice-président à l'enseignement supérieur et à la recherche à Grand Annecy Agglomération, a indiqué que l'entrée en service d'un transport en commun en site propre avec une ligne directe s'arrêtant dans le centre-ville et devant le campus avait été votée en conseil communautaire. Un train supplémentaire reliant Annecy et Lyon a été programmé. De plus, des vélos électriques sont installés dans le campus pour tester leur utilisation. Enfin, l'agglomération d'Annecy pilote actuellement le Schéma d'Aménagement du Campus Universitaire en concertation avec l'USMB.

Faisant suite à l'enquête sur la mobilité à l'USMB menée en avril 2022, il s'avère clairement qu'une attention particulière doit être portée à l'utilisation des véhicules personnels : tous sites confondus, l'enquête révèle que 37% des automobilistes font actuellement leur trajet domicile-travail seul (les comptages de terrain du printemps dernier et de la rentrée 2022-2023 établissent la proportion à 84% sur le campus du Bourget du lac). Par ailleurs, 15% des répondants se déplacent à vélo. Signe encourageant, 40% des automobilistes interrogés se disent prêts à changer de mode de transport. Parmi eux, un tiers est prêt à utiliser le vélo, en favorisant par conséquent une mobilité douce, sachant que la distance entre l'habitat et le lieu de travail est en moyenne de 7.7 km (20-30 mn à vélo). L'USMB s'évertue à être proactive dans le domaine de la transition écologique. Des mesures sont mises en place pour initier un changement d'habitude, notamment des étudiants : campagnes de sensibilisation sous forme de challenges, d'informations en continu, d'événements associant les services des agglomérations, des communes, les associations facilitatrices des mobilités douces (par exemple, atelier de vente et réparation solidaire de vélos sur le site du Bourget ; en outre, un projet d'abri à vélos sécurisé lauréat du concours « Transition énergétique » du service patrimoine est en cours d'études sur le campus du Bourget Lac).

De nombreuses actions doivent, à court ou moyen terme, être mises en œuvre. Le plan mobilité de l'USMB s'attèle à cette lourde tâche mais les axes de progression, côté étudiant, peuvent être mentionnés.

Axes de progression :

- Favoriser le recours au covoiturage plutôt que l'usage individuel de la voiture ;
- Lisser davantage le début des enseignements le matin ;
- Renforcer l'offre de transport en commun notamment lors des pics de fréquentation et en soirée (problématique des cours s'achevant à 20h) ;
- Poursuivre les actions en faveur des mobilités douces :
 - Augmenter le nombre de vélos en libre-service à proximité des établissements d'études et des résidences étudiantes ;
 - Proposer un abonnement préférentiel pour la location d'un vélo électrique avec le soutien des collectivités ;
 - Promouvoir les installations déjà présentes en lien avec le Service des Sports et les associations via l'organisation de défis ;
 - Programmer des aménagements au sein des campus pour faciliter le recours au vélo (abris sécurisés, casiers pour ranger ses affaires, douches).

4. Les espaces de travail

Chaque campus dispose d'une bibliothèque universitaire. Le personnel des BU représente un total de 41.3 EQTP auxquels s'ajoutent 3,52 EQTP emplois étudiants pour un total de 44.82 EQTP.

Dans le cadre du projet national Bibliothèques Ouvertes +, les horaires sont élargis, de 8h à 21h (au lieu de 19h) sans interruption durant les périodes d'examens. Ces élargissements d'horaires, démarrés en 2021, concernent deux périodes de neuf semaines par an. Une ouverture certains samedis est également envisagée en 2023. La demande de lieux pour des travaux en groupe se développant de plus en plus, les bibliothèques universitaires créent de nouveaux espaces de travail adaptés à cet usage. L'université a réaménagé, dans le cadre du Plan étudiants, les salles de travail en groupe des BU Annecy et Bourget en les rénovant et les équipant de mobiliers modulables et d'écrans tactiles. Des cabines de travail ont par ailleurs été installées à la BU Jacob, en attendant le nouveau bâtiment prévu en 2025. A cette date, la bibliothèque universitaire de ce site sera dotée de plusieurs salles de travail et pourra recevoir des événements culturels dans son nouvel auditorium. Ce projet est soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales. Enfin, des espaces conviviaux ont été créés dans les trois BU, avec du mobilier confortable, de la lecture détente (romans, presse, BD) et des distributeurs de boissons pour faire des BU de véritables lieux de vie. Ces nouveaux aménagements se traduisent par une fréquentation en forte augmentation ces dernières années, hors crise sanitaire.

Des initiatives des collectivités, l'application web « Kestudi.chambery.fr » propose également des espaces de travail pour les étudiants. En outre, le Conseil Savoie Mont Blanc pilote et apporte un soutien financier aux bibliothèques communales (Savoie Biblio).

Axes de progression : le développement de l'offre de logement et de restauration

- Projet d'une nouvelle BU à Jacob avec un objectif de quasi-doublement des places assises ;
- Poursuivre la poursuite de l'élargissement des horaires d'ouverture :
 - Avec l'expérimentation d'ouvertures le samedi
 - La mise en place d'un système de réservation autonome des salles (ADE Booking ou Affluences) ;
- Les espaces de travail du CROUS.

5. La santé

Après deux ans de pandémie, la santé des étudiants est apparue comme un sujet prioritaire pour l'université et son équipe politique¹⁰ ainsi que pour l'ESAA¹¹. De nombreuses consultations psychologiques ont été organisées à l'université. Leur nombre ne cesse de croître : 572 consultations psycho pour 142 étudiants, en 2018/2019 ; 466 consultations pour 140 étudiants, en 2019/2020 ; 638 consultations pour 155 étudiants, en 2020/2021 ; 955 consultations pour 282 étudiants, en 2021/2022. L'étudiant, «*jeune adulte*» est exposé à une période complexe, composée de transitions dans les différentes sphères de sa vie : habitat, tâches domestiques, apprentissage social, choix de vie, etc...

A cela s'ajoute, pour certaines filières d'apprentissage, le stress engendré par un rythme de vie universitaire soutenu et la découverte du monde professionnel sous forme de stage. Cette population est caractérisée notamment par une exposition accrue à des facteurs de vulnérabilité sociale et psychologique (autonomisation, isolement, modification du milieu et des conditions de vie et d'études). Elle est également exposée à des comportements individuels défavorables à la santé, comme la consommation de tabac, d'alcool, de produits psychoactifs, une mauvaise

¹⁰ Lors de la journée territoriale, le Président Philippe Galez a insisté sur la nécessité de faire de la santé étudiante une priorité.

¹¹ Sonia Pérez, responsable de la coordination et des projets à l'ESAAA à l'époque de la conférence territoriale, a livré un constat sans appel sur la santé mentale des étudiants : « *Le bien-être des étudiants est ce qui nous importe, car il participe à leur réussite. Je sors d'une séquence de bilans. La situation est catastrophique : les étudiants ne se sentent vraiment pas bien. Nous nous questionnons et nous devons continuer à le faire pour que cette jeunesse puisse retrouver la joie et l'envie. Beaucoup d'étudiants me demandent des contacts avec un psychologue. Il faut se demander comment agir pour que se rejoignent les services de santé et d'alimentation, pour le mieux-être notamment.* »

alimentation, la sédentarité, les comportements sexuels à risques etc. dont on sait qu'ils constituent des facteurs susceptibles d'altérer gravement leur santé.

Un mauvais état de santé mentale et/ou la présence de troubles mentaux peut impacter les cinq domaines de la vie courante :

- Capacité à prendre soin de soi ;
- Capacité à établir des relations durables ;
- Capacité à se former et à avoir une vie professionnelle ;
- Capacité à se maintenir dans un logement ;
- Capacité à organiser une vie sociale et des loisirs.

Les conséquences fonctionnelles peuvent avoir lieu précocement pendant le collège et le lycée, parfois détectées et prises en charge, parfois non dépistées et donc non prises en charge. L'épidémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur la santé mentale des étudiants, une population déjà connue pour ses hauts niveaux de stress, d'anxiété, de symptômes dépressifs et de conduites suicidaires. Les causes ont été identifiées : l'isolement social, en lien avec la fermeture des universités, l'effondrement des ressources financières avec la disparition des jobs étudiants, les inquiétudes sur le déroulement des études et les perspectives d'avenir. L'étude CONFINS (www.confins.org, équipe i-Share et Kappa Santé) lancée en avril 2020 pour mesurer l'impact de l'épidémie sur le bien-être et la santé mentale, a montré que 33% des étudiants présentaient des symptômes dépressifs contre 16% chez les non-étudiants.

Le risque suicidaire chez les étudiants est une réalité plus élevée que dans la population générale : d'après l'étude CONFINS, 10% des étudiants pendant le confinement ont eu des pensées suicidaires. Le suicide est la seconde cause de mortalité chez les 15-24 ans. De nombreux dispositifs existent pour prendre en charge les troubles psychiques, notamment le recrutement de psychologues au sein de l'USMB (1,4 ETP) pour faire face mais peu pour les prévenir. Contribuer à la mise en place de conditions favorables à la santé mentale des étudiants a un effet positif sur tous, incluant ceux qui souffrent d'un trouble de santé mentale.

Les orientations internationales en matière de santé mentale tendent vers des stratégies en amont afin de favoriser l'amélioration de la santé mentale plutôt que de « contrer des problèmes » (INSPQ, 2017). Ces stratégies visent généralement l'ensemble d'une population.

En France, le gouvernement a souligné le déploiement du programme Premier Secours en Santé Mentale, inspiré d'un modèle australien « *mental Health First Aid* »¹² qui concerne tous les

¹² Au 1 avril 2022, 21 000 secouristes ont été formés, 1800 formations de secouristes ont été organisées et 463 formateurs ont été accrédités (<https://pssmfrance.fr/>). Ce dispositif de formation est proposé aux

acteurs (l'étudiant lui-même pour sa capacité à demander de l'aide et à modifier ses comportements ; les «pairs» étudiants appartenant ou non à des associations étudiantes ; les personnels des établissements d'enseignement supérieur en lien avec les étudiants - scolarité, mission handicap, bibliothèque, mission égalité diversité, service d'orientation, service des sports - ; les équipes pédagogiques ; les gouvernances des établissements ; les familles).

En soutenant le renforcement des capacités des étudiants (*empowerment*), on permet aux étudiants de se doter d'une protection contre les pressions et les difficultés de la vie, ce qui contribue à réduire le risque de développement de troubles mentaux (CSMC, 2012).

Chaque campus bénéficie d'un service de santé composé d'un infirmier, d'un secrétariat et d'un psychologue. Actuellement deux médecins proposent des consultations sur les 3 sites. Toutefois, ce dispositif reste destiné à la prévention. Il est possible de bénéficier d'un soutien psychologique via des entretiens avec les services de Pros-consulte. En outre, le dispositif des étudiants relais santé (ERS – contrat emploi étudiant) permet aux étudiants impliqués de jouer un rôle majeur auprès de l'ensemble des usagers. Ils ont principalement pour rôle :

- D'informer et d'orienter autour des problématiques de santé spécifiques aux étudiant.es ;
- De construire et d'animer des actions de promotion de la santé, en journée ou en soirée ;
- De développer des outils de prévention ;
- De créer des supports de communication ;
- De communiquer via les canaux appropriés
- De promouvoir le service de santé universitaire ;
- D'accompagner les associations étudiantes dans la mise en place des soirées responsables, d'outils de réduction des risques, en lien avec ce qui existe déjà.

Pour mener à bien leurs missions et sans être des professionnels, les ERS bénéficient d'une formation adaptée, initiale et continue (sensibilisation à la thématique du consentement ou encore des addictions, notamment).

L'USMB mène des actions de sensibilisation, en partenariat avec la CPAM. Ces actions concernent le tabac, l'alimentation, le sport, le dépistage bucco dentaire, la santé sexuelle, les addictions et les risques festifs. Le Service universitaire des activités physiques et sportives propose en outre des activités, en lien avec le Département santé, pleinement conscient que les pratiques sportives et de loisirs participent au bien-être et à la santé des étudiants.

personnels de l'Université Savoie Mont Blanc.

Une réflexion est actuellement menée au sein de l'établissement pour faire évoluer le service de santé des étudiants vers un statut de centre de santé permettant aux étudiants d'avoir accès aux soins primaires (consultation de médecine générale-médecin traitant) sur les 3 sites¹³. Pour l'heure et suivant le régime du décret n° 2019-112 du 18 février 2019 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, le SSE s'est vu attribuer un n° Finess auprès de l'ARS, permettant de proposer des prescriptions par les médecins :

- En assurant la prévention des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle et à ce titre, le SSE peut prescrire des moyens de contraception, un dépistage de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites, orienter vers des professionnels de santé pour une prise en charge adaptée, prescrire un dépistage des infections sexuellement transmissibles et, le cas échéant, leur traitement ambulatoire ;
- En assurant la prescription et la réalisation de la vaccination dans le respect du calendrier des vaccinations en vigueur ;
- En assurant la prescription d'un traitement de substitution nicotinique ;
- En assurant la prescription d'une radiographie du thorax.

Les collectivités mènent aussi diverses actions en faveur de la santé des étudiants. Pour les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac, la Ville de Chambéry agit sur la prévention de conduites addictives via des kits de prévention. L'offre médicale a été renforcée au Bourget-du-Lac. Malheureusement, il apparaît que les étudiants y ont rarement leur médecin traitant¹⁴. Le Département de la Savoie s'occupe de la gestion du planning familial et met en place la promotion de la santé sexuelle. Au campus d'Annecy, une distribution de protections hygiéniques est présente à la bibliothèque universitaire et à l'IUT, grâce au soutien de la Ville d'Annecy. Le Crous met à disposition des étudiantes un distributeur de protections hygiéniques dans chacune de ses résidences. Enfin, les collectivités suivent des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui pourraient être partagés en lien avec l'Université¹⁵.

La prévention des violences sexuelles et sexistes constitue un volet important de la santé et du bien-être étudiant qui implique naturellement le Service de Santé mais plus globalement toute l'université qui s'est emparée de la problématique avec des actions programmées à brève

¹³ Une étude confiée à l'IRA de Lyon a conclu à l'intérêt d'un tel projet, avec deux scénarios de faisabilité quant à la localisation prioritaire (Le Bourget) et l'envergure de l'offre médicale.

¹⁴ Constat émis par Nicolas Mercat, maire du Bourget-du-Lac, lors de la conférence territoriale.

¹⁵ Précision apportée par Marie-Claire Barbier, vice-présidente au Département de la Savoie, lors de la conférence territoriale.

échéance. Suite à l'enquête relative aux Violences Sexistes et Sexuelles et à la Santé Sexuelle menée par l'USMB auprès des étudiants et étudiantes en décembre 2021 – enquête qui a permis d'aboutir à une évaluation des besoins –, il a été décidé de proposer des actions ciblées afin de sensibiliser la communauté étudiante aux VSS dès la rentrée 2022-23 et sur les trois campus. Ces actions de sensibilisation sont le fruit d'un travail commun entre plusieurs services, notamment le SVEC et SSE, et sont ancrées dans deux des projets collaboratifs CVEC de l'établissement, le PC5 (Égalité) et le PC3 (Santé et Bien-être). Ces actions de sensibilisation sont ouvertes à tous les étudiants et étudiantes et prennent différentes formes (théâtre forum ; ateliers ; conférences). L'université s'appuie, pour leur mise en place, sur des partenariats comme celui avec le groupe Egaé ou avec l'association Ostara. Parallèlement, une action d'information sur cette thématique a été proposée en cette rentrée prioritairement aux associations étudiantes dans le cadre des ateliers des associations labellisées USMB mis en place par le SVEC. Une sensibilisation des associations étudiantes nous semble d'autant plus importante que les VSS continuent de se produire pendant des soirées festives. Une action forte de sensibilisation aux VSS aura lieu enfin lors du Festival Plus d'Égalité de l'établissement, qui aura lieu en mars 2023, sur deux semaines, en partenariat encore cette année avec la ville de Chambéry, qui organise en mars 2023 sa Quinzaine de l'égalité.

Axes de progression :

- Assurer la coordination des actions d'information, de prévention et de promotion de la santé au niveau de l'établissement mais aussi à l'extérieur en accentuant les collaborations avec les collectivités territoriales qui investissent ce champ et notamment les communes ;
- Assurer la pérennité du dispositif des étudiants relais santé en faisant évoluer leur mission en fonction des besoins ;
- Lutter contre le renoncement aux soins en facilitant l'accès à la 1^{ère} consultation médicale. L'offre de soins de 1^{er} recours n'étant pas suffisamment abondante et visible pour tous les étudiants venus d'autres territoires, la marge de progression de l'université est grande et pourrait passer par la transformation du Service de santé en Centre de santé universitaire ;

6. Les actions et dispositifs sociaux

L'action sociale a pour mission principale d'aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leur parcours d'études et à appréhender dans les meilleures conditions l'apprentissage de leur autonomie. Il contribue par son action à la réduction des inégalités.

Afin de formaliser le fonctionnement du service social à l'étudiant et de favoriser la collaboration indispensable à l'efficacité de leur action commune auprès des usagers, l'Université Savoie Mont

Blanc et le Crous de Grenoble Alpes ont décidé de mettre en commun leurs moyens dans le cadre d'un partenariat prenant la forme d'un service social unifié.

Le fonctionnement du service social unifié permet d'avoir une approche globale de la population étudiante quelle que soit la problématique rencontrée, plus lisible pour l'étudiant et pour les partenaires extérieurs.

Ce service social est composé de trois emplois : deux assistantes sociales sont actuellement en poste, le dernier emploi créé au moment de la crise sanitaire est destiné au campus d'Annecy. Le service déploie plusieurs aides et dispositifs en faveur des étudiants dans le domaine social. Il délivre des aides spécifiques financières pour accompagner des situations sociales difficiles. Il accompagne les étudiants en difficulté dans leur accès aux droits, il accompagne les situations particulières. Le Crous organise une permanence d'assistantes sociales et propose également un guichet unique avec une assistante sociale. Celui-ci permet aux étudiants d'être orientés vers les dispositifs dont ils ont besoin.

Le service social travaille en étroite collaboration avec le service de santé et il est le principal interlocuteur de l'ensemble des acteurs de l'action sociale des partenaires extérieurs (CAF-CPAM-Collectivités).

L'Université a installé une plateforme de soutien. Il s'agit d'un guichet unique relayant les demandes des étudiants aux services concernés. Elle permet aux étudiants précaires de bénéficier d'exonérations de droits d'inscription et d'aides ponctuelles en fonction de leurs besoins. L'Université peut être amenée à prêter du matériel pour aider les étudiants dans leur cursus (ordinateurs, téléphones, clés 4G). Elle procède également à des achats pour les étudiants (cartes Carrefour, denrées alimentaires) et distribue des produits d'hygiène et des protections hygiéniques.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte des aides financières à destination des étudiants en mobilité sortante (Bourse Région Mobilité Internationale Étudiant, Bourses Explo'ra Sup). Des bourses régionales sont également émises à partir de critères sociaux à destination des IFSI. Pour les campus du Bourget-du-Lac et de Jacob-Bellecombette, RSA, PMI et ASE sont octroyés par le Département de Savoie et des dispositifs d'aides financières sont mis en place par la Ville de Chambéry (bourse Kestudi et Bourses Jeunes Chambéry). Pour le campus d'Annecy-le-Vieux, le Département de Haute-Savoie finance des prêts d'honneur et accorde également RSA, PMI et ASE aux bénéficiaires correspondant à leurs conditions d'attribution. Un dispositif d'accompagnement de projet est également envisagé pour Annecy. Il s'agit d'une bourse municipale en lien avec la présentation d'un projet à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. Il serait souhaitable de lier toutes les démarches afin que les étudiants n'aient

pas à répéter leurs besoins ou problèmes à plusieurs interlocuteurs différents¹⁶.

Axes de progression :

- Pérenniser le guichet unique d'action sociale ;
- Permettre l'accès au service social sur les 3 campus ;
- Développer l'accès à l'action sociale sur les territoires éloignés ;
- Pérenniser la plateforme de soutien et la rendre plus visible ;
- Améliorer la visibilité de tous les dispositifs internes et externes en simplifiant les démarches des usagers.

C. L'étudiant acteur

1. La culture

La culture souffre parfois de préjugés, elle intéresserait peu les étudiants focalisés sur leur formation. En réalité, les situations sont extrêmement variables et dépendent notamment de la nature des cursus, du niveau de maturité des étudiants ou de leur sensibilisation par l'éducation. Il ne faut pas sous-estimer le phénomène d'autocensure pour les publics étudiants qui n'ont pas bénéficié d'un contexte éducatif favorisant ou cultivant l'appétence pour la culture. L'université a un rôle fondamental à jouer, d'une part en proposant une offre culturelle de qualité et d'autre part en permettant au plus grand nombre d'y avoir accès, en d'autres termes, en démocratisant sa diffusion et sa compréhension¹⁷.

L'offre culturelle émise par l'université et ses partenaires est plurielle et diversifiée. Au-delà de la qualité de celle-ci, un travail collectif est nécessaire pour rendre plus efficace la communication d'événements et d'animations auprès des étudiants. À titre d'exemple, le Pass'Région, accessible aux jeunes, est sous-utilisé. Il offre pourtant de nombreux avantages (places de cinéma, bons pour achats de livres, etc.).

Quant à la programmation culturelle elle-même, l'USMB s'est associée au Crous et à l'ESAAA afin de repenser l'offre culturelle et de l'annualiser. Un Groupe de Travail Culture, créé en mai 2021, impliquant Crous et ESAAA, mais également un ou plusieurs relais issus des sept composantes de formation, des services à l'étudiants ainsi que le VP Étudiant et des étudiants volontaires, travaille chaque année à cette offre afin de la proposer aux étudiants des trois

¹⁶ Constat émis par Marie-Claire Barbier, vice-présidente au Département de la Savoie, lors de la conférence territoriale.

¹⁷ Lors de la journée territoriale, le Président de l'USMB a clairement indiqué que « *l'Université devait s'efforcer de sensibiliser davantage les étudiants à l'importance de la culture et les aiguiller afin qu'ils se dirigent vers les activités qui leur sont offertes* ».

campus. L'université a pour ambition de mobiliser davantage les étudiants sur ce thème et de rendre accessible une offre culturelle qui soit diversifiée et inclusive. Ainsi, une enquête a été menée à l'automne 2021 auprès d'eux afin de mieux comprendre leurs habitudes et besoins, et par ailleurs, dans une démarche qualité, des questionnaires sont régulièrement soumis aux étudiants ayant participé aux actions culturelles.

Suite à l'enquête et afin de rendre la culture accessible, l'USMB a décidé de proposer des événements culturels gratuits, ou à faible coût (2 euros), grâce à son partenariat avec les deux scènes nationales de Chambéry (Malraux) et d'Annecy (Bonlieu), mais aussi en renforçant d'autres partenariats tels qu'avec La Traverse (Bourget), le Cinélaç (Bourget), le Théâtre des collines (Annecy), l'association Lectures Plurielles (Chambéry), les cinémas d'art et d'essai L'Astrée/Forum (Chambéry) et Les Nemours (Annecy) ou encore l'Orchestre des Pays de Savoie, l'association Les Carrés (Annecy), le Musée Faure (Aix-les-Bains). Sont également en cours de nouveaux partenariats avec la MJC (Chambéry), le Brise Glace (Annecy), la Cité des Arts (Chambéry), l'Auditorium de Seynod. L'université tisse en outre des liens avec des compagnies locales qui viennent monter leurs spectacles sur les campus.

Depuis plusieurs années, la manifestation *Perspectives théâtrales* établit le lien entre la lecture d'œuvres dramatiques et la pratique du théâtre, dans un partenariat qui se fait avec la Ville de Chambéry et la scène nationale Malraux.

Une résidence d'artiste est en outre montée depuis désormais quatre ans, en partenariat avec une association étudiante (ACUA) et les composantes universitaires du campus d'Annecy le Vieux (IUT, IAE et Polytech). Pour cette résidence, l'université s'est entourée de partenaires culturels pour piloter et encadrer cette opération : l'ESAAA et Anne et Alain Bidaut, créateurs d'une manifestation biennale d'art contemporain dans les vallées de Thônes. Par ailleurs, Anne Bidaut est intervenue, en tant qu'artiste, pour plusieurs réalisations *in-situ* à l'IUT au cours des années passées. La Résidence d'artistes entend participer à l'ouverture culturelle des étudiants du campus dans un souci de qualité artistique et en engageant une démarche de participation et de médiation appropriée. Elle propose donc :

- Une ouverture vers la création contemporaine, en particulier les arts plastiques et visuels;
- Une proposition de participation des étudiants à des workshops avec les artistes ;
- Une médiation organisée dans les composantes du campus d'Annecy le Vieux.

Le projet de Résidence d'artistes se propose également de mettre en relation l'identité des différentes composantes du campus d'Annecy le Vieux avec la création contemporaine, en invitant des artistes à créer une ou des œuvres, explorant, avec leur regard original, le campus d'Annecy, ses étudiants, ses entités...

L'université organise désormais également une *Nuit de la lecture* au sein de ses bibliothèques en partenariat avec *Lectures plurielles* en s'appuyant sur la thématique nationale et en développant une action culturelle ludique et participative.

Les BU des trois campus sont également un pôle culturel fondamental de l'université. En plus de leur mission principale, elles proposent régulièrement des expositions, des conférences et des ateliers d'écriture en partenariat avec d'autres services de l'université (notamment lors du Festival Plus d'égalité) mais aussi avec des partenaires externes, tels que l'association *Lectures plurielles* et la CCSTI (notamment avec la Galerie Eurêka). L'université participe désormais à d'autres initiatives nationales telles la *Nuit des chercheurs* en partenariat avec les CCSTI, en développant une action culturelle participative. Par ailleurs, des expositions programmées par les associations étudiantes, comme des expositions de photographies, sont fréquemment proposées par les Bibliothèques universitaires.

Depuis la rentrée 2022-23 un lien plus fort entre mission culturelle et mission CSTI à l'université s'est créé, avec la mise en place d'échanges réguliers pour valoriser davantage la culture scientifique auprès du public étudiant et co-construire des projets culturels à destination des étudiants. La BU du campus du Bourget-du-Lac accueille, elle, le *Quart d'heure insolite*, présentant des conférences portant sur la vulgarisation scientifique, participant ainsi d'une stratégie de mise en lien entre action culturelle au sens large et la Culture Scientifique Technique et Industrielle, à destination des étudiants.

Les bibliothèques universitaires sont en outre partenaires du *Festival du premier roman* (Lectures Plurielles), proposant aux étudiants la sélection des ouvrages du festival et facilitant leur participation aux événements. De même, le *Festival de la BD* de Chambéry fait l'objet de présentations dans les BU. La promotion de la lecture se fait également en partenariat avec les bibliothèques municipales de Chambéry, qui viennent présenter leurs services et distribuer des cartes d'adhérents dans les BU de Jacob et du Bourget en début d'année. Il est prévu de dupliquer cette opération sur Annecy avec le réseau des bibliothèques municipales. D'autres formes artistiques, telles que des concerts, sont accueillies dans les bibliothèques et les espaces étudiants. Enfin, les BU organisent régulièrement des actions culturelles communes avec les autres services de l'université, principalement le Service Vie étudiante et de Campus, mais également le Service des sports, avec lequel est organisé une soirée *Cinéscalade*, mêlant projection de films, prêt de livres sur l'alpinisme et séances d'escalade.

Pour aider à la recherche et à la promotion d'événements, l'*Espace Étudiant* (<https://www.univ-smb.fr/espace-etudiant/>) centralise toutes les informations relatives à la programmation culturelle

proche des étudiants, y compris les cycles de conférences des *Amphis pour tous* que l'université organise depuis plusieurs années avec une cadence mensuelle. L'*Espace Étudiant* sert également de billetterie interne à l'université et permet de connaître en temps réel le taux d'occupation des places disponibles sur les différents événements mis en place.

Depuis la rentrée 2022-23, l'université a également recruté trois étudiants relais culture (ERC), un par campus, travaillant en lien fort avec le SVEC et participant de l'action culturelle et de sa mise en visibilité auprès de la communauté étudiante.

Le Crous a mis en place un pôle animation et vie étudiante ainsi que des référents en résidence pour faire suivre les informations aux étudiants et organiser des activités culturelles, entre autres. Il a conclu un partenariat avec la Scène nationale de Chambéry. Plusieurs spectacles sont proposés aux étudiants afin de les inclure dans le dispositif. Au sein des résidences des animations sont proposées. Le Crous a constaté que, fréquemment, les étudiants n'étaient pas présents lors des animations proposées. Leur absence pouvant s'expliquer par le des temps de communication différents, il semble préférable de les prévenir au tout dernier moment.

Pour les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac, le Département de Savoie a mis en place des tarifs préférentiels pour les étudiants dans le cadre de la Scène nationale Malraux.



Les étudiants bénéficient aussi de réductions sur la programmation culturelle des communes de Chambéry et du Bourget-du-Lac.

Axes de progression :

- Faire de la communication un enjeu central pour diffuser la culture
- et susciter l'intérêt des étudiants ;
- Renforcer et pérenniser les actions de partenariat avec les acteurs et les structures présents sur le territoire : institutions culturelles (Scènes nationales, salles de spectacle, cités des arts, cinémas d'art et d'essai, musées, bibliothèques municipales, CCSTI...), associations culturelles et festivals, DRAC, services culturels des collectivités territoriales ;
- Associer et mobiliser davantage les équipes pédagogiques (force de proposition / relais auprès des étudiants) ;
- Développer le soutien à l'action des différents acteurs universitaires dans la diffusion de la culture en coordonnant les initiatives des associations étudiantes, des bibliothèques universitaires, des équipes pédagogiques ;
- Faire le lien entre la culture, l'enseignement et la recherche via la consolidation des actions de diffusion de la culture scientifique et technique (Amphis pour tous, Quarts d'heures insolites...) en lien avec les composantes, les laboratoires et les CCSTI d'Annecy et de Chambéry ;
- Donner accès à toutes les formes artistiques et développer les pratiques artistiques des étudiants, notamment en lien avec les projets émanant d'associations étudiantes labellisées ;
- Valoriser les pratiques artistiques des étudiants, par exemple à travers la pérennisation du concours Le Prix des Talents USMB ;
- Encourager l'appropriation des espaces de vie étudiante par les étudiants à travers l'action culturelle ;
- Développer la dimension européenne des actions culturelles, en lien avec UNITA ;
- Rôle du Crous : il peut organiser des événements en lien avec les associations étudiantes ou mettre à disposition certains de ses locaux pour organiser des manifestations culturelles.

2. Les activités physiques et sportives

Au-delà des activités intégrées dans les cursus de formation notamment lors du premier cycle universitaire (option de l'UA modulaires en licence ; BUT en bonification sur l'année universitaire), l'USMB encourage les pratiques encadrées ou en autonomie, financées notamment par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le Service des sports compte 8 enseignants, 3 agents administratifs, 3 agents techniques (dont un 1 agent technique d'accueil à ½ temps et s'appuie sur 9 étudiants notamment pour la prise en charge des pratiques en autonomie (emploi étudiant, financement CVEC).

Des activités sportives ciblées sont proposées pour tous les étudiants afin de favoriser leur bien-être ou les aider à gérer le stress, gages de réussite dans leur parcours académique.

Le Service des sports programme tout au long de l'année universitaire diverses activités. Des nuits sportives sont ainsi organisées régulièrement, mettant à l'honneur plusieurs disciplines (handball, escalade, volley-ball, basket-ball, badminton, etc.), sous la forme de tournois plutôt festifs et pouvant réunir entre 40 et 150 étudiants. Des stages de formation sont encore proposés à tous les étudiants pour leur permettre de mieux appréhender leur environnement proche : « savoir nager », « savoir grimper », « savoir skier ». En outre, des randonnées pédagogiques sont également organisées pour allier activités physiques et ouverture culturelle aux fins d'étude des milieux naturels ou du patrimoine local. Des courses nocturnes se déroulent entre les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget-du-Lac.

L'association sportive de l'USMB (ASUSMB) permet la compétition sportive universitaire FFSU au niveau académique, national, et international.

Des étudiants en emploi étudiant sont également recrutés pour sécuriser les pratiques sportives en autonomie. Par ailleurs, les étudiants en STAPS du Bourget-de-Lac interviennent autour de la pratique sportive dans les écoles de la commune. Les halles des sports du campus de Jacob et du Bourget du Lac sont des infrastructures permettant la pratique de plusieurs disciplines individuelles et collectives.

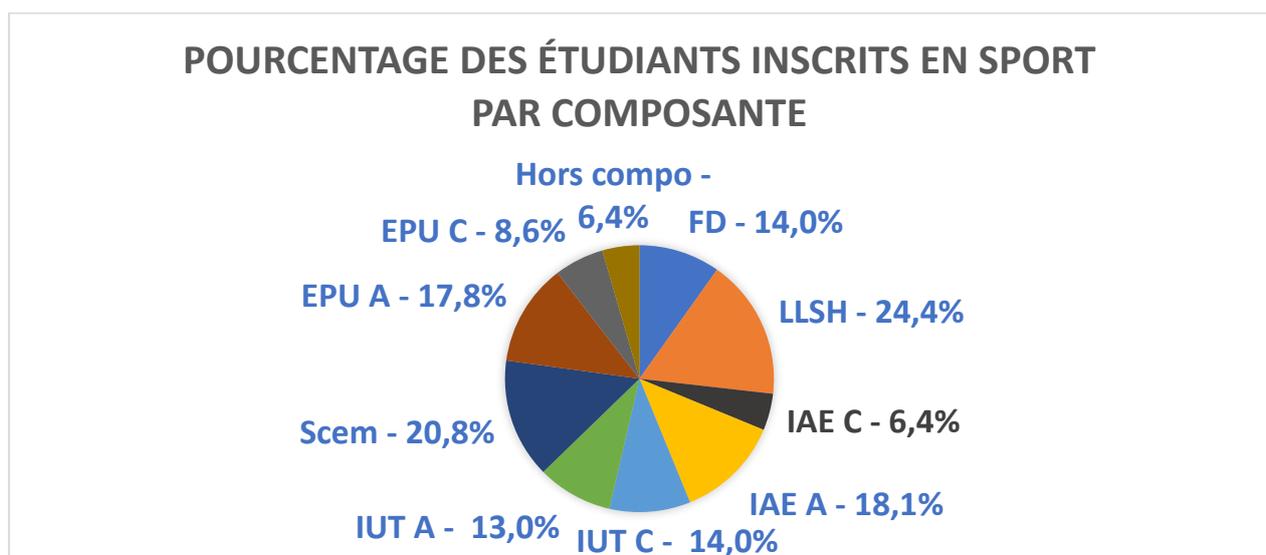
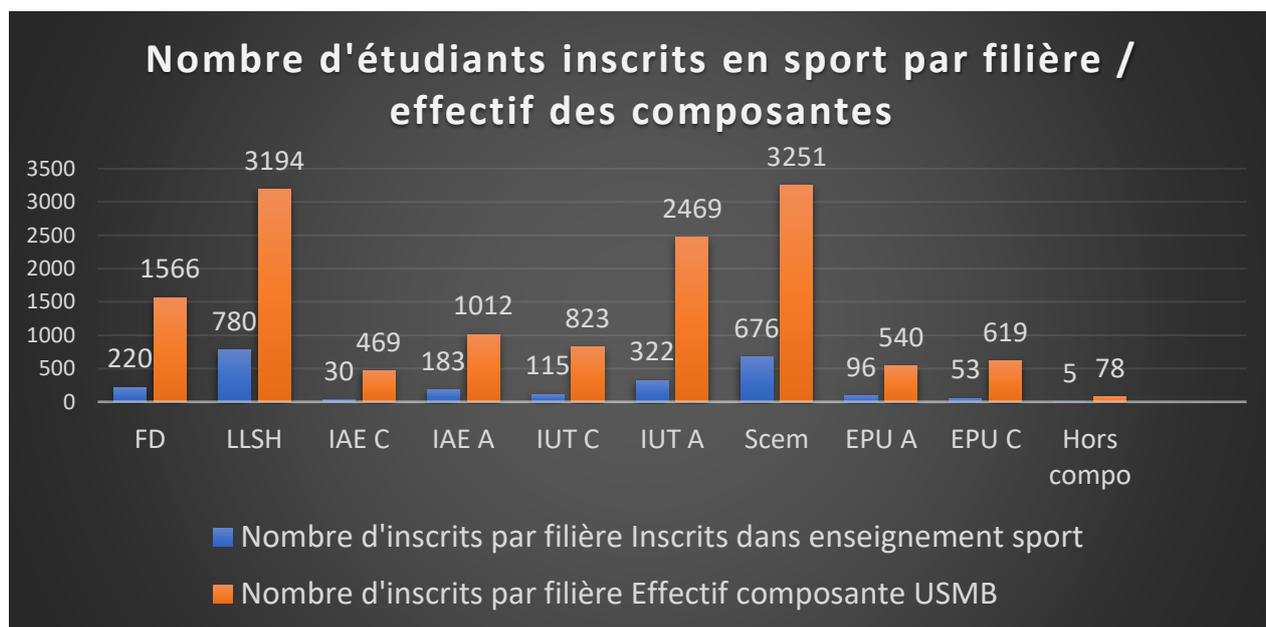
L'installation sportive du campus de Jacob-Bellecombette récemment rénovée offre des installations de qualité, incluant de nombreux équipements. Le revêtement du terrain synthétique du Bourget du Lac, entièrement changé en 2022 avec un financement conséquent par la CVEC, permettra d'assurer la pratique de sports collectifs, football et rugby, notamment, dans d'excellentes conditions. Un partenariat s'est noué avec l'IFSI de Chambéry (PA, Stage), financé notamment par la CVEC.

Sur le campus du Bourget-du-Lac, le Crous contribue également à la culture sportive des étudiants en organisant des événements sportifs et en offrant la possibilité de pratiquer le sport de manière autonome. Le Crous met ainsi à la disposition des étudiants un City-Stade, accessible jusqu'à 22h, facilitant les échanges et les rencontres.

Pour le campus d'Annecy, la communauté d'agglomération Grand Annecy est maître d'ouvrage du complexe sportif du Bray. Ce financement s'effectue dans le cadre du CPER par la Région et

le Département. La nouvelle halle des sports aurait dû être livrée en 2022 mais des infiltrations d'eau ont imposé l'arrêt des travaux. Des créneaux étaient prévus pour l'université, contrainte de trouver d'autres solutions. A ce titre, des partenariats se nouent avec l'ESAAA (60h dans le gymnase des Marquisats qui appartient à la ville d'Annecy : des créneaux réservés à l'ESAAA sont partagés avec l'USMB qui assure, en contrepartie, les enseignements) et l'UCLy (Lycée Saint Michel -244h). Il est envisagé l'organisation de nuits sportives/culturelles, pour les étudiants de l'USMB/ESAAA dans le gymnase des Marquisats.

Les collectivités mettent en avant la nécessité de concertations avec l'université. La tenue de réunions régulières entre les différents acteurs pourrait ainsi améliorer la qualité et la diversité des animations dans le domaine sportif notamment.



Axes de progression :

- Augmenter le nombre d'étudiants pratiquant une activité physique régulière ;
- Favoriser l'accessibilité des étudiants à une activité physique et sportive en levant les freins (problèmes de temps, d'accès...) ;
- Augmenter le nombre d'adhérents à l'association sportive ASUSMB ;
- Construire une UAI Sport/Santé progressive et complémentaire sur les trois années de licence ;
- Penser au développement de structures alternatives moins contraignantes (« City-stades », par exemple) ;
- Poursuivre et améliorer le dispositif des pratiques en autonomie ;
- Renforcer les échanges avec les collectivités pour une utilisation optimale des infrastructures et espaces sportifs et renforcer notamment le lien université / ville.

3. Vie associative et l'engagement étudiant

Dans la conception même du présent schéma directeur, l'implication des étudiants a été pensée dès l'origine, de la construction du diagnostic de l'existant jusqu'à l'identification de préconisations visant à améliorer les conditions de vie.

L'engagement étudiant peut prendre plusieurs formes qu'il s'agisse d'un engagement au sein de l'établissement (engagements associatifs ou encore de représentation dans les instances) ou en dehors. En effet, en poursuivant leurs études supérieures au sein d'un territoire, les étudiants deviennent des habitants à part entière et peuvent développer des liens plus ou moins forts avec celui-ci. En multipliant les opportunités pour les étudiants de développer des liens avec les habitants et les acteurs socio-économiques, ceux-ci peuvent devenir de véritables contributeurs du développement et de l'attractivité du territoire. Par conséquent, en s'investissant dans une association ou un club, en exerçant un emploi à côté de leurs études ou encore en portant, entre autres, des projets de solidarité ou liés au développement durable, les étudiants constituent un véritable potentiel à mobiliser au service du territoire.

Paradoxalement, au sein des établissements, le public étudiant est parfois difficile à mobiliser. Ce constat est particulièrement prégnant pour l'engagement associatif, comme de nombreux échanges de la journée territoriale l'ont révélé. Pascaline Nicolas, directrice du Clous Savoie Mont Blanc, a témoigné de l'intérêt de développer les emplois étudiants, permettant de valoriser et partant de favoriser l'engagement (étudiant référent du CROUS). Pour le conseil d'administration du Crous, il apparaît également que les étudiants sont plus engagés lorsqu'ils comprennent les missions et que le Crous partage avec eux les points sur lesquels ils peuvent agir. Nicolas

Borghèse, délégué général du Club des entreprises de l'USMB, note que l'implication des étudiants représente un défi quotidien.

Selon lui, il est souhaitable de trouver un subtil équilibre entre le bénéfice et la contrainte pour que ceux-ci deviennent acteurs de leur projet. Edouard Messin (vice-président étudiant de l'USMB) suggère que l'université mette en place des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant. En outre, il recommande que les étudiants puissent bénéficier de plus d'endroits dédiés aux associations avec des bureaux, des espaces de stockage, ainsi que des lieux partagés.

Le Service de Vie Etudiante et de Campus de l'université a clairement identifié cette problématique alors même que l'Université dispose de lieux dédiés aux étudiants, comme les espaces de détente au sein des bibliothèques universitaires, destinés à la lecture ou au repos (présence de canapés, poufs, hamacs). Elle accompagne les associations étudiantes en leur délivrant des modules de formation portant sur plusieurs thématiques, dans l'optique de former les étudiants sur le monde associatif (gestion d'une association, d'une trésorerie, rédaction de statuts, etc.). Des formations plus spécifiques peuvent également être organisées à la demande pour les étudiants souhaitant s'engager de manière active. Le Service de Vie Etudiante et de Campus vise une programmation annuelle pour ce type de formations. L'USMB propose également une labellisation aux associations étudiantes, impliquant le respect d'une charte, la possibilité de demandes de subventions et l'accompagnement d'animateurs issus du Service de vie étudiante et de campus.

Le campus de Jacob-Bellecombette dispose d'un bâtiment (Bâtiment 20) permettant un espace pour les associations. Celui-ci se limite néanmoins à une capacité d'accueil de 6 personnes. Une salle polyvalente, plus utilisée pour la restauration du midi, est aussi présente. Cependant, elle reste peu utilisée par les étudiants dans un cadre associatif, elle nécessiterait certainement une meilleure communication auprès d'eux. Au campus du Bourget-du-Lac, le bâtiment EVE propose des services aux étudiants avec des espaces pour les associations et pouvant recevoir des événements étudiants.

Par ailleurs, les médiateurs de résidence du Crous, recrutés lors de la crise sanitaire et maintenus dans leur mission, peuvent également être des relais d'informations et d'écoute utiles dans le cadre de l'engagement associatif. Les soirées à thèmes du Crous permettent de créer du lien et d'encourager des échanges. Au sein du campus d'Annecy, le Crous étudie la possibilité d'aménager l'espace disponible du restaurant universitaire pour accueillir des activités étudiantes. Toujours dans ce même campus, l'université a un projet de bâtiment d'accueil de site intégrant les associations étudiantes.

Le Département de Savoie a voté un budget citoyen permettant de mobiliser plus d'un million

d'euros. Il est ouvert à tous les habitants de Savoie. Les étudiants et les associations d'étudiants peuvent ainsi le solliciter pour proposer des projets rentrant dans les compétences du Département¹⁸.

Axes de progression :

- Créer les conditions d'expression des « envies de faire »
- des étudiants en les accompagnant dans le temps pour leur permettre de mener à bien leur activité ou projet hors du strict champ de la formation ;
- Réfléchir à la création d'une plateforme de recueil des intentions d'engagement des étudiants par exemple en utilisant les outils institutionnels (ex : <https://www.jeuxaider.gouv.fr>) ;
- Nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble de ses partenaires (Club des entreprises, milieu associatif...), le Crous et les collectivités de penser l'engagement étudiant comme un facteur intégrant de la réussite sociale, humaine et académique ;
- Proposer un système cohérent de valorisation de l'engagement étudiant au niveau de l'établissement en intégrant l'engagement dans le cursus de formation en lien avec l'approche par compétence (option de l'UA modulaire des licences en format NCU @SPIRE ; APC dans les bachelors universitaires de technologie) ;
- Penser l'enjeu de reconnaissance des activités non académiques : développement de la confiance en soi ;
- Encourager la présence des étudiants dans les instances de décisions de l'université.

D. L'étudiant dans sa diversité

1. L'étudiant international

L'Université Savoie Mont Blanc possède un service dédié en charge de l'accueil et de l'intégration des publics internationaux à leur arrivée et tout au long de leur séjour. Il s'agit du pôle accueil de la Direction des Relations Internationales, appelé aussi « Welcome Centre », installé sur le campus de Jacob-Bellecombette et destiné aux étudiants de tous les campus. Le Welcome Centre fournit une aide et des conseils dans les démarches d'installation et de vie pratique en termes de logement, de visa, de santé, de mutuelle, d'assurance, d'ouverture d'un compte en banque, de droits à la CAF, de budget.

¹⁸ Précision apportée par Luc Berthoud (vice-président de Grand Chambéry, chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation) lors de la conférence territoriale.

En 2019, l'USMB a obtenu le Label « Bienvenue en France » qui témoigne de la qualité de l'accueil des étudiants internationaux. Les critères d'évaluation qui prévalent pour l'obtention de ce label servent quotidiennement de feuille de route à la Direction des Relations Internationales pour proposer des services de qualité répondant aux besoins de ce public spécifique.

En amont de chaque rentrée universitaire, les nouveaux étudiants internationaux reçoivent par courriel diverses informations pratiques sous forme d'un « kit de survie » afin qu'ils puissent préparer leur arrivée en termes de transport, de visa, de logement, d'assurances et de santé. Ils obtiennent ainsi le contact d'une personne qui pourra répondre à leurs questions et les aiguiller au mieux dans la préparation de leur séjour.

Au début de chaque semestre (en septembre et en janvier), des réunions d'accueil sont organisées à destination des étudiants internationaux en échange. A cette occasion, un sac d'accueil personnalisé contenant le « kit de survie », une fiche-ville Campus France, des plans et brochures de Chambéry ou d'Annecy, un plan des transports en commun, un plan du campus, une Welcome Box, etc., est remis aux étudiants internationaux.

Par ailleurs, deux étudiants relais internationaux sont présents sur chacun des trois campus pour aider et renseigner les étudiants internationaux de septembre à octobre. En outre, le programme de parrainage « Alterculturality » est mis en place par le Welcome Centre avec pour objectif de faciliter les démarches et l'intégration des étudiants en leur donnant les bonnes adresses, astuces et bons plans lors de leur arrivée. Un étudiant francophone de l'USMB appelé « USMB Angel » peut ainsi parrainer deux ou trois nouveaux étudiants internationaux.

De plus, des espaces de discussion sont mis en place via Facebook avec la page « Etudiants internationaux de l'Université Savoie Mont Blanc » et via plusieurs groupes WhatsApp créés selon la typologie du public international et animés par le pôle accueil.

En lien avec le CROUS, une aide particulière est fournie aux étudiants internationaux en termes de logement. Une animatrice est chargée du bien-être et de l'intégration des étudiants dans les résidences du CROUS, épaulée par un référent sur chaque campus. Un repas de Noël est parfois organisé.

Un dispositif de familles d'accueil est également mis en place à l'USMB pour accueillir des étudiants internationaux sur des séjours de courte durée. Ce public peine en effet à trouver un logement sur les territoires de Savoie où la pression foncière est importante, la priorité étant généralement donnée aux longs séjours. Des échanges réguliers ont lieu avec les collectivités territoriales afin de pouvoir faciliter l'hébergement des étudiants internationaux en créant au besoin des résidences dédiées.

Un programme des évènements est construit sur mesure pour le public international. Le Welcome Centre propose chaque année un séminaire d'intégration fin août dans une station de montagne. Au programme de ce séminaire : des cours de français tous les matins et des activités de plein air les après-midis. Fin janvier, l'accueil des nouveaux étudiants se fait lors d'un week-end d'intégration axé sur la découverte des sports d'hiver. Le Welcome Centre organise chaque mois un évènement culturel ou sportif à destination du public international. Certaines actions sont organisées conjointement avec la Ville de Chambéry telles que la Welcome Party, le programme des « Jeunes Ambassadeurs », le Noël Partagé, le Tour du Monde au Manège.

Tout au long de l'année et sur tous les campus, les étudiants internationaux peuvent suivre des cours de renforcement de la langue française, notamment en soirée.

En termes d'aide à la recherche de job étudiant, le site de la mairie de Chambéry Kestudi et celui d'Annecy « Bureau Information Jeunesse » sont très utiles aux étudiants internationaux qui désirent travailler pour financer leurs études.

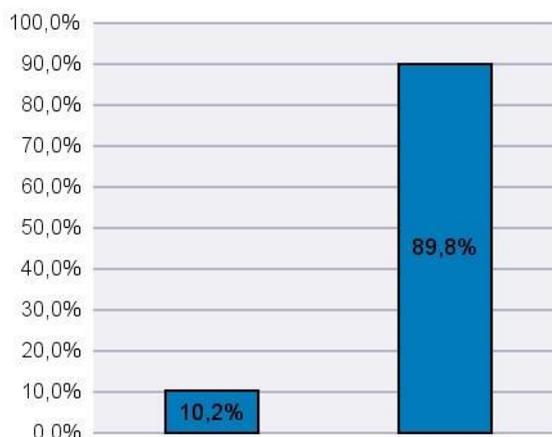
Enfin, l'USMB réalise une enquête de satisfaction auprès du public étranger pour estimer la complexité des démarches administratives, étudier leur intégration et mesurer la qualité de l'accueil.

Nombre d'étudiants de nationalité étrangère	Nombre d'étudiants de nationalité française
1 567	13 809

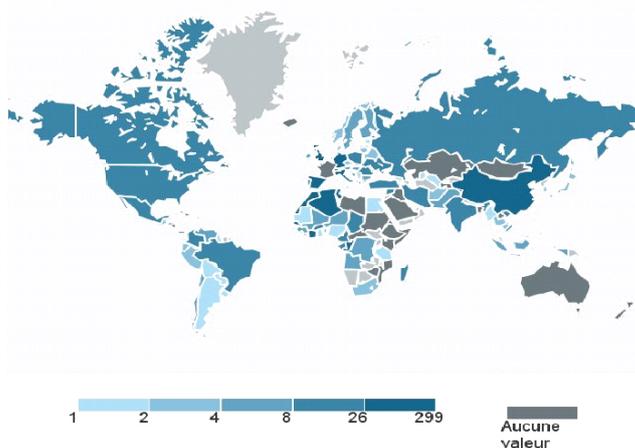
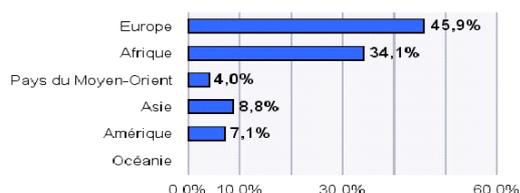
NATIONALITÉ

Site*	Nb étudiants	nb SISE etr
ANNECY	4 950	481
BOURGET	4 960	310
CHAMBÉRY	60	42
JACOB	5 406	734
Total	15 376	1 567
111		

Nombre de nationalités représentées :



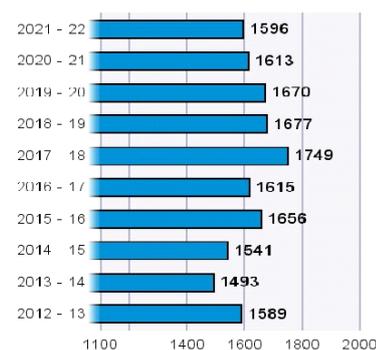
Continents	Nombre d'inscrits	en %
Europe	719	45,9%
Afrique	535	34,1%
Pays du Moyen-Orient	63	4,0%
Asie	138	8,8%
Amérique	112	7,1%
Océanie		



DAPAC - Pôle Formation

Evolution du nombre d'étudiants étrangers

Chiffres de fin d'année universitaire (non SISE), chiffres au 02/02/22 pour 2021



Mise à jour le : 02/02/22

Axes de progression :

- Développer un véritable guichet unique pour l'accueil des étudiants internationaux qui au-delà des services universitaires regrouperait (au moins ponctuellement) des structures externes telles que le CROUS, les Préfectures 73 et 74, la CAF, la CPAM, etc. ;
- Poursuivre la démarche qualité dans le but d'obtenir les 3 étoiles du label « Bienvenue en France » dans les prochaines années. A cette fin, améliorer notamment l'offre de formation pour les étudiants en échange et son affichage en ligne (catalogue des cours) ;
- Entretenir les échanges avec les collectivités territoriales afin de trouver des solutions au problème récurrent du logement des étudiants en échange (cours séjours), ce problème étant souvent un frein à leur venue à l'USMB.

2. L'étudiant en situation de handicap

En signant la Charte Université/Handicap en 2007, puis 2012, le gouvernement et la Conférence des présidents d'universités se sont engagés à favoriser l'autonomie des étudiantes et étudiants en situation de handicap dans leur parcours universitaire et à rétablir l'égalité des chances avec les autres étudiants.

L'USMB satisfait cet engagement en s'appuyant sur la Mission handicap. Cette cellule coordonne, du projet d'intégration à l'USMB jusqu'à l'insertion professionnelle, le dispositif dédié aux étudiantes et étudiants à besoins spécifiques (situation de handicap temporaire ou permanente). La Mission handicap de l'Université Savoie Mont Blanc accueille et propose un accompagnement global (parcours de formation et vie étudiante) et individualisé aux étudiantes et étudiants en situation de handicap en fonction de leurs besoins :

- Information sur leurs droits et procédures de compensation possibles ;
- Aide à la constitution de dossiers (MDPH, EMAAS) ;
- Accessibilité des locaux et des contenus pédagogiques ;
- Mise en place et coordination des aménagement d'études (aides techniques, humaines et pédagogiques) et des aménagements d'examens préconisés par les médecins du Service de Santé Étudiant (SSE) ;
- Aide à l'orientation ou à la réorientation, aide aux recherches de stages et aide à l'insertion professionnelle en partenariat avec le Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIOIP) ;
- Médiation et liaison entre étudiants, équipes pédagogiques, administration.

La Mission handicap apporte soutien et réponses aux questions des acteurs de l'université impliqués dans cet accompagnement. Elle travaille en lien étroit avec le Service de Santé Étudiant (SSE) et, selon la complexité des situations, avec une équipe plurielle, afin de déterminer les mesures compensatoires les plus adaptées aux besoins des étudiants concernés.

La Mission handicap assure également une mission de sensibilisation des personnels de l'université et des étudiants. Un Guide de l'étudiant.e en situation de handicap présente de façon ludique (sous format BD) les démarches en faveur de l'inclusion et les interlocuteurs privilégiés à contacter. Ce Guide, en version numérique et disponible en anglais, s'adresse à l'ensemble des étudiants mais également au personnel. En outre, plusieurs événements tels que le Festival Plus d'égalité et des ateliers d'information abordent le handicap et permettent de communiquer et d'échanger avec les étudiants sur ce thème.

Par ailleurs, les étudiants en situation de handicap suivant leur cursus aux campus du Bourget-du-Lac et de Jacob-Bellecombette bénéficient d'un aménagement des transports publics, cette

mesure étant mise en œuvre par le Département de Savoie.

Axes de progression :

- Améliorer le travail de concertation entre les différents acteurs (Mission handicap / Service de santé / composante) ;
- Sensibiliser les composantes sur la croissance significative des aménagements (anticipation / budgétisation) ;
- Dématérialiser la procédure ;
- Pérenniser le calendrier des demandes.

3. L'étudiant sportifs de haut niveau

L'USMB bénéficie d'une identité particulière en raison de son programme dédié aux sportifs de haut niveau (SHN). Elle accompagne actuellement 411 athlètes. L'université se distingue régulièrement au cours des grandes compétitions nationales et internationales (championnats européens, mondiaux et jeux olympiques) et présente un très beau palmarès avec plus de 200 médailles mondiales obtenues par ses étudiantes et étudiants. Ce résultat, favorisé par un cadre naturel propice à l'activité physique et sportive, est avant tout le fruit d'un programme pédagogique qui assure le bon équilibre entre pratiques intensives, programmes d'entraînements, périodes de compétition et les exigences académiques des formations de l'enseignement supérieur. Les atouts du dispositif SHN sont nombreux. Ainsi, les étudiants bénéficient d'un suivi particulier avec un professeur référent et un tuteur et d'un accès libre aux nombreuses installations sportives de l'université, pour une pratique en autonomie. En outre, ils peuvent compter sur des aménagements de natures diverses leur assurant le suivi effectif de leur formation (aménagement collectif en sections aménagées / aménagements individualisés dans toutes filières de l'USMB).

4. L'étudiant empêché : le régime spécial d'études

Les contraintes d'emploi du temps de certains étudiants impliquent des aménagements de leurs études, selon des degrés divers.

De fait, un régime spécial d'études peut être sollicité par les étudiants placés dans l'une des situations suivantes : étudiant salarié ; étudiant engagé ; étudiant élu dans les conseils ; étudiant engagé au sein du bureau d'une association étudiante labellisée ; étudiant ayant une activité de sapeur-pompier volontaire, militaire dans la réserve opérationnelle ; volontariat dans les armées ; service civique ; étudiant chargé de famille ; étudiante enceinte ; étudiant engagé dans un double cursus ; étudiant en situation de handicap ; étudiant sportif de haut niveau ; étudiant justifiant d'une pratique artistique de haut niveau ; étudiant entrepreneur.

Le régime spécial offre notamment la possibilité aux étudiants de solliciter des dispenses

d'assiduité totale ou partielle, des aménagements des examens dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires ou encore de choisir leurs groupes de TP et de TD (ou nomadisme). Les étudiants salariés entrent pleinement dans ce dispositif mais leur situation est particulière. Leur activité professionnelle implique un moindre temps passé sur les campus, ce qui ne leur permet pas toujours de bénéficier des activités proposées.

L'ensemble du dispositif a été pensé à une époque où l'hybridation et le recours aux outils numériques étaient peu développés. Il doit être repensé en intégrant les opportunités actuelles.

Axes de progression :

- Repenser le dispositif en intégrant les opportunités offertes par les nouveaux outils numériques ;
- Cibler l'étudiant salarié et adapter l'offre de services.



3. LE PLAN D'ACTION EN DOUZE FICHES

- **Fiche action n° 1** : Garantir une accessibilité à tous les étudiants aux dispositifs, actions, événements, équipement vie étudiante (L'étudiant bienvenu)
- **Fiche action n° 2** : Offrir une restauration sociale de qualité et davantage accessible (L'étudiant accompagné)
- **Fiche action n° 3** : Programmer et produire de nouvelles résidences sociales pour étudiants (L'étudiant accompagné)
- **Fiche action n° 4** : Soutien aux mobilités douces (L'étudiant accompagné)
- **Fiche action n° 5** : Coordonner les actions d'information, de prévention et de promotion de la santé (L'étudiant accompagné)
- **Fiche action n° 6** : Coordonner les actions et les dispositifs sociaux (L'étudiant accompagné)
- **Fiche action n° 7** : Encourager l'ouverture à la culture en s'appuyant sur les forces internes, en coopération avec les collectivités territoriales (L'étudiant acteur)
- **Fiche action n° 8** : Favoriser l'accessibilité des étudiants à une activité physique et sportive (L'étudiant acteur)
- **Fiche action n° 9** : Pérennisation renforcée du soutien à la vie associative en concertation avec les collectivités locales (L'étudiant acteur)
- **Fiche action n° 10** : Reconnaissance de l'engagement étudiant : valorisation et aménagements (L'étudiant acteur)
- **Fiche action n° 11** : Accueillir et intégrer les étudiants internationaux (L'étudiant dans sa diversité)
- **Fiche action n° 12** : Engager un processus de signature de conventions partenariales avec les collectivités selon une logique de complémentarité (Fiche transversale au SDVE)

 	Fiche action n° 1 A. L'ÉTUDIANT BIENVENU	
1- Accueil / intégration/ découverte des campus et du territoire	Garantir une accessibilité à tous les étudiants aux dispositifs, actions, évènements, équipements de vie étudiante	
Responsable de l'action : USMB (DEVE)	Acteurs associés : - Crous - Collectivités	
<p>▪ Contexte</p> <p>Les étudiants engagés au sein du bureau d'une association étudiante labellisée rencontrent des besoins spécifiques, qui peuvent se traduire par la demande d'un régime spécial d'études ou alors par le besoin d'accéder plus aisément à des lieux (bureaux ou lieux de stockage) dédiés à la vie associative et plus largement à la vie étudiante. Leur action peut contribuer par ailleurs à renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté étudiante à l'université et ce, entre autres, par le biais d'un accès à des lieux qui leur sont dédiés. Les deux campus du bassin chambérien disposent de deux espaces EVE destinés à la vie étudiante, au Bourget et à Jacob-Bellecombette, tandis que le campus annécien en est dépourvu jusqu'à ce jour. Les deux lieux existants sont toutefois peu fréquentés ou investis par les étudiants en raison d'une méconnaissance de leur fonction, d'une carence d'espaces entièrement dédiés ou de leur faible visibilité, ou d'un équipement peu adapté ou répondant seulement partiellement aux besoins des associations labellisées. Les étudiants ont des difficultés pour savoir s'ils ont un droit accès à certains espaces et s'ils peuvent y organiser des événements.</p> <p>L'implantation de l'USMB sur 3 campus, au sein de trois territoires, permet d'apporter un véritable maillage en termes d'offre d'ESR au sein des deux départements mais constitue un véritable enjeu en matière de vie étudiante. Celui-ci se caractérise par la possibilité pour chaque étudiant d'accéder à une offre de services et d'événements liés à la vie étudiante similaire permettant de souder la communauté étudiante et de développer un sentiment d'appartenance à l'établissement. Cela suppose de penser, suffisamment en amont, la capacité à déployer les actions de vie étudiante sur les 3 campus, tout en prenant en compte les événements portés directement par les composantes. Pour développer cette approche transversale, un travail préalable de coordination avec les composantes est primordial, tout comme avec le Crous et les collectivités locales.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>Une meilleure prise en compte des espaces associatifs et de vie étudiante permet de dynamiser davantage la vie de campus. En rendant plus visibles les espaces dédiés aux associations et plus largement à la vie étudiante, les étudiants pourront s'approprier ces lieux susceptibles de stimuler à la fois plus de vie de campus et plus de liens sociaux entre étudiants. Rendre plus visibles les associations au sein des espaces de vie étudiante ou dans des locaux avoisinants aura également comme avantage de favoriser l'engagement et renforcer l'offre associative.</p> <p>En renforçant les actions transversales aux différents sites de l'USMB, cette action vise enfin à permettre à chaque étudiant, quel que soit son campus, d'accéder à des événements de vie étudiante propices à son intégration, à la rencontre</p>		

d'autres étudiants et à son épanouissement. Pour l'USMB, il s'agit de répondre à une ambition d'équité dans l'accès des étudiants à l'offre de services en matière de vie étudiante tout en travaillant plus étroitement avec le Crous et les collectivités locales pour garantir un déploiement plus équilibré des événements.

▪ **Description détaillée de l'action**

1. Analyse des espaces alloués à un domaine spécifique et des espaces éventuellement mobilisables pour la vie associative (bureaux et lieux de stockage), sur les trois campus, avec une priorisation du campus de Jacob-Bellecombette.
2. Redéfinition des locaux associatifs, si possible à proximité directe des lieux de passage des étudiants.
3. Création d'espaces de détente ou de convivialité aménagés (canapé, poufs, hamac) si possible avec du mobilier modulable permettant d'y organiser des événements pour et par les associations étudiantes (ateliers yoga, danse, théâtre...).
4. Travail de responsabilisation des étudiants en leur confiant plus d'autonomie dans l'accès à ces locaux.
5. Réunion des référents Vie Étudiante au sein de l'USMB et création d'un calendrier partagé des événements de vie étudiante sur l'année, en associant le Crous et les collectivités à la démarche.
6. Choix des actions pouvant être déployées sur les trois campus et définition des moyens de déploiement avec le Crous et les collectivités locales.
7. Validation du planning partagé en veillant à un équilibre des événements prévus entre les trois campus.
8. Déploiement des actions.
9. Évaluation des événements de vie étudiante déployés sur les trois campus.

▪ **Temporalité de mise en œuvre**

1. Premier semestre 2023-24 : organisation d'un temps d'échange avec les référents Vie Étudiante des composantes et création d'un calendrier partagé permettant d'avoir une vision globale des actions programmées sur l'année par les composantes et les services centraux. Choix des actions à déployer sur les 3 campus (actions d'une composante à élargir, action menée uniquement sur 1 ou 2 campus, nouvelle action, etc.) et définition des moyens nécessaires en collaboration avec Crous et collectivités locales. Il pourrait être judicieux notamment après l'accueil des primo-arrivants (Vôga) un ou plusieurs événements au cours desquels les étudiants puissent tous se rencontrer (notamment des Olympiades entre composantes qui pourraient être mises en place en 2024-25), concert en plein air), ce qui viendrait renforcer les Journées des associations qui se réalisent déjà sur les trois campus.
2. Validation du planning partagé avant fin mai 2023, pour que ces actions rentrent dans les Projets collaboratifs CVEC 2023-24.
3. Juin 2024 : bilan des actions déployées de manière transversale et des actions vie étudiante proposées uniquement sur certains campus (afin d'obtenir des indicateurs sur un déploiement équilibré des événements).
4. Deuxième semestre 2022-2023 : analyse des espaces alloués à un domaine spécifique et des espaces éventuellement mobilisables pour la vie associative (bureaux et lieux de stockage), avec une priorisation du campus de Jacob-Bellecombette et formation d'un groupe de travail avec des élus étudiants pour repenser les espaces de vie étudiante mobilisables. Associer les associations étudiantes à la réflexion.
5. Septembre 2023 : premiers aménagements des espaces sur le campus de Jacob-Bellecombette.
6. Octobre 2023 : Communication ciblée pour les associations étudiantes du campus de Jacob-Bellecombette autour des aménagements des espaces de vie étudiantes à leur disposition.
7. Premier semestre 2023-24 : réalisation des aménagements nécessaires sur le campus du Bourget et communication spécifique.
8. Deuxième semestre 2023-24 : réalisation des aménagements nécessaires sur le campus d'Annecy et communication spécifique.
9. Janvier-mars 2024 : bilan sur les événements organisés par les associations étudiantes et de l'affluence des étudiants (campus Jacob-Bellecombette) et enquête auprès des étudiants sur les améliorations pour leur espace de vie étudiante.
10. Mars 2025 : bilan sur les événements organisés par les associations étudiantes et de l'affluence des étudiants (campus Bourget et Annecy) et enquête auprès des étudiants sur les améliorations pour leur espace de vie étudiant (campus Bourget).

Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains SVEC (coordination et pilotage) Direction du Patrimoine Etudiants relais Crous Associations étudiantes Direction de la communication Réseau de référents Vie étudiante au sein des composantes Service des Sports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <p>Moyens CVEC mobilisables pour les aménagements des espaces de vie associative et étudiante.</p>
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action 1. Nombres d'adhésions aux associations présentes au sein des EVE ; 2. Affluence et occupation des espaces de vie étudiante ; 3. Nombre d'actions déployées de manière transversale sur les 3 campus ; 4. Identification des actions déployées uniquement sur certains campus et raisons ; 5. Nombre d'étudiants participants aux événements par campus ; 6. Niveau de satisfaction des étudiants vis-à-vis des événements de vie étudiante sur les 3 campus (avec identification de différences éventuelles entre campus et définition d'axes de progression). 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès 1. Association du Crous et des collectivités locales aux réflexions (notamment pour rendre également accessibles les actions qu'ils portent ou co-portent) 2. Travail de coordination avec les composantes et avec les partenaires (Crous et collectivité) 3. Programmation annuelle 4. Communication large et relayée par les composantes et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque 1. Identification de lieux pour les étudiants (bureaux, espaces de détente) éloignés des lieux de passage 2. Composantes ne tenant pas compte de la programmation transversale dans le déploiement de leurs propres événements 3. Déséquilibre dans les partenariats avec les collectivités selon les campus pouvant se traduire par des actions plus limitées sur certains sites
<p style="text-align: center;">Effets induits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure connaissance du campus et création de repères pour les nouveaux étudiants 2. Animation de la vie étudiante 3. Soutien aux associations 4. Bénéfices pour les activités culturelles ou sportives 5. Amélioration de l'accueil et de l'intégration des étudiants au sein des 3 campus 6. Renforcement du sentiment d'appartenance à l'établissement 	<p style="text-align: center;">Synergies avec d'autres actions</p> <p>Favoriser l'accessibilité des étudiants à une activité physique et sportive (infrastructures, offre de services)</p> <p>Développer une reconnaissance de l'engagement harmonisée au niveau de toutes les composantes</p>

 	Fiche action n° 2 B – L'ÉTUDIANT ACCOMPAGNÉ	
	2 – La restauration et le logement	
	Offrir une restauration sociale de qualité et davantage accessible	
	Responsable de l'action : - Crous/Clous	Acteurs associés : - USMB et ses composantes - Cofinanceurs CPER
<p>▪ Contexte</p> <p>La crise sanitaire a révélé au grand jour l'existence d'une véritable précarité alimentaire au sein d'une partie de la population étudiante, face à laquelle la mise en place du repas à 1€ (pour tous les étudiants boursiers et pour les étudiants en situation de précarité) a réveillé une demande potentielle très importante pour une restauration sociale de qualité. La réponse à cette demande, au-delà des étudiants boursiers ou en précarité, suppose une organisation et des équipements permettant d'accueillir le plus grand nombre sur les 3 campus de l'université. Or, un étudiant sur quatre déclare sauter des repas faute de temps (problèmes liés aux horaires, à la nécessité de se déplacer d'un site à l'autre notamment pour les étudiants des IFSI et de l'ESAAA). Par ailleurs, les deux restaurants actuels sur les campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget ne répondent pas aux besoins actuels des étudiants.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>Le bien-être étudiant passe par une alimentation équilibrée et accessible. L'organisation d'une restauration sociale de qualité à proximité immédiate des lieux d'étude constitue un point fondamental du soutien de l'étudiant dans son quotidien, et <i>in fine</i> pour son épanouissement et sa réussite.</p>		
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <p>Accompagner la sanctuarisation de la pause méridienne</p> <p>Harmonisation et synchronisation des emplois du temps universitaire pour l'étudiant et élargir les horaires d'ouverture des restaurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanctuariser la pause méridienne dans les emplois du temps afin de libérer les étudiants de manière perlée (USMB et ses composantes) ; - Accompagner la mise en œuvre par l'extension des plages horaires des restaurants avec une ouverture 15 mn plus tôt et un arrêt de service 15mn plus tard (Crous) - Assurer une offre identique tout au long du service <p>Restructuration des restaurants et cafétérias des campus de l'USMB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site du Bourget : développer et concentrer l'offre du Bourget sur le restaurant Hélice avec une capacité de 500 places (5RU) et de 100 places (cafétéria), soit 1700 repas/jours - Site d'Annecy : rénover le restaurant du campus d'Annecy et en faire un véritable lieu de vie accessible toute la journée <p>Repenser l'offre sur le restaurant Tom Morel/réaménager la cafétéria de l'IUT d'Annecy-</p>		

- Site de Jacob :
- Relocaliser le restaurant de Jacob-Bellecombette dans le cadre du projet CEDRA-CPER XV

Offrir une offre responsable et de qualité sur les 3 campus en lien avec les axes du schéma directeur de la restauration

2023-2027 du Crous Grenoble Alpes

- Recherche du 0 déchet dans le cadre du schéma directeur de transition écologique et de la loi AGECE EGALIM
- La décarbonation de l'offre alimentaire, développement de l'offre végétarienne
- Des menus élaborés par une commission des menus associant les services de diététiciens.
- Sensibilisation des étudiants aux notions de bien-être par l'assiette

Développer des solutions de commandes numériques

Développement de la solution de commande numérique « crous & go » pour tous les étudiants et notamment IFSI et à l'ESAAA.

▪ **Temporalité de mise en œuvre**

1. harmonisation des emplois du temps : septembre 2022 principalement sur le campus de Jacob puis progressivement sur les autres campus.
2. Site du Bourget : étude du programme 2023
3. Site de Jacob : sept 2022 à juillet 2027 mise en service en septembre 2027.
4. Site d'Annecy : étude 2023 fin des travaux 2025.

Moyens mobilisables

▪ Humains	▪ Budgétaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ personnel de restauration ▪ DPPI/DCP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ site du Bourget : montant de l'opération 11 650 k€ : Site d'Annecy : 1 795 k€ Crous ▪ Site Jacob : équipement 1 180 k€ CPER 1 150 k€ et 30 k€ Crous.

Évaluations et validations

▪ **Critères pour évaluer l'action**

1. Maintien dans la durée de l'organisation des emplois du temps
2. Évolution du ratio « nombre de repas / nombre d'étudiants » sur les campus : taux de captation
3. Augmentation du taux de satisfaction de l'offre de restauration chez les L1 et L2 (enquêtes DAPAC), enquête CNOUS

▪ **Facteurs clés de succès**

Coopération étroite entre Crous, l'USMB et ses composantes
Financement des restructurations

Facteurs de risque

Financier : mobilisation des financements

▪ **Sources**

- Entretien avec Bénédicte Corvaisier, Directrice générale du Crous Grenoble Alpes.
- Schéma directeur de restauration Crous GA Document en cours d'élaboration « améliorer ensemble les conditions de restauration des étudiants »
- Entretien avec Pascaline Nicolas, Directrice du Crous Savoie Mont-Blanc.

  	Fiche action n° 3	
	B – L'ÉTUDIANT ACCOMPAGNÉ	
	2 – La restauration et le logement	
	Programmer et produire de nouvelles résidences sociales pour étudiants	
	Responsable de l'action : - Crous/Clous	Acteurs associés : - Bailleurs sociaux, OTLE sillon alpin, collectivités territoriales
<p>▪ Contexte</p> <p>La croissance des effectifs, plus particulièrement sur le campus d'Annecy le vieux, l'origine géographique diverse des étudiants et l'évolution du marché locatif sur les 3 agglomérations, sont autant de paramètres de nature à influencer sur les possibilités ou difficultés futures des étudiants à trouver un logement à proximité de leurs lieux d'étude. Il est donc impératif de faire aboutir les projets de nouvelles résidences, de continuer à suivre l'évolution des besoins, et de faire émerger de nouvelles opportunités pour y répondre.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>La possibilité de se loger convenablement et selon ses moyens à proximité de son lieu d'étude est un élément important de la réussite étudiante. S'agissant de la répartition des origines géographiques des étudiants : 51% sont originaires des Savoie, 41% du reste de la France et 8% ont passé leur Bac à l'étranger avec une répartition particulière à chaque campus. Cette diversité implique de disposer d'une offre de logement adaptée. Alors même que la majorité des étudiants de Savoie restent domiciliés au domicile familial ou trouvent une solution dans le parc diffus des 3 agglomérations, la consolidation d'une offre sociale dédiée est indispensable, notamment au regard des projets de (re)déploiement des formations de l'USMB.</p>		
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <p>Faire aboutir les projets en cours, observer finement l'impact et l'évolution des besoins, anticiper une production nouvelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener à bien le projet de résidences sur Annecy (400 places) et le projet sur Le Bourget du Lac (100 places à court terme) - Prendre une part active (Crous, collectivités, université) dans le pilotage de l'OTLE du sillon alpin pour obtenir des données précises sur l'impact de cette production nouvelle et estimer les besoins à venir - Mettre à niveau le parc de logement Crous sur Jacob-Bellecombette, Chambéry et Le Bourget du Lac - Identification des opportunités de construction de nouvelles résidences, en priorité sur Annecy, mais également sur l'agglomération de Chambéry et le Bourget du Lac. 		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temporalité de mise en œuvre 1. Participation d'une représentation du territoire à tous les comités de pilotage de l'OTLE dès 2022/23 2. Réalisation d'un focus sur les besoins sur l'agglomération de Chambéry d'ici 2024 3. Livraison de 2 résidences (400 places) sur Annecy à l'horizon 2025 4. Livraison de 1 résidence sur le Bourget du Lac à l'horizon 2026-2027 5. Poursuite de la réhabilitation du parc de sur Jacob-Bellecombette, Chambéry et Le Bourget du Lac 6. Programmation d'1 ou 2 autres résidences sur Annecy, et d'une éventuelle résidence sur l'agglomération de Chambéry à l'horizon 2028 	
Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains <p>Moyen internes du Crous, de l'AURG et des bailleurs sociaux maîtres d'ouvrage des projets de résidence (à citer ?)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <p>Emprunts CDC et subventions (via CPER) par la Région et le Département de la Haute-Savoie, ainsi que par d'autres collectivités pour les projets ultérieurs.</p>
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action 1. Évolution du nombre de places en logement Crous / étudiants boursiers (et/ou étudiants décohabitants) 2. Évolution du nombre de logements attribués / nombre de demandes 3. Diminution du temps moyen de déplacement quotidien des étudiants (via enquête OTLE) 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <p>Réactivité de tous les acteurs concernés par la construction des résidences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <p>Envolée des coûts de construction qui compromettrait la faisabilité économique des projets.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources ● Entretien avec Bénédicte Corvaisier, Directrice générale du Crous Grenoble Alpes. ● Entretien avec Pascaline Nicolas, Directrice du Clous Savoie Mont-Blanc. ● Entretien avec Nicolas Mercat, Maire du Bourget, le 14 janvier 2022. 	

Fiche action n° 4	
B - L'ÉTUDIANT ACCOMPAGNÉ	
  	3. La mobilité
Soutien aux mobilités douces	
Responsable de l'action : USMB	Acteurs associés : Collectivités territoriales / CROUS / Agence écomobilité Savoie Mont Blanc/ Synchro Bus/ Sibra / Ondéa
<p>▪ Contexte</p> <p>En raison du particularisme du territoire, de nombreux étudiants utilisent la voiture comme mode de transport principal. Ce choix peut être dicté par l'éloignement de leur site d'études ou répondre à un besoin de rapidité et de facilité. Les conséquences sont néfastes en termes de coût pour les étudiants, de pollution de nos territoires et de problématique aiguë de stationnement sur certains campus (Annecy notamment). Le développement d'alternatives s'impose en mettant l'accent sur les mobilités douces (marche, vélo, vélo électrique, trottinettes, transport en commun, covoiturage). Certains dispositifs déjà mis en place, doivent être développés et il convient de soutenir l'usage des transports à bas carbone. Toutes les mobilités sont concernées, y compris les mobilités internationales des étudiants.</p>	
Description et réalisation	
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>L'objectif est de proposer des alternatives viables aux étudiants qui ont recours à la voiture pour se rendre sur leur lieu d'études. Il s'agira notamment de poursuivre et soutenir les actions déjà mises en place en faveur des mobilités douces et de réfléchir à d'autres dispositifs qui peuvent être proposés aux étudiants. En raison de la pluralité des modes de transports, plusieurs actions peuvent être proposées en faveur des mobilités douces.</p>	
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <p>1. Incitations multiples à la mobilité active :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les opportunités d'abonnement préférentiel pour la location d'un vélo électrique avec le soutien des collectivités, des associations et en assurer la promotion auprès des étudiants ; ➤ Améliorer, en concertation étroite avec les acteurs territoriaux concernés, le réseau de pistes cyclables existant et le communiquer auprès des étudiants ; ➤ Promouvoir et soutenir les services offerts par les ateliers vélos pour les étudiants : entretien et vente à moindre coût (VAE compris), remboursement en fin d'année, conventionnements avec les assistantes sociales du Crous et de l'université pour accompagner les étudiants en situation de précarité (exemples de réalisations sur l'atelier vélo du campus du Bourget du lac) ➤ Augmenter les équipements présents sur le campus (abris vélo sécurisés, casiers) ; ➤ Assurer les services vélo au quotidien à l'atelier vélo : SOS réparations, bornes de gonflage, prêts de vêtements de pluie ; ➤ Assurer la sécurité des piétons, vélos par des marquages au sol et signalétique verticale appropriés ➤ Faciliter l'accès aux vestiaires des équipements sportifs (change, douche) ; 	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les étudiants pour une adhésion maximale au déplacement à vélo : formations aux réparations vélos, organisation d'évènements, inciter au bénévolat solidaire et participatif sur des chantiers ; <ol style="list-style-type: none"> 2. Communiquer sur les offres préférentielles de transports en commun à destination des étudiants (exemple SNCF), les offres des agglos, les services à disposition et accès sécurisés sur les campus ; 3. Poursuivre les discussions engagées auprès des collectivités locales et les réseaux de transports urbains (Synchro, Ondéa, Sibra) pour augmenter la fréquence et le nombre de bus aux horaires d'affluence (matin / soirée) et le temps de parcours avec des bus directs aux heures de pointe (ligne A de Technolac) ; 4. Faciliter l'usage des transports en commun en lissant l'arrivée des étudiants (=début des cours) sur les campus en mettant à profit les nouveaux horaires harmonisés ; 5. Faciliter le recours au covoiturage au moyen des applications existantes qu'il faut promouvoir auprès des étudiants (exemple de l'application BlaBlaCar Daily ou encore en interne de ET'YVA, plateforme de covoiturage pour les étudiants inscrits au service des sports de l'USMB) ou d'application à créer (utilisation de la future application étudiante de l'USMB, projet SERVET) ; les agglomérations Grand Lac et Grand Chambéry et la CC Cœur de Savoie proposent une prise en charge de 0.10 €/km pour le conducteur et une gratuité des covoitages pour le passager sur leur territoire. 6. Identifier des actions pour inciter au covoiturage en tirant les enseignements des expériences actuelles ou passées (modes d'incitation), communiquer sur les actions nationales (exemple de la prime gouvernementales covoiturage) 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temporalité de mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Janvier 2023 : Mise en place de la participation de 0.10 €/km au trajet de covoiturage de plus de 5km par Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie 2. Septembre 2023 : identifier les étudiants qui souhaiteraient avoir recours au covoiturage (en estimer le nombre) 3. Septembre 2023 : identifier les étudiants qui souhaitent proposer des places dans leur véhicule 4. Septembre 2023 : communiquer sur les avantages du covoiturage, en lien avec le nouveau plan de mobilité, le guide sur les éco-gestes du plan de sobriété et les aménagement possibles (constitution des groupes de TD prenant en considération le covoiturage) 5. Septembre 2023 : informer sur les bornes vélo, les pistes cyclables disponibles ainsi que les abonnements 6. Juin/ juillet 2023 : veiller dans l'élaboration des emplois du temps au lissage des arrivées sur les campus pour fluidifier les transports en commun 	
Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains <ol style="list-style-type: none"> 1. Référent mobilité 2. SEP 3. SVEC 4. Services de scolarité compositante 5. Direction de la communication 6. Associations étudiantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <ul style="list-style-type: none"> -CVEC -Patrimoine -AAP région -Subventions départements
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Adhésion des étudiants aux offres des associations locales de réparations de vélos solidaires 2. Nombre d'utilisateurs des transports en commun 3. Fréquentation des parkings des trois campus 4. Nombre d'arceaux à vélo non abrités et sous abris sécurisés 5. Nombre de km de pistes cyclables (sécurisées) : pour accéder aux campus et pour évoluer dans les campus 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication actualisée 2. Soutien des collectivités (accompagnement pour la réalisation du plan mobilité) 3. Sensibilisation des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvaise coordination des acteurs 2. Manque d'adhésion des étudiants 3. Insuffisance des transports en commun selon l'origine géographique des étudiants (en milieu rural notamment)

	4. Mobilité active complexifiée par la situation des campus sur les hauteurs (Annecy / Jacob)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits 1. Faciliter l'accès au campus pour les étudiants 2. Diminuer le coût lié à l'usage du véhicule personnel 3. Limiter l'impact environnemental 4. Favoriser la santé physique par l'usage du vélo ou le recours à la marche à pied 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions Connecter davantage le campus à la ville au moyen de projets sur l'écomobilité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources <p>Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 12/01/2022, retour de la journée eco-mobilité de Juin et Octobre 2022, rendu de diagnostics de l'Agence ecomobilité et enquête Latitude/Agir Ensemble d'Avril 2022 ; échange avec le référent mobilité de l'USMB.</p>	

Fiche action n° 5	
B. L'ÉTUDIANT ACCOMPAGNÉ	
5° La santé	
Coordonner les actions d'information, de prévention et de promotion de la santé	
<div style="text-align: center;">    </div>	<p>Acteurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crous - Collectivités locales - CPAM -ARS -IREPS (institut régional éducation et promotion de la santé) -ESP (espace de santé publique pour la Savoie et le Cegidd pour la Haute Savoie)
<p>Responsable de l'action : USMB (SSE)</p>	
<p>▪ Contexte</p> <p>L'USMB via son Service de Santé mène déjà plusieurs actions de sensibilisation et de prévention à destination des étudiants, parfois en partenariat avec les 2 CPAM. En parallèle, les collectivités mènent également des actions sur la santé des jeunes et des étudiants selon une feuille de route qui leur est propre, et pour certaines, se sont impliquées plus fortement depuis la crise sanitaire. La multiplication des prises de parole sur un même sujet peut brouiller le discours. Il est donc impératif d'assurer une coordination entre acteurs permettant de mettre en commun les indicateurs existants sur la santé étudiante, de bénéficier de retours d'expérience mais aussi d'organiser les actions et événements afin que ces derniers aient une résonance plus forte auprès des étudiants du territoire. Au-delà de l'action de promotion en tant que telle, il s'agit aussi de permettre à chaque étudiant de mieux appréhender son rapport à sa santé, les risques auxquels il pourrait être amené à faire face ainsi que le fonctionnement du système de soins et ses droits en la matière.</p>	
Description et réalisation	
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>Cette action traduit la volonté de l'USMB de garantir une équité territoriale dans l'accès aux droits des étudiants et d'articuler davantage ses actions avec les politiques vie étudiante des collectivités.</p> <p>Il s'agit de mieux prendre en compte les besoins des étudiants en matière de santé, en définissant collectivement et en amont, les priorités des territoires en matière de santé publique étudiante. La coordination des actions d'informations et de prévention doit faciliter la mise en œuvre d'actions au plus proche des besoins, dans une logique de complémentarité et éventuellement de co-portage.</p> <p>Cette approche coordonnée permettra de définir des temps d'action sur l'année, en tenant compte du calendrier universitaire et de réaliser des actions plus lisibles, en identifiant au mieux les publics cibles. Une attention particulière</p>	

<p>devra être portée aux publics internationaux, méconnaissant largement le système de soins français et leurs droits en matière de santé.</p>	
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des données actuelles et définition des priorités de santé publique étudiante 2. Création d'un groupe de travail partenarial au sein des territoires d'implantation de l'USMB pour adopter une feuille de route et un planning partagé (hors organisation d'un événement particulier dédié à la santé, 3 à 4 rendez-vous par an semblent suffisants) 3. Mise en commun des actions et définition d'actions nouvelles 4. Déploiement des actions 5. Evaluation collective des actions menées et de leur impact 6. Pérennisation de ces actions coordonnées en matière de santé 	
<p>▪ Temporalité de mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Deuxième semestre 2023 : recueil des données locales disponibles sur la santé des étudiants au sein de l'USMB et des collectivités et mise en place du groupe de travail. 2. A partir de janvier 2024 : déploiement d'actions coordonnées au sein des territoires selon un planning partagé. 3. Juin 2024 : Bilan des actions menées et définition d'un nouveau plan d'actions coordonné pour l'année universitaire suivante. 	
Moyens mobilisables	
<p>▪ Humains</p> <p>Service de Santé (pilotage de l'action)</p> <p>Etudiants relais santé (à former également sur les actions menées par les collectivités)</p> <p>Service communication</p> <p>Groupe de travail partenarial (avec Crous, collectivités, CPAM, représentants étudiants et ESAAA pour le territoire d'Annecy) pour définition des priorités et suivi dans le temps</p>	<p>▪ Budgétaires</p> <p>En dehors du temps humain, pas de besoin financier propre à l'action.</p> <p>Besoin d'un financement éventuel pour la pérennisation ou la mise en place d'actions de prévention (budgets à co-porter idéalement avec les partenaires).</p>
Évaluations et validations	
<p>▪ Critères pour évaluer l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un planning partagé effectif et mis à jour dans l'année 2. Nombre de rencontres par site du groupe de travail partenarial sur l'année 3. Nombre d'actions communes créées (ou d'actions existantes élargies à de nouveaux partenaires) 4. Enquête auprès des étudiants sur leur participation aux actions, leurs besoins en termes de santé et leurs attentes 	
<p>▪ Facteurs clés de succès</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail partenarial sur les 3 sites, avec une fréquence de réunions définie au départ 2. Simplicité de l'outil pour créer le planning partagé 3. Construire les actions à partir de l'existant 4. Implication de représentants étudiants (élus au sein d'instances de l'USMB ou du Crous et représentants associatifs actifs) 	<p>▪ Facteurs de risque</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquence de réunions non respectée 2. Habitudes de faire à l'échelle de chaque institution

<p>5. Communication coordonnée sur les actions de prévention santé entre les partenaires</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la lisibilité des actions par les publics étudiants 2. Eviter les doublons et actions en silo 3. Clarté des messages portés dans le cadre des actions de prévention 	<p>Synergies avec d'autres fiches</p> <p>Fiche action transversale collectivités territoriales</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources ▪ Entretien avec Laurence SERRAT le 10 octobre 2021. ▪ Entretiens avec Aurélie LE MEUR (03/11/21) et Guillaume TATU (21/01/22). 	

  	Fiche action n° 6	
	B – L'ÉTUDIANT ACCOMPAGNÉ	
	6 – Actions et dispositifs sociaux	
	Coordonner les actions et les dispositifs sociaux	
	Responsable de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - USMB - Crous 	Acteurs associés : <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Les services de l'Etat : rectorat, direction départementale
<p>▪ Contexte</p> <p>L'USMB et le Crous Grenoble Alpes ont décidé de mettre en commun leurs moyens dans le cadre d'un partenariat prenant la forme d'un service social unifié. Le service social du Crous s'adresse à toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'académie de Grenoble. Le service social travaille en étroite collaboration avec le Service de Santé Étudiant et il est le principal interlocuteur de l'ensemble des acteurs de l'action sociale des partenaires extérieurs (CAF-CPAM-Collectivités-service de l'Etat).</p> <p>La précarité étudiante préexistante à la crise sanitaire s'est accentuée au détriment des étudiants les plus fragiles et a fait basculer d'autres jeunes dans des situations d'urgence, mettant ainsi en lumière l'action nécessaire du Crous.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>Cette action traduit la volonté de l'USMB et du Crous de garantir une équité territoriale dans l'accès aux droits des étudiants et de mieux articuler ses actions avec les politiques vie étudiante des collectivités. <i>In fine</i>, il s'agit de prendre davantage en compte les besoins des étudiants en matière d'actions sociales dans leur globalité, de dispositifs d'aides financières, d'accompagnement aux droits et aux informations (logements -restauration), d'accueil et d'écoute.</p> <p>Cette approche globale et coordonnée entre l'USMB (Service de Santé Étudiant) et le Crous devra permettre de définir des temps d'action sur l'année, en tenant compte du calendrier universitaire et de réaliser des actions plus efficaces et plus lisibles, au besoin avec une mise en commun des moyens, afin de toucher les publics cibles. Une attention particulière devra être portée aux publics internationaux notamment lors de leur arrivée sur le territoire (logement-couverture sociale).</p>		
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir une équité de traitement de la situation sociale des étudiants sur les 3 sites de l'USMB, de l'ESAAA, permettre l'accueil d'une assistante sociale sur le site d'Annecy au sein du service de santé 2. Poursuivre le fonctionnement de la plateforme de soutien USMB 3. Suivre et analyser l'activité du service social afin d'anticiper les évolutions sur les 3 campus 4. Prendre en compte les spécificités des sites distants et assurer l'accès aux dispositifs du service social à tous les étudiants des territoires de Savoie 5. Articuler le maillage et les actions avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur l'aide aux étudiants (banque alimentaire-secours populaire-Restos du cœur, bailleurs sociaux, CAF, CPAM, collectivités territoriales, services de l'Etat). 6. Accompagner d'éventuelles initiatives étudiantes concernant la lutte contre la précarité (exemple : mise en place d'une épicerie solidaire). 7. Pérenniser, déployer, consolider l'existant des dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle. 8. Pérenniser et consolider le dispositif des référents en résidence. 		

9. Être force de proposition dans l'élaboration et la construction coordonnée de la politique d'action sociale des différents acteurs.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temporalité de mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Rentrée de septembre 2023, accueil d'un poste service social à Annecy 2. Anticiper les évolutions des campus suite au déménagement des formations LEA sur Annecy 3. Initiatives étudiantes : démarche d'analyse des dispositifs existants et d'analyse des besoins (1^{er} semestre 2023-2024) / faisabilité des actions/Mise en œuvre 2^{ème} semestre 2023-2024 	
Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains Service social Service de Santé Etudiant DVE/SVEC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires En dehors du temps humain, pas de besoin financier propre à l'action. Besoin d'un financement éventuel pour la pérennisation ou la mise en place d'actions ponctuelles (budgets à co-porter idéalement avec les partenaires)
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'accueil sans rdv, nombre d'étudiants reçus, d'entretiens, d'aides spécifiques 2. Nombre de rencontres par site du groupe de travail partenarial sur l'année 3. Nombre d'actions communes créées (ou d'actions existantes élargies à de nouveaux partenaires) 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail partenarial sur les 3 sites, avec une fréquence de réunions définie au départ 2. Simplification de l'accès 3. Lisibilité, disponibilité de bureau 4. Relais associatif pour l'aide alimentaire 5. Communication coordonnée sur les actions sociales entre les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquence de réunions non respectée 2. Habitudes de faire à l'échelle de chaque institution
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la lisibilité des actions par les publics étudiants 2. Eviter les doublons et actions en silo 3. Clarté des messages portés dans le cadre des actions de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions L'étudiant accompagné : la restauration et le logement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec Françoise Chavant, responsable du service social ▪ Entretien avec les assistantes sociales 	

  	Fiche action n° 7 C- L'ÉTUDIANT ACTEUR	
1. La culture		
Encourager l'ouverture à la culture en s'appuyant sur les forces internes, en coopération avec les collectivités territoriales		
Responsable de l'action : - USMB / CROUS / ESAAA - communes du territoire	Acteurs associés : Acteurs culturels territoriaux	
<p>▪ Contexte</p> <p>L'ouverture à la culture est une des missions des universités qui a pour objectif de favoriser son accès au plus grand nombre. Le but recherché est de réduire les disparités entre les publics étudiants issus de milieux sociaux différents et leur permettre d'ouvrir leur vision sur le monde qui les entoure. Pour ce faire plusieurs acteurs peuvent être mobilisés dans cette mission, que ce soient les bibliothèques universitaires, les associations étudiantes, ou le CROUS ; la création ou la consolidation de partenariats avec les acteurs culturels locaux est également importante. Cependant ces acteurs se heurtent parfois à une non-fréquentation des structures culturelles de la part des étudiants. Il s'agit donc de s'interroger sur les moyens mobilisables pour encourager les pratiques culturelles des étudiants.</p> <p>Plusieurs partenariats ont été noués dans le temps avec les infrastructures culturelles sur le territoire, notamment les scènes nationales, ou locales et une action forte de l'université a été engagée en 2021-22 pour consolider des partenariats existants, en réactiver d'autres, en nouer des nouveaux. Ces partenariats permettent aux étudiants d'avoir accès à des événements culturels gratuitement ou à un tarif préférentiel de 2 euros. Les associations étudiantes et les BDE proposent également des tarifs réduits à leurs membres pour assister à certains spectacles. Parallèlement, la politique culturelle des collectivités se développe de plus dans des lieux singuliers, sur l'espace public, ou au sein de des tiers lieux culturels. Il est donc intéressant d'étendre les périmètres des collaborations, dans le but de diversifier toujours plus l'offre, pour donner aux étudiants la possibilité de connaître des formes artistiques et culturelles différentes et pour expérimenter des lieux culturels et des interactions avec des publics à chaque fois différents.</p> <p>Une partie de l'offre culturelle peut se déployer au sein des campus, à la fois dans une logique <i>d'aller vers</i> des segments de la population étudiante éloignés des pratiques culturelles – afin de surprendre et sensibiliser – et pour toucher plus largement la communauté universitaire dans son ensemble ainsi que les habitants, riverains des campus, dont l'adhésion valorisera ces efforts de décroisement.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>La diffusion de la culture auprès des étudiants contribue à leur réussite académique. Dans un premier temps, elle permet de forger un esprit critique et favorise les capacités de réflexion et d'adaptation. Elle permet également de développer le sentiment d'appartenance en lien avec l'histoire d'un territoire, ainsi que la participation des étudiants à des événements créateurs de liens. La culture est également bénéfique pour la santé et le bien-être de l'étudiant ; elle</p>		

permet de sortir d'un état d'isolement mais aussi de se forger une identité et comprendre les autres cultures. Pour bénéficier de ces différents avantages il sera nécessaire de s'appuyer sur les forces internes de l'USMB, de l'ESAAA et du Crous, afin que les étudiants soient plus réceptifs aux propositions culturelles. La création des emplois étudiants « relais-culture » (un par campus) depuis la rentrée 2022-23 mérite d'être pérennisée, car ces emplois facilitent la communication entre pairs de l'offre culturelle renforcée et annualisée que l'université met en place avec ses partenaires.

L'offre culturelle du territoire, surtout lorsqu'elle émane d'acteurs publics, est naturellement ouverte à tous ; elle constitue un bon moyen pour les étudiants de découvrir et apprendre à apprécier différentes formes d'expression artistique en dehors de leur milieu – familial, amical ou universitaire. Exigeant au départ un effort de curiosité, les pratiques culturelles dans la cité sont aussi sources d'émotions, de réflexions et de rencontres qui peuvent donner du sens à un parcours d'étude et sont propices à la construction de leur employabilité ou leur citoyenneté.

▪ Description détaillée de l'action

1. Faire de la communication un enjeu central pour diffuser la culture et susciter l'intérêt des étudiants, et ce entre autres via le déploiement de fonctionnalités de l'application étudiante en cours de réalisation.
2. Faire davantage le lien entre l'offre culturelle à destination des étudiants, l'enseignement et la recherche en lien avec les composantes, les équipes pédagogiques (force de proposition / relais auprès des étudiants), les laboratoires.
3. Soutenir davantage les associations étudiantes dans leurs projets à visée culturelle (reconnaissance de leur engagement, accompagnement sur le projet) et contribuer à développer les pratiques artistiques des étudiants
4. Valoriser les pratiques artistiques des étudiants, par exemple à travers la pérennisation du concours *Le Prix des Talents USMB*.
5. Renforcer et pérenniser les actions de partenariat avec les acteurs et les structures présents sur le territoire : institutions culturelles (Scènes nationales, salles de spectacle, cités des arts, cinémas d'art et d'essai, musées, bibliothèques municipales, CCSTI...), associations culturelles et festivals, DRAC, services culturels des collectivités territoriales, en étroite collaboration avec le Crous et l'ESAAA.
6. Développer la médiation culturelle par les pairs pour rapprocher les publics éloignés et renforcer le temps d'intervention des étudiants relais Culture.
7. Développer les formes d'accueil des acteurs culturels locaux sur les campus.

▪ Temporalité de mise en œuvre

1. Premier semestre 2023 : co-construction de l'offre culturelle 2023-24 en impliquant davantage les étudiants issus d'associations et les enseignants et enseignants-chercheurs.
2. Janvier et juin 2024 : bilan de l'action de co-construction après chaque semestre de l'offre culturelle et identification des pistes d'amélioration pour pérenniser le dispositif.
3. 2023-2024 : développement des actions de médiation culturelle par les pairs, en associant les partenaires culturels.
4. 2023-2024 et tout au long de l'année universitaire : Renforcer les actions de communication relatives à l'offre culturelle annualisée et les moyens pour y parvenir.
5. Fin 2023-2024 : bilan sur l'action de communication réalisée au cours de l'année.
6. 2023-2024 : mise en place d'un accompagnement financier spécifique à destination des ERC pour mener à bien des projets avec les étudiants et associations étudiantes ayant des projets à visée culturelle et encourageant les pratiques artistiques des étudiants sur les campus et/ou hors-les-murs.
7. Juin 2024 : bilan sur l'action de mise à disposition d'un accompagnement spécifique à destination des étudiants et, le cas échéant, pérennisation.
8. Rentrée 2024 : introduction des fonctionnalités de l'application étudiante permettant de rendre accessible l'offre culturelle.

Moyens mobilisables

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains <ol style="list-style-type: none"> 1. SVEC 2. Etudiant relais culture 3. Associations étudiantes 4. Crous 5. DirCom 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <p>CVEC</p>
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'entrées distribuées pour les manifestations culturelles proposées 2. Nombres d'adhésions aux associations menant à bien des projets à visée culturelle 3. Nombres d'initiatives nouvelles sur les campus et hors-les-murs 4. Nombre d'actions de médiation par les pairs mis en place 5. Diversification de l'offre culturelle : nombre et typologie des partenaires ; genres proposés lors des manifestations culturelles 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication 2. Attractivité de l'événement 3. Coordination entre les acteurs et concertation régulière 4. Ouvertures réciproque des outils de communication aux autres parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvaise concertation des acteurs 2. Communication insuffisante
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une identité commune autour de la culture 2. Ouverture sur le monde extérieur 3. Favorise l'esprit critique et d'analyse 4. Extension du champ des activités de vie de campus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions <p>Fiche action transversale collectivités territoriales</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources <p>Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 12/01/2022</p> <p>Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 03/03/2022</p> <p>Entretien avec Cristina Vignali, Vice-présidente en charge de la vie de campus 23/12/2021</p> <p>Entretien avec Diera Radafiarijona, à l'époque Responsable CROUS de l'action culturelle 15/10/2021</p> <p>Entretien avec Mehdi Mokrane, Directeur des Bibliothèques Universitaire de l'USMB 11/10/2021</p> <p>Conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants</p> <p>Entretiens avec Aurélie LE MEUR (03/11/21), Nicolas MERCAT (14/01/22), et Guillaume TATU 17/03/22).</p>	

 	Fiche action n° 8 C. L'ÉTUDIANT ACTEUR	
	3° Les activités physiques et sportives	
	Favoriser l'accessibilité des étudiants à une activité physique et sportive	
	Responsable de l'action : - Service des sports de l'USMB	Acteurs associés : - Crous, Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte <p>L'Université Savoie Mont Blanc est reconnue pour son offre sportive ainsi que son territoire qui rend possible la pratique de nombreuses activités physiques. Malheureusement, l'accès à une activité physique reste partiel pour certains étudiants. Si le campus du Bourget du Lac bénéficie de nombreuses infrastructures sportives, le campus d'Annecy dispose uniquement des structures municipales et il est donc soumis à certaines contraintes horaires. Plus généralement, la question des heures disponibles pour effectuer une activité sportive ou physique est une problématique commune à tous les étudiants de l'USMB (disponibilité des étudiants en soirée après 18H). Il convient donc d'étudier les actions pouvant être mises en place pour favoriser l'accès au sport.</p>		
Description et réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE <p>Le fait d'assurer aux étudiants la possibilité d'exercer une ou plusieurs activités physiques, de façon régulière, est un enjeu important de la vie étudiante mais également de la réussite académique dont l'université prend la mesure. D'une part, le sport contribue au bien-être de l'étudiant, à sa santé physique et mentale, ainsi qu'à sa formation personnelle. D'autre part, la pratique d'une activité physique permet souvent de faciliter le lien social en favorisant les échanges et les rencontres.</p>		

▪ **Description détaillée de l'action**

1. Proposer une offre de formation qualifiante et personnelle qui réponde aux enjeux de la formation universitaire
2. Interroger/ sonder les freins potentiels à la pratique d'une activité sportive (modalité de pratique, offre de formation, emploi du temps des étudiants, modalités d'évaluation, proportion d'une pratique adaptée ou non, stéréotypes de genre véhiculés)
3. Communiquer sur les activités physiques proposées par le Service des sports
4. Lister les sports qui peuvent être pratiqués en autonomie
5. Développer des petites structures sportives (city stade, agrès) à proximité des lieux d'études et des résidences en partenariat avec les collectivités locales
6. Mise en place d'un parcours de santé à proximité du lieu d'études en relation avec le Clous
7. Faciliter, sécuriser et fluidifier l'accès aux infrastructures sportives en autonomie via un système de badge qui permettra d'identifier l'étudiant
8. Étendre les plages horaires des infrastructures sportives
9. Ajuster la durée de la pause méridienne pour favoriser la pratique sportive
10. Valoriser la pratique sportive dans tous les cursus (formation qualifiante) mais également toutes autres formes de pratiques sportives (pratique en autonomie par une bonification « sport-santé » avec une mise en place d'un « pass-sport-santé »)
11. Accentuer les relations avec les « maisons du sport-santé »
12. Développer l'As USMB comme point d'appui (augmentation de la pratique, aide, logistique, compétences,...) pour toutes les initiatives étudiantes
13. Développer les partenariats avec les collectivités et les associations locales : tarifs réduits d'adhésion, horaires adaptés, mise à disposition de créneaux d'usage des infrastructures

▪ **Temporalité de mise en œuvre**

1. Communication à la rentrée des activités proposées par le Service des sports ainsi que l'association sportive ASUSMB
2. Campagne sur la formation qualifiante, personnelle, stage de formation, la pratique sportive en autonomie, l'AS USMB
3. Mi-septembre, lister le nombre d'étudiants qui souhaitent pratiquer une activité sportive dans les différentes formes
4. Fin septembre octroyer les accès via la carte étudiante « pass-sport-santé » pour la pratique en autonomie
5. Début octobre contrôle du respect des infrastructures via des étudiants relais qui ont été formés en amont
6. Mi-octobre bilan sur l'engagement sportif, encadré et en autonomie

Moyens mobilisables

▪ **Humains**

Enseignants titulaires, vacataires, personnels du SDS.
Etudiants relais (encadrement)
Associations étudiantes (communication / encadrement)
SDS (formation / encadrement)

▪ **Budgétaires**

Budget CVEC (structures co-financées avec le Clous/ parcours santé...), dotation USMB, ressources propres

Évaluations et validations

▪ **Critères pour évaluer l'action**

1. Total d'inscrits au Service des sports (en formation qualifiante et formation personnelles)
2. Caractérisation des pratiquants au service des sports (année d'étude, filière, sexe, moyen de transport, lieu de résidence)
3. Nombre d'inscriptions aux différentes activités sportives
4. Nombres d'inscrits pour la pratique en autonomie
5. Nombre de licenciés à l'As Usmb
1. Nombre de cartes scannées pour la pratique en autonomie

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication 2. Délégation 3. Clarté des consignes 4. Responsable 5. Volontariat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <ol style="list-style-type: none"> 1. Mauvaise coordination des acteurs 2. Méconnaissance de l'offre sportive 3. Dérives liées à la pratique en autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ol style="list-style-type: none"> 1. Bien-être physique et mental 2. Favorise les rencontres entre étudiants 3. Responsabilisation des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions Dispositif d'appui aux études ou à la réussite avec le projet @spire Lien avec FFSU, événements sportifs extérieurs, ... Ouverture et partenariat avec des acteurs sportifs extérieurs (clubs, comités départementaux, Liges, Départements, Régions)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 12/01/2022 Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 03/03/2022 Entretien avec Olivier Freschi, Directeur du Service des Sports 10/03/2021 	

Fiche action n° 9	
C - L'ÉTUDIANT ACTEUR	
 	3. La vie associative et l'engagement étudiant
Pérennisation renforcée du soutien à la vie associative en concertation avec les collectivités locales	
Responsable de l'action : - USMB / ESAAA/ CROUS	Acteurs associés : - 4 communes
<p>▪ Contexte</p> <p>La crise sanitaire a affecté la vie associative et il impératif que les établissements et leurs partenaires accompagnent durablement les associations dans l'aide au redémarrage de l'activité associative qui contribue à l'animation des campus et au lien entre la ville et l'université. Elles font déjà l'objet de soutiens et d'encouragements méthodologiques, budgétaires ou bénéficient de mise à disposition d'espaces ou de matériel.</p> <p>S'agissant des établissements, la part de l'aide aux associations représente en théorie 70% du montant du FSDIE (30% de la CVEC). Concernant les communes, la Ville de Chambéry a créé <i>Le Club</i> pour réunir 4 ou 5 fois par an les associations étudiantes ou de jeunesse qui le souhaitent. Animé par les alternants de la Ville et de la mission locale jeunes, ce club propose des formations aux premiers secours, organise des rencontres avec la police municipale ou encore facilite l'échange ou la mutualisation d'idées et de projets. En complément, un <i>guide de l'événement</i> est également publié et édité par la Ville et un grand nombre de partenaires, intégrant les sujets relatifs à la prévention, à la santé, ou encore à la responsabilité écologique. La Ville d'Annecy a enclenché un cycle de rencontres avec 27 associations étudiantes, dont 9 issues de l'USMB et mis en place un groupe de travail sur la création d'un lieu de vie associatif, qui pourrait être <i>le nouveau BII</i> : lieu de service public et lieu de rencontre. En revanche, il n'existe que peu de liens avec la commune du Bourget-du-Lac et encore moins avec Jacob-Bellecombette. Enfin, d'autres collectivités, les EPCI et les départements, peuvent ponctuellement contribuer au soutien de certains projets associatifs étudiants. Ces différents soutiens gagneraient à être coordonnés, ou au moins concertés, afin de gagner en efficacité globale tout en consolidant la pérennité des associations existantes, en stimulant l'émergence de nouvelles associations, et en réactivant celles qui sont aujourd'hui en sommeil.</p>	
Description et réalisation	
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>La participation des étudiants à la vie universitaire, et plus largement à la vie du territoire, est un des objectifs du SDVE. Une telle participation n'est envisageable qu'avec un tissu associatif dense et actif, en mesure de mobiliser une part significative de l'ensemble de la population étudiante.</p>	
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Échanger un 'listing' des associations étudiantes identifiées par USMB, Crous, ESAAA et leur donner davantage de visibilité en interne, auprès des étudiants, et possiblement en externe, auprès des collectivités. 2. État des lieux précis de tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants. 3. Élaboration et programmation d'un événement commun en sollicitant si nécessaire l'appui de structures extérieures. 	

<p>4. Mise à jour de l'annuaire (suivi des changements de bureau) à des moments propices de l'année et mise en visibilité sur l'Espace Étudiant et/ou via d'autres moyens de communication.</p>	
<p>▪ Temporalité de mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux : premier semestre 2023 2. Organisation de l'événement : deuxième semestre 2023/24 3. Confection d'un annuaire des associations : fin premier semestre 2023 4. Action de communication sur l'annuaire en interne et auprès des collectivités : début du deuxième semestre 2023/2024. 	
<p>Moyens mobilisables</p>	
<p>▪ Humains</p> <p>SVEC et Crous</p> <p>DirCom pour les actions de communication</p> <p>Associations étudiantes</p>	<p>▪ Budgétaires</p> <p>Budget CVEC et des collectivités (en subvention ou organisation d'événements).</p>
<p>Évaluations et validations</p>	
<p>▪ Critères pour évaluer l'action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombres d'associations actives 2. Nombre d'événements (et niveaux d'affluence à ces événements) 3. Nombre de projets présentés par les associations étudiantes 4. Nombre de projets accompagnés 	
<p>▪ Facteurs clés de succès</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissance réciproque des acteurs en charge de ce soutien 2. Concertation régulière 3. Animation du réseau associatif (temps forts, formations, etc.) 4. Mise à jour de l'annuaire des associations recensées 	<p>▪ Facteurs de risque</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Concurrence entre institutions dans la relation avec les associations 2. Associations refusant la démarche 3. Essoufflement du réseau par manque d'animation
<p>▪ Effets induits</p> <p>Renforcement du sentiment d'appartenance à l'université et de l'ancrage territorial</p>	<p>▪ Synergies avec d'autres actions</p> <p>Optimiser l'utilisation des EVE existants</p> <p>Offrir à chaque étudiant la possibilité d'être acteur et contributeur pendant et parallèlement à son cursus.</p>
<p>▪ Sources</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 12/01/2022 ● Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 03/03/2022 ● Entretiens avec Aurélie LE MEUR (03/11/21 et Guillaume TATU 17/03/22). 	

 	Fiche action n° 10 C – L'ÉTUDIANT ACTEUR	
	3. La vie associative et l'engagement étudiant	
	Reconnaissance de l'engagement étudiant : valorisation et aménagements	
	Responsable de l'action : USMB : VP formation/ VP étudiant	Acteurs associés : -Directeurs de composantes USMB -Crous -Collectivités
<p>▪ Contexte</p> <p>L'engagement étudiant a été reconnu par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (art. 29), modifiée à deux reprises (Loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022, art. 12 ; loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, art. 26). Ces dispositions législatives ont été précisées par le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle et par la circulaire du MESRI en date du 23 mars 2022 sur l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes (NOR : ERS2206041C ; cette circulaire se substitue à la circulaire n° 2017-146 du 7 sept. 2017).</p> <p>Aux termes de la circulaire du 23 mars 2022, l'engagement étudiant permet de développer la citoyenneté et l'esprit d'ouverture, de favoriser le lien social et la prise de responsabilité. Il constitue un moment privilégié d'épanouissement personnel, de construction de soi et représente, à ce titre, un facteur important de bien-être et de réussite. Par l'expérience, il permet d'acquérir des compétences, connaissances et aptitudes dans des cadres autres que ceux des cursus habituels de formation. La reconnaissance et la promotion de l'engagement étudiant présentent ainsi un double intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les établissements d'enseignement supérieur, la reconnaissance de l'engagement constitue un levier particulièrement utile pour enrichir l'approche par compétences et contribuer à la professionnalisation des diplômés ; ➤ Pour l'étudiant, le processus de demande de reconnaissance auprès de son établissement lui permet de prendre conscience de ses compétences, connaissances et aptitudes et de les identifier pour continuer à les approfondir et les valoriser au sein de son cursus. 		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>Le régime actuel de valorisation de l'engagement étudiant (CFVU 14 novembre 2019) prévoit exclusivement une bonification et couvre un nombre d'hypothèses limitées. En outre, ce régime est méconnu et son application au sein de l'établissement est très inégale.</p> <p>La circulaire du 23 mars 2022 offre de nombreuses pistes pour valoriser l'engagement étudiant, arrêter le régime des aménagements, encourager et soutenir les initiatives étudiantes. Il est donc nécessaire de faire évoluer le dispositif actuel.</p>		

Au risque de multiplier les formes de reconnaissance entre composantes au sein d'un même établissement et de perdre en clarté, il est indispensable d'établir le régime applicable au niveau de l'établissement comme le préconise la circulaire.

S'agissant de la valorisation de l'engagement étudiant, l'objectif est triple :

- Proposer un système cohérent de valorisation de l'engagement étudiant au niveau de l'établissement ;
- Intégrer pleinement l'engagement dans le cursus de formation en lien avec l'approche par compétences ;
- Penser l'enjeu de reconnaissance des activités non académiques comme un facteur de développement personnel et de réussite académique.

S'agissant du régime des aménagements :

- Evaluer le dispositif existant de RSE et le faire évoluer au besoin ;
- Assurer une meilleure connaissance du dispositif existant et sa diffusion dans l'ensemble de l'établissement.

▪ **Description détaillée de l'action**

1. Mise en place d'un groupe de travail dédié avec un représentant pour chaque composante (nécessitant au préalable, pour chaque représentant d'avoir une vision claire des différentes formes de reconnaissance de l'engagement au sein de sa composante)
2. Partage des différentes formes de reconnaissances existantes et des pratiques des composantes
3. Création d'un référentiel commun de reconnaissance de l'engagement à l'échelle de l'USMB
4. Validation du référentiel en interne et partage de celui-ci avec le Crous et les collectivités locales
5. Communication de ce référentiel à l'ensemble des enseignants et des étudiants (en lien avec l'action permettant à chaque étudiant de devenir acteur et contributeur)
6. Évaluation du référentiel commun à l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre pour compléments éventuels et mise à jour.

▪ **Temporalité de mise en œuvre**

1. Premier semestre 2023 : réunion du groupe de travail inter-composantes pour définition d'un référentiel commun de reconnaissance de l'engagement.
2. Juin 2023 : validation du référentiel commun à toutes les composantes de l'USMB.
3. Septembre 2023 : Communication en lien avec l'action visant à offrir à chaque étudiant la possibilité d'être acteur et contributeur pendant et parallèlement à son cursus.
4. Avril 2024 : évaluation du référentiel commun et compléments éventuels pour l'année universitaire suivante.

Moyens mobilisables

▪ **Humains**

VP étudiant / VP formation
SVEC
1 référent « engagement » par composante
(participation au groupe de travail et relais)

▪ **Budgétaires**

Pas de moyens budgétaires particuliers

Évaluations et validations

▪ **Critères pour évaluer l'action**

1. Formation d'un groupe de travail avec représentation de l'ensemble des composantes
2. Nombre de réunions du groupe de travail
3. Etablissement d'un référentiel commun
4. Nombre d'actions de valorisation ne s'intégrant pas au référentiel (qui devra diminuer d'année en année pour une action réussie).

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail inter-composantes 2. Régularité des réunions du groupe de travail 3. Association d'un représentant du Crous et des collectivités locales une fois que le référentiel a été défini pour partage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs de risque <ol style="list-style-type: none"> 1. Habitudes de travailler ce sujet en silo, par composante 2. Irrégularité du groupe de travail 3. Points bloquants soulevés par certaines composantes non résolus 4. Problématique de l'évaluation notamment de l'engagement extérieur à l'USMB
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ol style="list-style-type: none"> 1. Meilleure lisibilité pour les étudiants et les partenaires de l'USMB du système de valorisation de l'engagement 2. Augmentation du nombre d'étudiants engagés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions Offrir à chaque étudiant la possibilité d'être acteur et contributeur pendant et parallèlement à son cursus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 12/01/2022 ; Atelier étudiant sur les conditions de vie étudiante 03/03/2022 ; Entretien avec Edouard Messin, Vice-président étudiant le 08/10/2021. 	

Fiche action n° 11		
D – L'ÉTUDIANT DANS SA DIVERSITÉ		
<div style="text-align: center;">  <p>SDVE</p> <p>UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Crous Grenoble Alpes</p> </div>	1. L'étudiant international	
	Accueillir et intégrer les étudiants internationaux	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Responsable de l'action : - DRI de l'USMB - BRI des composantes de l'USMB - ESAAA </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Acteurs associés : Collectivités territoriales (ville de Chambéry et d'Annecy) </td> </tr> </table>	Responsable de l'action : - DRI de l'USMB - BRI des composantes de l'USMB - ESAAA
Responsable de l'action : - DRI de l'USMB - BRI des composantes de l'USMB - ESAAA	Acteurs associés : Collectivités territoriales (ville de Chambéry et d'Annecy)	
<p>▪ Contexte</p> <p>L'attractivité de l'université Savoie Mont-Blanc passe par sa capacité à savoir accueillir les étudiants internationaux qui choisissent de poursuivre leurs études dans notre université. Actuellement, l'accueil des étudiants, doctorants, chercheurs internationaux et leurs familles est géré par le « Pôle Accueil » de la Direction des Relations Internationales, un service en charge de préparer l'arrivée, de faciliter l'installation et d'accompagner tout au long du séjour les publics universitaires internationaux dans leurs démarches administratives. Par ailleurs, les conditions de vie des étudiants sont déterminantes pour leur réussite dans leurs études. L'accueil de ces publics éloignés de leur cadre habituel revêt donc une importance capitale à tous les niveaux.</p>		
Description et réalisation		
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>L'USMB ambitionne d'accueillir de plus en plus d'étudiants internationaux dans les prochaines années. L'objectif prioritaire est de faire de ces futurs étudiants de réels Ambassadeurs du territoire Savoie Mont-Blanc à l'issue de leur séjour à l'USMB. Il s'agit d'une démarche qualité à développer dans plusieurs directions (voir description détaillée ci-dessous) ayant d'ores et déjà permis à l'USMB d'obtenir le Label « Bienvenue en France » (niveau 2 étoiles) ainsi que de mettre en place un « Pôle Accueil » (ou « Welcome Centre ») ayant vocation à devenir un réel guichet unique pour les publics internationaux. Ce travail est à poursuivre et amplifier.</p>		
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <p>Mettre en place une plateforme interactive de conseils et d'orientation des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme dématérialisée à l'attention des étudiants avant leur arrivée en France ; - Espace accueil des publics internationaux sur le campus de Jacob-Bellecombette pour les publics déjà arrivés en France (+ permanences sur les autres campus) ; - Élargissement du bénéfice de ces actions aux établissements partenaires (ESAAA, IFSI) ; <p>Renforcer le lien entre les habitants du territoire et les étudiants internationaux en développant les actions de tutorat et de parrainage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de parrainage ; - Appuyer les initiatives étudiantes de type « Erasmus Student Network » ; <p>Développer l'offre de logements pour les étudiants internationaux notamment pour les séjours courts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de logements en famille d'accueil ; - Travailler avec les collectivités territoriales afin d'identifier des solutions pérennes de logements pour les étudiants internationaux ; - Valoriser localement la présence des étudiants internationaux (centre de loisirs, écoles pour faire découvrir la culture du pays d'origine aux enfants) 		

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temporalité de mise en œuvre <u>Tout au long de l'année :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Aiguiller les étudiants hors cadre d'un programme d'échange dans leurs démarches d'installation en France (santé, banque, logement, assurances, titres de séjour...). - Animer la vie des étudiants internationaux pendant leur séjour en France via une série d'événements culturels et conviviaux (accompagnement du développement du programme Jeunes Ambassadeurs à l'USMB, proposition d'événements d'intégration et de connaissance des territoires, etc.). 	
Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel de la DRI et des BRI ▪ Services jeunesse (et/ou RI) des villes de Chambéry et Annecy 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Masse salariale : 47 000 € / an ▪ Fonctionnement (frais de formation) : 8 000 €/ an
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une plateforme d'information à destination des étudiants internationaux (via site web USMB / espace étudiants puis directement sur appli étudiants USMB) 2. Existence d'un guichet d'accueil des étudiants internationaux à Jacob et de permanences ponctuelles sur les autres campus 3. Développement du parrainage (augmentation du nombre de bénéficiaires) 4. Constitution d'une association de type ESN dans les deux prochaines années 5. Existence d'une offre de logement en familles d'accueil 6. Reconnaissance de la qualité des actions via résultats du prochain audit de labellisation « Bienvenue en France » 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès <ul style="list-style-type: none"> Association des composantes de l'université Implication des partenaires locaux 	<p style="text-align: center;">Facteurs de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mauvaise coordination avec les actions en synergie -Inertie liée à des transformations structurantes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'attractivité de l'université 	<p style="text-align: center;">Synergie avec d'autres actions</p> <ul style="list-style-type: none"> -Garantir une accessibilité à tous les étudiants aux dispositifs, actions, évènements, équipement vie étudiante -Hub de la réussite étudiante -Programmer et produire de nouvelles résidences sociales pour étudiants -Coordonner les actions et les dispositifs sociaux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources <ul style="list-style-type: none"> ● Label "Bienvenue en France" ● Echanges avec la DRI et la VP RI 	

Fiche action n° 12	
FICHE ACTION TRANSVERSALE	
<div style="text-align: center;">    </div>	<p>Assurer une meilleure coordination entre</p> <p>les établissements, le CROUS et les collectivités territoriales</p>
<p>Engager un processus de signature de conventions partenariales avec les collectivités selon une logique de complémentarité</p>	
<p>Responsable de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de l'université -SVEC 	<p>Acteurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus et services des collectivités
<p>▪ Contexte</p> <p>Qu'ils soient originaires des territoires des Savoie ou venant de plus loin (recrutement national et international), la plupart des étudiants sont aussi des habitants du territoire qui se déplacent, se logent, consomment et parfois s'engagent dans la vie locale, associative, culturelle et sportive. Naturellement, les collectivités tentent d'établir des relations avec leur population étudiante, par une offre de services particuliers, en adaptant leur politique de jeunesse, de vie étudiante, de culture, de santé, de relations internationales, de vie nocturne, etc... Elles organisent ainsi des dispositifs ou événements d'accueil et apportent leur soutien à des associations étudiantes. Certaines actions sont complémentaires à celles du Crous et de l'université ou de l'ESAAA ; certaines sont redondantes voire concurrentes.</p> <p>En outre, les collectivités rencontrent des difficultés de communication similaires à celles des établissements d'enseignement supérieur et du Crous et souhaiteraient une collaboration plus efficace. A l'exception de certains axes d'actions concertés (transports, accueil du public étudiant sur le territoire...) la coopération reste limitée en raison d'un manque de stratégie globale et d'un risque de dispersion des énergies et de perte d'efficacité des actions. Il est nécessaire de structurer davantage le rôle des uns et des autres en fixant des objectifs communs et en faisant travailler davantage en synergie les équipes chargées de la vie étudiante.</p>	
Description et réalisation	
<p>▪ Finalité et liens avec les grandes orientations du SDVE</p> <p>La ville constitue tout autant un lieu de vie étudiante que les campus, et la façon dont elle s'organise, sous l'impulsion des exécutifs locaux, contribue plus ou moins à l'attractivité de l'université et au bien-être des étudiants. Les efforts du Crous, de l'USMB ou de l'ESAAA sur l'ensemble des orientations du SDVE seront plus fructueux s'il y a une articulation avec les actions des collectivités.</p>	
<p>▪ Description détaillée de l'action</p> <p>Définir des axes de progrès à moyen terme dans la collaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par des conventions entre l'USMB (et ESAAA si volonté de l'établissement) et si possible les acteurs territoriaux sur chaque campus (commune/ agglomération/ département) en associant le Crous afin de s'entendre sur un projet commun ; - Permettant d'identifier des axes stratégiques partagés, et déclinés en thématiques opérationnelles ; 	

<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 6 thématiques structurantes : accueil, mobilité, santé, logement, vie associative, culture, dans une logique de campus durables dans des villes durables ; - Avec des objectifs de concertation et complémentarité sur les outils et actions de communication (interconnexion des outils numériques de communication) 	
<p>Organiser la régularité et la fluidité des échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la Conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants, chaque année - Désignation d'un référent pour les collectivités sur chaque campus et réciproquement - Mise en place d'une cellule communication sur chaque agglomération, réunissant 1 fois par an les équipes de communication 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temporalité de mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Désignation de référents : dès que possible 2. Élaboration des conventions : automne 2023 3. Mise en chantier du projet commun sur chaque agglomération : début 2024 4. Renouvellement de la conférence territoriale de la vie étudiante : à partir de l'année universitaire 2023/24 5. Installation de la cellule de communication : courant 2024 	
Moyens mobilisables	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Humains <ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps dédié aux relations des référents : 0,1 ETP par campus ▪ Temps des rencontres régulières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budgétaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif serait plutôt la complémentarité des budgets d'intervention sur la vie étudiante, voire même la mutualisation (faire plus avec moins) ▪ Optimiser les budgets dédiés à la vie étudiante (interne et externe)
Évaluations et validations	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères pour évaluer l'action <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'actions réalisées en commun 2. Interconnexion des outils numériques de communication 3. Croissance du public étudiant sur les événements culturels hors campus 4. Nombre de projets associatifs étudiants co-soutenus 5. Implication des étudiants dans la vie de la cité 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Facteurs clés de succès Implication personnelle des gouvernances et des exécutifs (présidence, élus...) Fréquence des contacts entre services 	<p>Facteurs de risque</p> <p>Attentes réciproques excessives</p> <p>Concurrence d'initiatives et défaut de coordination</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets induits Mutualisation des moyens publics dédiés à l'animation de la vie étudiante et à certains services dédiés. Efficacité des dispositifs au service des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergies avec d'autres actions Tous les champs du SDVE : étudiants bienvenu / étudiant accompagné/ étudiant acteur/ étudiant dans sa diversité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources <ul style="list-style-type: none"> ● Conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants du 28/01/22 ● Entretiens avec Aurélie LE MEUR Ville de Chambéry (03/11/21 et 03/05/22), Nicolas MERCAT Ville du Bourget-du Lac (14/01/22), et Guillaume TATU Ville d'Annecy (17/03/22) ● Entretien avec Thomas MESARROS (22/10/21), Luc BERTHOUD Grand Chambéry (xx/xx/21), Marie-Pierre MONTORO-SADOUX Grand Lac, ● Entretiens avec Dominique PUTHOD Haute Savoie (06/10/21), Laurent MONARD Région (25/10/21), Marie-Claire BARBIER Savoie (04/01/22) 	

ANNEXE



Conférence territoriale de la réussite et du bien-être des étudiants



28 janvier 2022
Campus de Jacob-Bellecombette

Accueil et présentations

Philippe Galez (président de l'université Savoie Mont Blanc) : Nous sommes aujourd'hui réunis pour cette conférence territoriale sur la vie étudiante dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante et de campus de l'université Savoie Mont Blanc (USMB) et aussi de l'École supérieure d'art Annecy Alpes (Esaaa). Je remercie les élus et membres des collectivités territoriales présents ce jour. Il s'agit du premier schéma directeur de la vie étudiante que l'Université élabore, car jusqu'à présent celle-ci faisait partie de la communauté d'universités et d'établissements de l'université Grenoble Alpes. Nous avons donc un schéma directeur commun à la Comue qui a été dissoute. En conséquence, l'Université doit élaborer son schéma directeur. Cette nécessité représente l'occasion de réfléchir avec tous les acteurs du territoire à la manière dont nous accompagnons les étudiants dans leur vie étudiante. Nous travaillons avec l'agence Latitude. Le ministère nous accompagne financièrement dans l'élaboration de ce schéma. La première phase de ce travail a consisté à conduire de nombreux entretiens avec les étudiants, les personnels, les Crous et les collectivités. Ceux-ci nous permettent de commencer à établir les bases des prochaines étapes qui correspondent à l'élaboration de ce schéma directeur.

Bénédicte Corvaisier (directrice générale du Crous Grenoble Alpes) : Je me réjouis de ce temps d'échanges avec vous. Le Code de l'éducation prévoit le schéma directeur de la vie étudiante comme une obligation. Auparavant, l'organisation s'effectuait au niveau de l'académie de Grenoble avec un établissement coordinateur qui assurait la coordination à Grenoble et en Savoie : la Communauté Université Grenoble Alpes. Avec cette dissolution, le Crous Grenoble Alpes travaille à l'échelle académique de Grenoble sur deux schémas directeurs, un en partenariat avec l'université Savoie Mont Blanc, l'autre en partenariat avec l'université Grenoble Alpes. Il est au service de 95 000 étudiants, dont 27 000 boursiers. Le travail s'effectue en commun avec les universités et les acteurs du territoire. Le Crous participe aux enjeux d'attractivité du territoire, à son aménagement, à l'égalité des chances, à l'accès à l'enseignement supérieur, à la lutte contre la précarité, à l'accompagnement social, au logement, à la restauration et à la vie étudiante. Avec la crise sanitaire, les dernières années ont mis en évidence à quel point la vie étudiante était un élément absolument fondamental dans la conduite des études supérieures. Elles ont permis de développer des synergies entre le Crous, les collectivités, les associations étudiantes pour développer des dispositifs au service des étudiants. Je me réjouis de ce temps permettant d'évoquer ces synergies et de poursuivre les démarches engagées.

Marjorie Zeiger (chargée de l'entrepreneuriat étudiant à Chambéry-Grand Lac Économie) : Je travaille au pôle de création d'entreprises.

Nicolas Borghèse (délégué général du Club des entreprises) : L'enjeu du Club consiste à observer comment les entreprises que nous représentons peuvent jouer un rôle en amenant des éléments et en bénéficiant de ce que les étudiants et l'Université peuvent apporter.

David Melo (vice-président en charge de l'orientation, des relations avec les lycées et de l'insertion professionnelle à l'USMB) : Les enjeux d'orientation, d'insertion professionnelle sont au cœur de notre travail sur la réussite des étudiants.

Pascaline Nicolas (directrice du Crous Savoie Mont Blanc) : Je représente le Crous au niveau local, donc au cœur de la réussite des étudiants.

Sonia Pérez (responsable de la coordination et des projets à l'Esaaa) : Je représente ce jour Stéphane Sauzedde, le directeur de l'Esaaa.

Édouard Messin (vice-président étudiant à l'USMB) : Je suis vice-président étudiant.

Nathalie de Tréglodé (responsable du service tourisme et territoires au Département de la Savoie) : Je suis en charge du suivi des relations avec l'Université pour la Savoie, mais également à l'échelle bidépartementale dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc.

Marie-Claire Barbier (vice-présidente au Département de la Savoie) : Je suis en charge du

développement durable, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'énergie et du climat.

Nicolas Mercat (maire du Bourget-du-Lac) : Nous sommes une commune de 5 000 habitants et nous recensons 5 000 étudiants. Les 1 000 étudiants logeant dans notre commune représentent pour nous un enjeu important, avec ceux du transport, de l'urbanisme, du logement, du service. Je suis ravi d'être présent pour en discuter.

Charles Thérond (directeur à la Région Auvergne-Rhône-Alpes) : Je suis directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Conseil régional.

Patrice Mele (vice-président à l'USMB) : Je suis en charge des systèmes d'information et du numérique à l'USMB.

François Rio (cabinet Latitude) : Je suis l'un des trois consultants qui travaillent avec l'USMB et le Crous sur l'élaboration de ce schéma.

Aurélié Goyer (directrice des études et de la vie étudiante de l'USMB) : Ma direction est en charge du recrutement, de la formation, de la diplomation, de la vie étudiante, de l'orientation et de l'insertion. Elle est donc très impliquée dans ce schéma directeur de la vie étudiante.

Christelle Bonato (directrice générale des services de l'USMB) : La coordination des services, dont ceux qui interviennent dans la vie étudiante, me concerne particulièrement.

Thierry Rolando (vice-président du conseil d'administration de l'USMB) : Je suis en charge des finances, de la qualité, de la politique contractuelle et du pilotage.

Alain Dorat (DMS Conseil) : Je suis l'un des trois consultants dans le cadre de cette mission.

Aurélié Le Meur (première adjointe à la Ville de Chambéry) : Je suis notamment en charge de la jeunesse et de la vie étudiante. Je suis également vice-présidente à l'agglomération Grand Chambéry en charge de la transition écologique.

Gwénaëlle Baudry (responsable administrative et financière à la Fondation USMB) : Je travaille pour la Fondation USMB.

Isabelle Geindre (adjointe au maire à Jacob-Bellecombette) : À l'image de la situation au Bourget-du-Lac, notre ville compte 4 125 habitants pour plus de 5 500 étudiants au sein du campus de Jacob-Bellecombette.

Thomas Meszaros (vice-président à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à Grand Annecy Agglomération) : Notre agglomération regroupe 34 communes, 200 000 habitants, et sa ville-centre est Annecy. Le campus universitaire se situe au cœur de la ville-centre. À Annecy et Grand Annecy, nous comptons 9 000 étudiants.

Dominique Puthod (conseiller départemental de la Haute-Savoie) : Je suis conseiller du président en charge de l'université, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mathieu Omhovere (cabinet Latitude) : Je suis le troisième consultant pour cette mission.

Jean-François Dreuille (vice-président à l'USMB) : Je suis vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire à l'USMB.

Carte d'identité de l'Université — et du Crous — auprès de ses étudiants

Cette partie est détaillée durant la présentation du diaporama de la conférence

Cartographie des services aux étudiants et d'animation de la vie étudiante

Cette partie est détaillée durant la présentation du diaporama de la conférence

François Rio (cabinet Latitude) : Je vous propose de tirer des enseignements de ces données. Certaines problématiques ne sont pas complètement traitées. Elles peuvent nous amener à dicter les actions et orientations à envisager à l'horizon 2026. Je m'adresse à Édouard Messin pour savoir ce qu'il aimerait trouver en 2026 par rapport à la situation actuelle.

Édouard Messin (vice-président étudiant à l'USMB) : Il serait important de bénéficier dans les locaux de plus d'endroits dédiés aux associations, comprenant des bureaux, des espaces de stockage, des lieux partagés, dans le but d'organiser des événements liés à la vie étudiante, structurels, à la vie dans le campus, etc. Il est aussi important de mettre en place pour l'Université des dispositifs pour favoriser le bénévolat, notamment lié à l'engagement des étudiants, parce les difficultés pour trouver des bénévoles sont présentes. Des actions peuvent être menées pour la communication. Il est très compliqué de faire partager les informations aux étudiants. Les informations simples sont bien reçues (cours déplacés, etc.), mais pour les événements — notamment mis en place par le service de la vie étudiante et de campus, la bibliothèque universitaire, le service des sports — les e-mails ne fonctionnent pas forcément bien. Il faudrait pouvoir trouver des axes d'amélioration pour que ces informations soient effectivement transmises, que les étudiants soient mieux cernés dans leurs attentes et qu'ils soient plus facilement au courant des activités proposées.

François Rio (cabinet Latitude) : Je vous remercie. Ces retours font apparaître des carences qui n'ont pas forcément été identifiées dans notre état des lieux. Je propose d'effectuer un tour de table afin que les acteurs territoriaux puissent s'exprimer.

Dominique Puthod (conseiller départemental de la Haute-Savoie) : Historiquement, pour le campus d'Annecy-le-Vieux, ce sont les formations professionnalisantes qui ont essentiellement été développées. Cette particularité a un impact sur beaucoup d'aspects, comme le nombre de boursiers. Par exemple, Annecy propose beaucoup de ressources culturelles, mais nous n'observons pas forcément des actions mises en place avec les structures culturelles et des propositions faites avec les étudiants. Je pense que ces actions ont été réalisées à un moment donné, mais le profil des étudiants et l'intensité du nombre d'heures de cours font qu'il existe moins d'étudiants susceptibles d'être intéressés par une consommation culturelle. Il s'agit d'une remarque, car le potentiel est présent. Concernant Annecy, la vraie question pour les étudiants est celle du logement, où la pression est très forte. Nous sommes loin des chiffres nationaux en matière de satisfaction globale sur cet aspect (4 %), d'où la nécessité de formuler des propositions. Quoique l'on fasse, le logement sur ce territoire est attractif, la contrepartie est son coût. Ma troisième observation concerne le campus d'Annecy et la restauration. Les étudiants font savoir leur insatisfaction relative aux temps du déjeuner. Cette question risque d'être exacerbée si les effectifs étudiants augmentent. Ce campus se trouve à l'endroit où les terrains sont les plus chers, mais il ne se situe pas dans un cœur de ville vivant. Il existe donc un sujet sur l'animation du campus : celle-ci est-elle possible ? Un projet de bâtiment d'accueil est prévu en 2025 ou 2026. Il serait souhaitable que ce bâtiment joue un rôle autour de la vie étudiante de manière structurante. Le sujet est réel : les étudiants doivent-ils rejoindre la ville pour profiter de l'animation de la vie étudiante ou existe-t-il la possibilité de créer cette animation sur le campus ?

Charles Thérond (directeur à la Région Auvergne-Rhône-Alpes) : Nous travaillons sur le schéma régional de l'enseignement supérieur recherche innovation (SRESRI). Cette concertation devrait être menée en mars. J'ai beaucoup apprécié le tableau sur la répartition des compétences entre collectivités. Le sujet est compliqué, une cinquantaine de diapositives étaient nécessaires pour résumer les problématiques de vie étudiante. Nous nous poserons ces questions à notre niveau pour déterminer nos investissements, notamment au sujet des infrastructures. Le contrat de plan État-Région (CPER) a été évoqué, mais nous comptons également des investissements en direction des étudiants sur les bourses à mobilité internationale et sur une série de points présentés précédemment. Il sera nécessaire pour la Région de déterminer où elle investit. En effet, dans les compétences obligatoires de la Région figure le développement économique, ce qui nous rapproche des clubs d'entreprises et des questions comme l'alternance et l'entrepreneuriat des étudiants, ainsi qu'un volet sur la recherche. Il faudra

poursuivre ces échanges extrêmement intéressants.

Thomas Meszaros (vice-président à l'ESRI à Grand Annecy Agglomération) : Le logement est l'un des sujets sur lesquels nos réflexions portent. Nous disposons de deux résidences : une résidence du Crous et une deuxième en cours de développement avec seulement une centaine de places. Annecy est capable de se développer de manière très importante au niveau de l'enseignement supérieur. 70 % des étudiants sont dans le secteur public, les autres sont dans le privé. La nouveauté est qu'auparavant Annecy et Grand Annecy ne se présentaient pas comme des territoires d'enseignement supérieur et de recherche. Le deuxième point important est le tissu économique présent dans notre territoire. Il se traduit par des stages et, nous l'espérons, par une insertion professionnelle très forte. Une vigilance extrême doit être portée sur la mobilité. L'accès à Annecy représente un réel sujet. Les enseignants de Lyon ne viennent plus. Un train direct vient d'être remis en place entre Annecy et Lyon, ce qui est positif. De plus, l'accès depuis le centre-ville d'Annecy jusqu'au campus est difficile. Nous avons voté la veille en conseil communautaire la mise en place d'un transport en commun en site propre avec une ligne directe s'arrêtant dans le centre-ville et devant le campus. Nous installons des vélos électriques dans le campus pour tester leur utilisation et observer la possibilité de développer ce moyen. Le dernier point essentiel d'attention concerne les lieux de vie. Dans le campus d'Annecy-le-Vieux, il est très difficile pour les étudiants, les personnels et les enseignants de s'installer à un endroit pour boire un verre, manger, etc. Nous travaillons intensivement pour proposer un ou plusieurs lieux rapidement. Enfin, peu de masters sont proposés dans ce site. Il serait intéressant de permettre aux étudiants de continuer leurs formations.

Isabelle Geindre (adjointe au maire à Jacob-Bellecombette) : Je remarque davantage l'aspect de la communication et du relationnel avec la collectivité. Je suis élue depuis vingt ans dans cette commune et cette réunion est la première à laquelle je participe avec l'Université. Nous rencontrons de grandes difficultés à entretenir des relations avec celle-ci. Les habitants ayant l'université dans leur territoire voient plus celle-ci comme une contrainte que comme un apport. Par exemple, les habitants se plaignent du stationnement des étudiants, etc. J'aimerais que nous puissions développer un véritable partenariat entre la collectivité et l'Université. Un autre exemple concret concerne le club de tennis qui fonctionne très bien, notamment l'été. Il serait possible d'y faire venir des étudiants, mais nous ne les voyons pas. À l'inverse, notre club de tennis souhaitait venir dans un gymnase de l'université, mais cette démarche a été très longue à se mettre en place. Nous pourrions monter des actions au niveau sportif, les étudiants pourraient y participer. Il existe un manque de communication et de collaboration entre l'Université et la collectivité. Il faut vraiment travailler sur cet aspect de manière réciproque.

Aurélien Le Meur (première adjointe à la Ville de Chambéry) : Concernant la situation idéale en 2026, nous observons un enjeu sur la question des mobilités avec des améliorations à apporter sur ce sujet. En 2026, nous souhaiterions un campus engagé vers la transition écologique, moins de parkings saturés et plus de facilités dans les mobilités. La Ville de Chambéry souhaite accompagner le développement de l'USMB. Des projets de développement de formations et d'accueil de nouvelles populations étudiantes sont prévus, ce qui nous réjouit. Il s'agit d'une ressource pour le territoire. Nous rejoignons l'idée d'un idéal avec plus d'implication citoyenne étudiante. Nous nous interrogeons sur la manière de donner une place aux étudiants dans la vie quotidienne de Chambéry. Des dispositifs sont mis en place, nous souhaitons pouvoir les développer en partenariat avec l'USMB, le Crous.

Nicolas Mercat (maire du Bourget-du-Lac) : Nos étudiants se sentent bien dans notre commune, comme en témoigne le tourisme familial et amical qu'ils génèrent. J'ai marié de nombreux anciens étudiants qui reviennent vivre au Bourget-du-Lac. Nos médecins généralistes nous ont signalé ne pas recevoir d'étudiants, car ceux-ci ont leur médecin référent chez eux. Le confinement l'a montré : beaucoup d'étudiants dépendent d'emplois temporaires ou précaires. Beaucoup se sont retrouvés en situation de grande précarité, notamment les étudiants étrangers. La question des horaires apparaît également. Les étudiants venant travailler au périscolaire ou en extrascolaire ont des horaires décalés qui ne coïncident pas toujours avec nos horaires. Le troisième point concerne les transports. Il serait intéressant que l'Université réfléchisse sur le fait de décaler les heures, mais je sais que ceci est compliqué.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Le problème principal des étudiants est la pause déjeuner. Il

est très difficile de traiter tous les aspects en même temps. Nous avons comme projet de permettre dans un premier temps un étalement plus important, en deux vagues d'accès, au restaurant universitaire. 2019 était déjà une année record pour la fréquentation du restaurant universitaire, mais ce chiffre a encore augmenté de 30 %.

Pascaline Nicolas (directrice du Clous Savoie Mont Blanc) : Avec la démarche du repas à un euro, nous avons constaté durant les premières semaines une augmentation de 30 % sur l'ensemble des sites, avec des structures qui ne sont pas forcément adaptées pour ces chiffres.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Ce constat est couplé à la problématique de l'optimisation de l'utilisation des locaux. Dans le schéma que nous nous apprêtons à mettre en œuvre, notre objectif est d'occuper les locaux en permanence, y compris durant les horaires de midi. Nous sommes en lien avec le Crous pour permettre aux étudiants d'étendre les plages horaires des restaurants pour les accueillir. L'optimisation des locaux est le deuxième impératif de l'Université. Nous en avons besoin en attendant de nouvelles constructions. Nous devons résoudre une troisième question. Habituellement, les universités possèdent un campus principal et des antennes, mais ce n'est pas notre cas : nous comptons trois campus principaux accueillant environ 5 000 étudiants. Il faut se mettre en ordre de marche pour partager les ressources pédagogiques. Nous avons des composantes bilocalisées, et cette situation s'amplifiera. Il faut harmoniser les durées des créneaux pédagogiques, il faut les synchroniser sur nos campus et les placer de manière à étaler davantage les horaires dans les restaurants universitaires. Ces démarches sont en cours. Les équipes sont très sollicitées, mais nous souhaitons aller dans cette direction pour 2022 ou 2023.

Nicolas Mercat (maire du Bourget-du-Lac) : Le logement est également à signaler. Même si dans cette commune, nous sommes bien lotis, nous sentons une pression sur le manque de logements, notamment pour les alternants, comme cela a été remarqué par Annecy. Il est très compliqué pour un alternant de travailler dans une entreprise située à proximité. Il faut parvenir à trouver des solutions de logement, par exemple à raison de deux jours par semaine. Par rapport à ce qu'indiquait ma collègue de Jacob-Bellecombette, la question de l'intégration de l'université à la commune est fondamentale. Elle passe par un urbanisme réfléchissant à un lien entre la commune et l'université. Nous travaillons en bon partenariat avec le Crous afin d'imaginer un nouveau quartier dans le sud, qui permettrait d'établir le lien entre les besoins des étudiants et ceux de la population en matière d'habitat familial et de services.

Marie-Claire Barbier (vice-présidente au Département de la Savoie) : Nous allons dans le même sens des grands points précités. Je salue la richesse des actions menées. Si nous ne prenons pas le temps de faire le tour de la question, nous ne nous rendons pas compte du panel d'actions menées pour les étudiants par l'Université et les collectivités locales. Le Département ne détient pas de compétence directe en direction du monde étudiant, comme pour les collégiens. Néanmoins, à travers l'ensemble des politiques menées, ce public est intégré, aussi bien sur les plans sportif, culturel et social. Durant la crise, l'étudiant a été pointé comme un public particulièrement fragilisé. Sur ce plan, il est possible d'améliorer la relation entre les services sociaux du Département, l'Université et le Crous. Il peut parfois être difficile pour nos publics fragiles de devoir se tourner vers plusieurs entités et de répéter leur problème. Dans les années à venir, nous pourrions travailler davantage sur la manière de lier ces aspects, afin de permettre aux étudiants de se sentir pris en main lorsque cela le nécessite.

Les coopérations et leur optimisation - 2 tables rondes successives :

Faire ensemble ou en complémentarité, quoi, et comment ?

1^{ère} table ronde : Bâtiments, espaces, équipements infrastructures

Alain Dorat (DMS Conseil) : Cette première table ronde se focalise sur les infrastructures. Après avoir entendu ce bilan, l'objet de cette table ronde consiste à partager les possibilités et solutions, et également à se demander quelles sont les évolutions que chacun peut apporter. Par exemple, concernant le double logement pour les alternants, à Dijon, une maison des alternants a été créée. Il est proposé aux alternants dont l'entreprise est située à plus de 50 kilomètres d'y avoir accès quinze

jours par mois à des tarifs inférieurs à 60 euros mensuels.

Nicolas Mercat : Une des questions porte sur la manière d'optimiser les logements et les espaces existants. Nous avons travaillé sur les logements des saisonniers l'été, ceux-ci sont sous-occupés. Il faudrait trouver des logements qui soient utilisables quelques nuits dans la semaine avec un tarif intéressant. Au contraire, nous possédons des logements touristiques qui sont utilisés durant la saison estivale et qui servent peu pendant les périodes hivernales. Ils pourraient servir de logements aux étudiants, y compris dans le parc privé.

Luc Berthoud (vice-président de Grand Chambéry, chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation) : Concernant la question des bâtiments, dans ce campus, quasiment 70 millions d'euros sont à mobiliser sur une quinzaine d'années pour mettre en place un campus digne de ce nom en 2025, 2030, 2035, puisque cette démarche s'effectuera par étapes. Grand Chambéry prévoit dans ce cadre un investissement de 8 à 10 millions d'euros durant les dix années à venir, sous réserve de l'action conjointe des autres partenaires (État, Région, Département, etc.). Relativement à la synergie, nous nous situons peut-être plus sur les événements. Je parle en tant que maire de La Motte-Servolex : nous organisons de nombreuses animations culturelles et nous recevons beaucoup d'étudiants de Savoie Technolac parce qu'un professeur leur relaie les informations. Nous pourrions également accueillir des étudiants de Jacob-Bellecombette qui pourraient venir profiter des expositions et de tout ce qui a trait à l'art contemporain. Nous avons besoin de communiquer davantage. Je suis très intéressé et surpris par les activités des étudiants. Sur les plans sportif, culturel, caritatif, d'entraide, etc., nous ne connaissons pas suffisamment ce milieu. Entre les différentes collectivités et associations, et aussi entre associations du territoire, beaucoup d'actions peuvent être menées. À Savoie Technolac, nous sommes un démonstrateur grandeur nature. Nous observons également tout ce qui se passe autour de l'incubation étudiante et l'accélérateur avec le village Crédit Agricole. Le terreau est très fertile. Le Département a voté un budget citoyen permettant de mobiliser plus d'un million d'euros. Il est ouvert à tous ceux qui habitent en Savoie : les étudiants et les associations d'étudiants peuvent aussi s'en emparer pour proposer des projets rentrant dans les compétences du Département.

Alain Dorat (DMS Conseil) : Une optimisation de l'existant a été proposée pour conjuguer l'utilisation des logements. En essayant de se projeter en 2026, que serait-il possible d'apporter en matière d'infrastructures, de moyens, de modalités de fonctionnement ?

Dominique Puthod (conseiller départemental de la Haute-Savoie) : En matière de bâtiments, l'ensemble des projets soutenus et sur lesquels le Département est prêt à accompagner sont les projets qui sont portés par l'Université, c'est-à-dire les formations au sein du campus. Il s'agirait d'un bâtiment de formation. Dans le prochain contrat de plan, il est prévu d'accueillir la « ruche » ainsi que d'autres projets. La seule question est de savoir si les autres partenaires seront au rendez-vous. Pour le campus d'Annecy, nous avons toujours raisonné par rapport aux besoins de formation. La vie étudiante n'était peut-être pas la préoccupation première dans l'esprit des collectivités, dans la mesure où nous étions appelés pour accompagner les besoins de formation. L'université de Savoie possède une spécificité : elle est en développement. Ainsi, le travail a porté sur des éléments assez primaires. Nous menons des actions, mais il n'est pas dans nos projets de nous orienter vers des actions plus originales. Je ne parle pas au nom de la Ville d'Annecy, mais j'y ai longtemps travaillé. Que ce soit Annecy, l'agglomération ou le Département, je pense que les élus ont accompagné les projets de l'Université, sans communiquer sur le fait que la ville d'Annecy était aussi une ville étudiante. Il s'agit d'une forme de paradoxe qui explique peut-être pour quelle raison ces questions de vie étudiante sont peut-être moins bien appréhendées pour le campus.

Nicolas Mercat (maire du Bourget-du-Lac) : Je pense que nous avons besoin d'un urbanisme qui intègre mieux l'université. Les sites sont complètement séparés, ce qui peut provoquer des situations de rejet. Nous avons besoin de disposer d'un urbanisme plus intégré, de pouvoir faire des quartiers mixtes permettant de partager du stationnement, des salles, etc. Nous devons réfléchir à une meilleure structure, pour les bâtiments, les infrastructures et les villes.

Un intervenant : En 2026, nous aurons réussi si nous pouvons parler d'ouverture. Dans les campus, des équipements ou des services permettent à la population de nos communes d'entrer. Nous devons

disposer de lieux d'attractivité qui nous amèneraient à nous côtoyer.

Alain Dorat (DMS Conseil) : Je retiens de votre double intervention l'idée d'avoir une forme d'urbanisme inclusif, au lieu d'être dans une segmentation. Les infrastructures existent, il faut trouver le moyen de les partager. La mobilité semble un sujet prééminent dans tous les territoires. Dans quelle mesure les acteurs présents peuvent-ils y contribuer ?

Marie-Pierre Montoro-Sadoux (vice-présidente à l'économie et au numérique à la communauté d'agglomération Grand Lac) : Sur la mobilité, il est possible d'être sur une granularité différente. Si nous ne savons pas offrir un logement sur place, nous savons que les étudiants viendront de plus loin. Il est donc nécessaire de compenser ce manque par une qualité de l'offre de mobilité. Celle-ci demande une coordination importante entre les collectivités et doit être discutée avec l'Université. Il faut également prendre en compte la situation particulière du Bourget-du-Lac et de Chambéry. En effet, les étudiants peuvent apprécier la vie nocturne de Chambéry tout en affectionnant au quotidien la qualité de vie du Bourget-du-Lac. Dans ce cas également, si nous voulons éviter les questions liées aux parkings, aux embouteillages, il faut disposer d'une réponse de mobilité étant sur une granularité un peu moins lointaine, plus fine, mais sur laquelle deux politiques interviennent et peuvent se coordonner.

Nicolas Mercat : Nous observons que trop d'étudiants utilisent leur voiture, ce qui crée des problèmes de stationnement. Comment pouvons-nous travailler en amont afin qu'ils bénéficient de solutions ? Ils utilisent aussi leur voiture pour les déplacements liés aux loisirs. Il existe des solutions autour de l'autopartage qui peuvent être publiques (Citiz à Technolac), mais aussi de l'autopartage entre particuliers. Nous cherchons à développer ce dernier dans notre commune pour répondre à ces besoins ponctuels. Si les étudiants peuvent se passer de leur voiture, ils disposent aussi de pouvoir d'achat complémentaire dans le site. Concernant les transports en commun, au sein de Grand Lac, des cadencements toutes les vingt minutes seront proposés en septembre. La liaison avec le secteur d'Aix-les-Bains sera améliorée. J'espère que nous réussirons à remettre en place des lignes directes à Chambéry et que nous pourrions aussi améliorer la liaison avec La Motte-Servolex, le collège, le lycée, l'université et Technolac.

Une intervenante : Il faudrait permettre aux étudiants de covoiturer davantage entre eux, en mettant en place des espaces où ils pourraient se retrouver et échanger, même s'ils n'appartiennent pas aux mêmes sections de formation.

Jean-François Dreuille : Des actions sont mises en œuvre dans ce domaine. Par exemple, à Jacob-Bellecombette, si des étudiants en font la demande, ils sont positionnés dans les mêmes groupes de travaux dirigés, pour bénéficier d'horaires identiques et faciliter le covoiturage. Il faudrait peut-être développer cette démarche et communiquer davantage sur ces opportunités.

Isabelle Geindre : Il serait souhaitable d'en bénéficier aussi en dehors de l'université. Par exemple, je me rends à l'Insee régulièrement en partant de Jacob-Bellecombette. Si je savais que des étudiants avaient besoin d'aller au Bourget-du-Lac, je pourrais covoiturer avec eux.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Un covoiturage organisé avec un badge pour accéder à un parking a été mis en place dans l'une des composantes à Annecy. Si personne ne contrôle les badges à l'entrée du parking, cette démarche ne fonctionne pas. Si un étudiant peut disposer d'une voiture tous les jours, s'il peut l'utiliser, il l'utilisera. J'établis ce constat après plusieurs années, mais la situation est celle-ci pour la grande majorité des étudiants, en dépit des discours sur les émissions de gaz à effet de serre.

Marie-Pierre Montoro-Sadoux : Il s'agit d'un vrai sujet. Je prends la casquette transition énergétique à Grand Lac, la mobilité est le deuxième sujet le plus important en matière de problématique de transition. Il est vrai que Technolac n'est pas uniquement embolisé par la circulation des étudiants, c'est un axe de croisement. Le covoiturage paraît très difficile à mettre en œuvre, mais à l'échelle des intercommunalités, des actions autour de l'incitation au covoiturage, aux alternatives à la voiture en solo sont menées à Grand Lac et à Grand Chambéry, elles font partie de nos plans climat. Ces programmes sont longs à inscrire dans les esprits, mais nous essayons de les mettre en œuvre.

Dominique Puthod : Pour revenir sur l'expérience citée par le président, à Annecy, la politique consiste à ce que les étudiants habitant l'agglomération prennent le bus, et que ceux venant de l'extérieur puissent covoiturer s'ils trouvent des personnes à amener. Cette action fonctionne uniquement si un gardien à l'entrée du parking contrôle les étudiants, car la contrainte les oblige à fonctionner de cette manière. L'expérience est assez intéressante, parce que dès que l'on met en place la politique de covoiturage on retrouve de la place sur les parkings. Cette action comporte des effets pervers parce que les étudiants ne possédant pas le badge essaient de se garer parce que les autres unités de formation n'ont pas mis en place le système.

Alain Dorat (DMS Conseil) : Un effet incitatif, ou une contrainte, est nécessaire. À Rotterdam, des systèmes de points avec des challenges ont été instaurés pour le covoiturage.

Edouard Messin (Vice-président étudiant de l'USMB) : En effet, les étudiants ont tendance à se servir de la voiture dès qu'ils en disposent. J'ai entendu des expériences citées par d'autres étudiants. Par exemple, certains qui logent dans le bâtiment du Crous prennent la voiture pour traverser le campus. Certains utilisent toujours la voiture pour venir deux heures dans le campus. En effet, les parkings sont très vite saturés. La situation est plus compliquée pour ceux étant obligés de s'en servir, mais, en effet, des actions seraient souhaitables.

Philippe Galez (président de l'USMB) : L'Université commence à mettre en place une sensibilisation des étudiants au problème des émissions. Le point le plus important nous concerne tous, pas seulement les étudiants. Nous l'avons vu pour la crise sanitaire. Finalement, la situation est ce qu'elle est à l'échelon national avec un taux de contamination et des hospitalisations atteignant certains niveaux. Le comportement individuel n'aura pas une importance si considérable que cela par rapport à la masse de contaminés ou d'hospitalisés quotidiens, c'est-à-dire que le lien du comportement individuel au résultat collectif n'est pas fait. J'ai eu l'occasion de discuter avec des étudiants en leur demandant pourquoi. Ce lien n'est pas toujours établi par les étudiants, et pour nous la situation est identique.

Bénédicte Corvaisier (directrice générale du Crous Grenoble Alpes) : Par rapport à notre table ronde, notre rêve en 2026 serait que le logement soit un point d'accès à l'enseignement supérieur, que les étudiants accèdent la restauration sans avoir à attendre 30 minutes durant leur pause de 40 minutes, qu'ils accèdent à des infrastructures sportives qui seront à des niveaux satisfaisants. Ces souhaits supposent une harmonisation de fonds significatifs. Nous l'avons évoqué précédemment. Il est important d'y procéder, comme nous nous trouvons dans la phase des demandes de CPER. Ces fonds significatifs et ainsi des dépenses publiques significatives supposent que nous cherchions une optimisation, d'où l'importance des réflexions. Je remercie le président Galez d'impulser cette réflexion sur la pause méridienne qui est essentielle. Restructurer un restaurant universitaire représente un budget prévisionnel de 8 à 9 millions d'euros. Nous constatons dans les échanges que les dépenses d'infrastructures sont lourdes en investissement, et également le travail de coordination que cela implique entre les acteurs pour optimiser au maximum ces surfaces disponibles. En effet, lorsque nous travaillons sur la pause méridienne, nous engendrons probablement un impact sur la demande de transports, parce que nous modifions des horaires avec des pics qui ne seront pas sans conséquence sur les transports, d'où le relais essentiel de ces temps de coordination et d'interface. Par ailleurs, pour revenir sur ce qu'indiquait M. Puthod, ce temps met en évidence combien l'Université a des besoins en formation, mais la vie étudiante fait partie de ces fondamentaux, de ce socle, des besoins primaires. Dans la demande de CPER en particulier et dans le soutien à l'enseignement supérieur, celle-ci ne doit pas être ignorée. Il est certain que si nous faisons le lien avec les projets du Crous et le CPER, le Crous établit ses priorités à partir de l'urgence. L'urgence est identifiée sur votre territoire parce qu'à l'échelle de l'académie, c'est à Annecy que l'on identifie le logement comme un frein à l'accès à l'enseignement supérieur. Nous avons donc estimé que l'urgence portait sur ce point et les demandes se sont plus focalisées dessus. Ce constat entraîne que, pour les années à venir, nous savons par exemple avoir besoin de la restauration dans le campus d'Annecy, mais nous ne possédons pas à ce jour de budget identifié pour pouvoir répondre à la demande. Ainsi, ce sujet de la priorisation est un travail d'analyse que nous devons pouvoir conduire ensemble.

Thierry Rolando (vice-président du conseil d'administration de l'USMB) : Pour cette table ronde, je retiens en synthèse trois grandes thématiques, dont tout d'abord les infrastructures. Lorsque nous

nous projetons en 2026, soit les projets sont déjà enclenchés, soit nous voulons créer à partir de ces échanges et ces perspectives seront malheureusement pour une échéance plus lointaine. Les sujets sur le logement et la restauration ont été développés. Indépendamment des investissements publics, une optimisation doit aussi porter sur les logements privés. Il est souhaitable de trouver des processus favorisant la relation. Il est en outre nécessaire de sensibiliser les propriétaires à des hébergements de qualité, ayant notamment le wifi pour les étudiants. Nous avons travaillé avec l'agglomération de Chambéry sur ces aspects. Il faut réfléchir à cette optimisation de l'existant et en particulier du parc privé. Je retiens l'idée d'Alain Dorat sur le logement en alternance et les étudiants internationaux. Concernant l'optimisation des horaires pour les restaurants universitaires, il est positif de consacrer des investissements, mais il faut également trouver des moyens et les optimiser. Concernant la mobilité, j'apprécie l'idée de Bénédicte. Si l'hébergement n'est pas suffisant en quantité, que les étudiants ne peuvent pas se loger sur place ou à proximité, et qu'il n'existe pas toujours des espaces nécessaires au quotidien, comme des supermarchés, les étudiants sont obligés de se déplacer. Deux types de mobilité cohabitent : l'une sur des distances relativement courtes, et une autre sur des distances allant de 30 à 50 kilomètres. Cette situation va de pair avec les parkings. Un étudiant décide d'utiliser les transports en commun lorsque ceux-ci sont plus efficaces que la voiture. Le covoiturage et les solutions d'autopartage sont positifs, mais pour les étudiants l'utilitarisme passe toujours en priorité, en dépit des discours écologiques. La contrainte est également efficace. Si, par exemple, demain, nous décidons de mettre des barrières à péage sur tous les parkings d'Annecy, nous compterons moins de voitures, mais je ne suis pas sûr que cette possibilité soit la solution. Les vélos électriques et les parkings relais sont nécessaires, ainsi que les aménagements de travaux dirigés pour faciliter le covoiturage. Le dernier aspect que je retiens concerne un urbanisme intégré. Les étudiants ont besoin de vivre dans le campus autre chose que leur formation. Concernant les services, nous avons conscience de nos lacunes. Nous l'anticipons dans les bâtiments prévus dans le site d'Annecy avec des espaces conçus pour la vie étudiante.

La vie d'un étudiant correspond à sa formation, mais aussi au reste qui nécessite que la ville vienne dans le campus et inversement. Il est souhaitable de bénéficier d'un campus où on peut prendre un café, acheter un journal, se rendre dans une librairie. Ces services nécessitent à ce jour d'utiliser les transports. Enfin, nous retenons la nécessité de travailler davantage en collaboration sur tous ces projets.

2^{ème} table ronde : Services, événements, animations, communication

François Rio (cabinet Latitude) : Pour cette deuxième table ronde, je vous demande de réfléchir sur ces questions pour agir ensemble ou de son côté dans le cadre de ses compétences. Sur la coordination, qu'est-il possible de mettre en œuvre pour qu'en 2026 la vie étudiante soit meilleure ? Il s'agit du bien-être des étudiants, mais aussi de la relation avec l'environnement, le campus, l'Université, la société, les habitations et la réussite.

Isabelle Geindre (adjointe au maire à Jacob-Bellecombette) : Aujourd'hui, les jeunes passent leur temps sur le téléphone, il faut les toucher par ce biais. Il serait possible de créer une application où ils ont tout à disposition, qu'il s'agisse de communications, d'annonces d'événements, de covoiturage. Il serait souhaitable de pouvoir travailler avec l'Université et que les communes puissent annoncer par ce moyen des manifestations ou des besoins. En effet, nous pouvons rechercher des étudiants pour travailler au restaurant scolaire, au périscolaire, etc. Nous rencontrons des difficultés à les approcher, car ils ne vont pas sur les moyens traditionnels de communication qui sont les nôtres.

François Rio (cabinet Latitude) : Une application est une idée, mais il faut déterminer qui la produit. Un travail de benchmark nous est demandé par l'Université, nous pourrions en réaliser un sur les applications existantes.

Patrice Mele (vice-président à l'USMB) : Nous mettons en place un schéma directeur du numérique. Nous avons évoqué ce sujet la veille durant un atelier avec les étudiants. Au niveau de l'Université, nous avons une application avec une société et le site internet. Les étudiants nous ont adressé des propositions. Dans notre système d'information, nous comptons à ce jour deux moyens de communication à la proposition des jeunes. Ce système de communication qui sera unique en 2026

doit être interopérable avec les vôtres. L'Université a également déposé un projet répondant à un appel à projets. Nous avons intégré l'ensemble des services proposés par l'ensemble des systèmes d'information du Crous, des collectivités. L'application que nous envisageons propose un système de notifications. Si nous parvenons à communiquer et que vous nous transmettez vos informations, il suffirait de trouver un point commun pour que les informations sortantes aillent au système d'information, sans passer par un logiciel. Ce système pourrait regrouper les événements, la culture, etc. Les transports engagent d'autres acteurs, mais il est possible d'imaginer leur intégration. Nous avons évoqué l'agilité dans la notion de logement pour les alternants. Il est aussi possible de l'imaginer dans ce cadre, mais pour 2026 ou un peu après. Nous reviendrons vers vous selon la réponse du ministère sur ce projet que nous voulons mettre en œuvre avec vos responsables des systèmes d'information.

Auréli Le Meur (première adjointe à la Ville de Chambéry) : Nous bénéficions d'un site internet avec une application qui est en cours de refonte. Nous nous sommes mutuellement exprimé la nécessité d'une mutualisation à plusieurs reprises. Nous l'avons observé dans l'état des lieux concernant tout ce qui est proposé pour les services d'animation. Nous recensons des opérations pouvant être similaires, comme nos soirées d'accueil, du côté du campus et de la ville. Nous coconstruisons déjà ensemble, il serait intéressant d'aller encore plus loin dans la mutualisation. Nous souhaiterions le retour des étudiants sur cette question. Il est compliqué pour nous de le connaître, le Crous et l'Université pourraient-ils le recueillir ? Nous souhaitons savoir quelles sont les attentes et comment nous pouvons y apporter des réponses. Nous y procédons partiellement sur les moyens de communication, concernant leurs attentes en matière d'offres culturelles. Globalement, nous voudrions savoir comment ils voient la possibilité de plus de complémentarité ou de mutualisation. Ces éléments pourraient nous intéresser, mais j'ignore s'ils rejoignent vos enjeux. Par ailleurs, Grand Chambéry propose une procédure de plan de déplacement d'administration avec l'agence Écomobilité. Des experts peuvent permettre d'avancer assez rapidement sur ces nouvelles modalités pour favoriser des mobilités.

Yjomas Meszaros ((vice-président à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à Grand Anancy Agglomération) : Je réagis sur le numérique, car j'avais noté ce point. Nous travaillons avec le Club des entreprises. Nous avons dans l'esprit un projet de plateforme. Comme il s'agit de la vocation du Club des entreprises, nous nous sommes orientés vers ce qui correspondait à des stages, de l'emploi et donc de l'insertion professionnelle. Nous avons également identifié la recherche comme un secteur très intéressant. Avec la réforme du doctorat et tout ce qui se prépare, nous observons de plus en plus un rapport entre le public et le privé. Par ailleurs, nous nous sommes engagés dans le schéma local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il nous amène à réfléchir à un travail partenarial avec les collectivités, notamment le Grand Anancy, le Département, la Région, tous les acteurs de la formation et de la recherche dans le territoire pour identifier les attentes de tous. Nous découvrons notre vocation universitaire, ce qui est positif, car nous remarquons la prédation de certains organismes de formation et surtout des concurrences se développant. Ce constat nous permet de réguler notre démarche à l'échelle de notre territoire et d'en déduire que nous ne voulons pas de concurrence. L'Université est notre premier partenaire. Il existe d'autres partenaires dans la formation et la recherche. Comment travailler en bonne intelligence avec ceux-ci dans notre territoire ? Cette question est essentielle. Notre démarche s'accompagne d'un deuxième schéma, réalisé en partenariat avec l'Université et la Ville d'Anancy, il correspond à l'aménagement du campus. Nous réfléchissons avec l'Université et les étudiants au meilleur aménagement possible. Nous nous situons dans un processus de campus durable. À l'échelle de 2050, j'envisage un campus sans voiture. Cette perspective signifie la nécessité de travailler en amont sur la mobilité pour que cette question des voitures ne se pose pas. Il s'agira essentiellement de parcs relais à l'entrée. Nous avons identifié un autre aspect expliquant peut-être un déficit culturel. Nous avons parlé d'Anancy. La cible historique vise les jeunes du territoire avec leur voiture qui rentrent à leur domicile le soir. Ce cadre constitue même un choix dans leurs études : après avoir été au lycée dans le territoire, ils restent dans le territoire. Ce constat pose des questions. Les enseignants-chercheurs se retrouvent presque devant des lycéens alors qu'ils sont à l'université, d'où une nécessité de faire évoluer les mentalités. Tout ce qui sera mis en place en faveur de la vie étudiante aidera à passer ce cap. Concernant l'animation, nous souhaitons identifier des lieux de vie pour les étudiants. Nous en avons identifié deux : un situé dans le site d'aménagement du campus, soit le projet de la « ruche », soit la Mapi. La Mapi doit être livrée a priori

en 2024 et la « ruche » est en cours de réflexion. Ils seront des lieux de synergie entre le monde de l'entreprise et le monde de l'enseignement et de la recherche. La Mapi sera également en lien avec l'événementiel. Nous l'avons identifiée comme un espace de rencontres et d'activité partenariale. Le deuxième site correspondra à un grand pôle que nous souhaitons destiner à la jeunesse avec notamment une base nautique, un tennis, une piscine, etc.), et également un lieu de vie pour les étudiants.

Sonia Pérez (responsable de la coordination et des projets à l'Esaaa) : Nous faisons partie du site PER du prochain CPER, une réhabilitation de l'École et de son environnement est prévue, en tenant compte d'un lieu de jeunesse pour la création des artistes, des designers, avec une scène de musique actuelle à proximité ainsi qu'un gymnase. Il est également question de réfléchir à l'engorgement à l'entrée d'Annecy. Je rebondis sur la thématique de cette table ronde. Plutôt en amont de la communication et de la formation, nous observons aussi la création d'événements. Le bien-être des étudiants est ce qui nous importe, car il participe à leur réussite. Je sors d'une séquence de bilans. La situation est catastrophique : les étudiants ne se sentent vraiment pas bien. Nous nous questionnons et nous devons continuer à le faire pour que cette jeunesse puisse retrouver la joie et l'envie. Beaucoup d'étudiants me demandent des contacts avec un psychologue. Il faut se demander comment agir pour que se rejoignent les services de santé et d'alimentation, pour le mieux-être notamment. Concernant le campus des Marquisats, nous travaillons avec Ideis. Nous comptons une quinzaine de places sur les 70 chambres. Nous travaillons avec le Crous, mais il ne se situe pas à proximité, ce qui est problématique, car les étudiants du campus des Marquisats ne vont pas à Annecy-le-Vieux. Nous avons imaginé une mobilité de restauration venant à nous (*food trucks*, etc). Nous avons une cuisine participative et nous réfléchissons à une manière de cuisiner, car nous bénéficions d'un jardin partagé. L'École est impliquée sur la connexion avec la vie citoyenne, la transition énergétique, le manger-mieux, la santé, l'animation et la culture. Elle a été sollicitée par l'USMB pour son schéma directeur de la vie culturelle et vie étudiante.

François Rio : Vous avez évoqué la santé étudiante. Comment serait-il possible d'améliorer les services pouvant être apportés par l'ensemble des parties prenantes pour les étudiants ?

Marie-Claire Barbier (vice-présidente au Département de la Savoie) : Les notions de guichet unique sont assez importantes. À l'échelle des collectivités locales, ceux-ci fonctionnent déjà dans beaucoup de domaines. Nous parvenons à mener des actions ensemble, d'autant plus que nous sommes dans un département à échelle humaine. Il est indispensable de travailler sur le sujet. Une rencontre comme celle de ce jour est extrêmement importante, il ne faudra pas attendre quatre ans pour la réitérer. Une fois par an, toutes les strates, y compris les services de l'État, avec leur référent et technicien doivent se réunir pour permettre de répondre concrètement à ces questions partagées. Par ailleurs, nous sommes envahis d'informations et de communications. Il existe un sujet sur la manière de retrouver l'intégralité de l'information en un clic. Même si les étudiants sont plus agiles que nous sur cette pratique, toutes ces informations doivent être compliquées à gérer pour eux. Concernant la recherche d'emploi, au début de la crise, le Département a créé une plateforme nommée Job Savoie qui répertorie tout ce qui existe. Il pourrait être intelligent de l'utiliser pour les Savoyards et Haut-Savoyards. Nous constatons tellement d'interconnectivité qu'il faut éviter que cette toile devienne une mine d'informations telle qu'on ne sait plus laquelle choisir. Celle-ci doit au contraire permettre de retrouver rapidement l'information. Les collectivités travaillent beaucoup ensemble dans ces domaines, mais nous n'avons pas l'habitude de solliciter l'Université pour l'associer. Nous avons certainement besoin de redécouvrir cet acteur important pour une partie de nos habitants, en l'occurrence les étudiants. En tant que collectivités, nous devons peut-être essayer de penser à vous rattacher à ces réflexions, d'où l'importance de se rencontrer, non pas sur le sujet de l'enseignement, mais sur tout le reste. Le bien-manger a été abordé. Nous disposons dans les collectivités de nos projets alimentaires territoriaux (PAT). Nous développons un travail considérable autour de la manière d'appréhender la nourriture. Pour terminer, je veux évoquer le public des enfants en difficulté, qui est cher au Département. En Savoie, plus de 1 000 enfants sont portés par le Département. Ceux-ci atteignent rarement le champ universitaire. J'émet un appel envers le monde de l'éducation pour trouver de quelle manière travailler sur ce public spécifique qui, souvent, n'atteint pas le campus.

François Rio (cabinet Latitude) : Cette question de l'accès à l'enseignement supérieur fait partie des

sujets travaillés par l'Université. Je me tourne vers Mme Montoro pour réagir sur ces questions.

Marie-Pierre Montoro-Sadoux (vice-présidente à l'économie et au numérique à la communauté d'agglomération Grand Lac) : Je reviens sur la communication. Il existe des outils. Les jeunes les connaissent, mais il est indispensable de répéter les informations, d'établir des plans de communication. Les jeunes peuvent bénéficier du Pass' Région, mais celui-ci est sous-utilisé. Il offre pourtant de nombreux avantages (places de cinéma, bons pour achats de livres, etc.). Il est ainsi impératif de répéter régulièrement les informations et que celles-ci s'ouvrent immédiatement. Les jeunes n'ont même plus le temps d'ouvrir des applications : il faut des notifications. Quel que soit l'outil mis en place, la redite est indispensable, surtout pour les événements et les animations. Nous entretenons des relations fortes avec l'Université. Nous travaillons sur l'existant, mais nous avons aussi une réflexion sur l'avenir et une extension du site de Savoie Technolac. Des ateliers ont été menés, des étudiants ont pu y participer. Ils ont pointé le fait qu'il manquait des lieux de vie et d'animation. Ils ont besoin d'interactions, notamment pour s'intégrer. Nous devons travailler sur ce point pour leur apporter des réponses et plus d'échanges. Ces réponses peuvent prendre la forme d'événements annuels assez forts avec plus de partage entre les différents mondes. Cette démarche relève aussi du rôle des collectivités en relation avec l'Université et le monde des entreprises. Le Club des entreprises est très présent en Haute-Savoie et en Savoie également. Ces lieux de vie sont extrêmement importants. Concernant la mobilité, je partage ce qui a été indiqué. Nous l'observons aussi dans le cadre de l'avenir de Savoie Technolac, car nous savons qu'elle représente une des clés de la réussite des étudiants. En tant que vice-présidente à la jeunesse à la Région, j'ai rencontré beaucoup d'associations depuis le début de mon mandat, mais je n'ai pas encore rencontré de jeunes. Dès que j'ai participé à un événement portant sur la jeunesse, les jeunes en étaient absents. Il faut les écouter et leur demander quels sont leurs besoins. Il est important de leur donner la parole. Quelques jeunes ont pu participer aux ateliers pour Savoie Technolac, ils apportent toujours des informations intéressantes. Parfois, des contraintes existent, et il faut leur expliquer celles-ci, mais ce constat m'a choquée en ce début de mandature : nous devons les écouter. Je propose au président de la Région d'essayer de constituer un groupe avec des jeunes. Nous devons réfléchir à notre manière de procéder, car les autres collectivités n'ont pas attendu pour agir sur la jeunesse.

François Rio (cabinet Latitude) : Le Crous essaie aussi d'impliquer les étudiants. Je me tourne vers Pascaline Nicolas. Parfois, des services et événements sont créés pour les étudiants et ceux-ci ne sont pas utilisés. L'avez-vous déjà expérimenté ?

Pascaline Nicolas (directrice du Clous Savoie Mont Blanc) : Nous partageons totalement ce constat. Souvent, nous proposons des animations et ateliers dans les résidences et les étudiants ne sont pas présents. Nous ne nous situons pas sur le même temps que les étudiants. Il faut les prévenir quasiment au dernier moment. Dans le cadre d'ateliers, nous avons eu de grandes difficultés à pouvoir identifier les étudiants. Nous avons donc fait appel à des étudiants référents. L'engagement n'est pas vraiment sur la base d'un bénévolat, mais sur la base d'un contrat avec eux. Il s'agit d'une démarche partagée où chaque partie y gagne. Les pistes consistent à donner du sens. Par exemple, nous observons qu'au conseil d'administration du Crous nous parvenons à mobiliser les étudiants lorsqu'ils comprennent les missions et que nous partageons avec eux les points sur lesquels ils peuvent agir. Pour arriver à les mobiliser, ils doivent avoir un intérêt dans leur participation. L'enjeu consiste à identifier les secteurs sur lesquels ils peuvent agir. Concernant l'idée d'un guichet unique, celui-ci ressort comme étant un service auquel les étudiants peuvent avoir droit, pour connaître tous les dispositifs existants que nous voulons leur offrir. Par ailleurs, par rapport à nos services, précédemment, nous avons partagé sur les applications informatiques. Nous devrions pouvoir connaître le point d'entrée, l'organisation et les interlocuteurs à privilégier lorsque l'on travaille sur un dossier en particulier.

François Rio (cabinet Latitude) : C'est la question de l'interconnaissance. Le fait que les acteurs d'un écosystème puissent renvoyer sur ce font les autres acteurs suppose de connaître leur action.

Aurélié Le MeurDorat : Nous nous appuyons sur le BIJ, il s'agit d'un guichet unique puisqu'il regroupe les emplois, les logements, les mobilités, les aides sociales, la santé, etc.

Nicolas Borghèse (délégué général du Club des entreprises) : Les besoins des étudiants sont de nature différente avec notamment la mobilité, la restauration, la culture, la santé, l'insertion. Les services sont souvent appréhendés en tuyaux d'orgue selon leur problématique dans la construction de l'offre de services aux étudiants. Ainsi, les étudiants sont amenés à se rendre dans différents sites et applications et ont des difficultés à passer le pas, puis passent à côté. Il s'agit d'un premier élément fondamental dans la prise en compte de l'approche globale des étudiants. De plus, leurs besoins évoluent dans le temps sur les différentes problématiques, selon qu'ils soient en première année, en master, etc. Nous observons également que beaucoup d'actions sont réalisées, si nous ajoutons à cela la présence de trois campus positionnés dans deux départements, vous pouvez mesurer l'enjeu. La relation d'échange est importante. Les collectivités et l'Université offrent des possibilités aux étudiants qui en sont demandeurs, mais cette relation peut être réciproque. Les collectivités, les entreprises, les services publics sont à la fois offreurs et demandeurs de services. Ce constat a été rappelé précédemment, les mairies, les entreprises, les associations peuvent avoir besoin d'étudiants. Ces derniers ont longtemps été des demandeurs (par exemple, pour des stages, l'accès à un service), mais aujourd'hui ils sont également des offreurs. Cette jeunesse est emplie de créativité et d'envie, mais elle est aussi tourmentée par le contexte. Comment pouvons-nous mettre les jeunes en position de prendre, mais aussi d'offrir ? Le facteur lié à l'implication est important, mais nous devons nous demander comment leur permettre d'offrir afin qu'ils deviennent des acteurs. C'est dans ce cadre et avec le covid que la notion de plateforme sur laquelle nous réfléchissons est venue. Les entreprises nous ont expliqué qu'elles possédaient du matériel informatique et qu'elles pouvaient le proposer. De l'autre côté, les étudiants nous demandaient ce qu'ils pouvaient effectuer pour être utiles aux associations. Ces échanges ont mené à l'idée d'une plateforme d'échanges entre offreurs et demandeurs. Il sera nécessaire pour celle-ci que les étudiants soient impliqués, car ils proposeront des actions. Nous organisons beaucoup d'événements pour les étudiants. Nous devons toucher tout au plus 3 000 à 4 000 étudiants sur notre panel, soit un tiers des effectifs. Il nous reste ainsi une marge de progrès. Si nous créons un outil facilitant, nous devons chercher à impliquer les étudiants dès le début de son utilisation. Même Édouard Messin, qui représente les étudiants, rencontre des difficultés pour impliquer ses pairs. C'est un défi quotidien. Il est souhaitable de trouver un subtil équilibre entre le bénéfique et la contrainte pour qu'ils soient acteurs de leur projet.

Conclusion

Philippe Galez (président de l'USMB) : Au cours de cette journée a été évoqué le fait de partager les infrastructures : j'y souscris complètement. Nous avons abordé le logement pour les étudiants et les alternants. Je pense aussi aux étudiants internationaux. Il est possible que, dans nos villes, certains hébergeurs soient très satisfaits à l'idée d'accueillir ou d'héberger pour six mois ou un an des étudiants internationaux. Avec l'aide des communes et des agglomérations, nous pouvons avoir des initiatives positives. Nous avons évoqué la culture, puis cet item est passé au second plan, pourtant la collaboration entre l'Université, les communes et les agglomérations est très importante sur cet aspect. En effet, l'offre est présente. Il faut faciliter l'accès à la culture et aiguillonner les étudiants, si nécessaire. J'ai également retenu les thèmes des lieux de vie et de la mobilité. Notre vice-président en charge du patrimoine s'occupe aussi de développement durable, et donc des mobilités. Il est en contact avec Synchro, Sibra, Ondéa. Nous allons reprendre le plan de déplacement de l'université dès que possible. Ces démarches sont en lien avec la réforme, importante pour les étudiants, que nous voulons mettre en place sur les emplois du temps. Nous aurons des discussions pour observer comment procéder et exposer ce que nous voulons mettre en place. Les horaires pourront parfois atteindre 20 heures, mais pas en majorité. Concernant l'application et la plateforme, nous devons nous concerter. Il faut éviter que chacun parte dans sa direction. Cet aspect est très important, si nous voulons réussir, les participants l'ont tous constaté, il faut un bureau de liaison, un groupe de travail et une concertation permanente entre tous les acteurs : l'Université avec sa direction du numérique, le Crous, l'Esaaa, les communes, etc. Même si plusieurs systèmes existent, nous devons nous parler pour croiser les informations. Ce point est fondamental. Ces échanges nous permettront de comprendre aussi les problématiques de nos partenaires. Nos applications devront répondre à des critères. L'étudiant aura-t-il accès à son emploi du temps, à la plateforme Moodle ? Pourra-t-il aller chercher un document, ses relevés de notes ? Il existe de nombreuses problématiques pour tous les acteurs, toutes ces données devront pouvoir être mêlées et fonctionner ensemble.

Jean-François Dreuille (vice-président à l'USMB) : Plusieurs points ont été abordés, dont la communication qui est un point central. Nous pouvons observer les grandes difficultés qui y sont liées. Nous rencontrons ce problème au quotidien, car nos étudiants ne lisent pas ou pas assez les e-mails, ou ne consultent pas assez le site internet. Ils sont toujours en demande d'informations et sont toujours étonnés d'apprendre qu'un événement a eu lieu peu auparavant alors que la communication avait été réalisée. Un travail doit être mené sur l'application et sur la nécessité d'une interconnexion entre toutes nos activités. Il est positif d'en parler ce jour pour évoquer les bases de la réflexion qui nous amèneront vers ce travail important. Ces démarches nécessiteront du temps, et il est préférable de se fixer une date réaliste. Les lieux de vie sont un autre point important. Ils sont insuffisants dans certains campus, même là où nous nous trouvons ce jour alors qu'il s'agit d'un lieu de vie étudiant, mais il n'est pas forcément identifié comme tel par ces derniers. Ce problème est également important à Annecy, même si des projets immobiliers sont en cours. La « ruche » et la Mapi ont été citées, mais il existe d'autres bâtiments d'accueil et des sites qui devraient voir le jour, et dans lesquels il sera nécessaire d'intégrer cette dimension de vie étudiante. Je pense à Annecy, mais également à notre partenaire de l'Esaaa pour le site des Marquisats. Il faudrait peut-être accentuer la connexion sur ce qui est proposé entre l'Esaaa et l'Université et communiquer davantage entre partenaires. J'ai également retenu l'idée du guichet unique. Elle fait écho à ce que nous voulons mettre en place dans le cadre de la réforme de nos formations. Il s'agit d'un grand guichet unique qui intégrera toutes les dimensions de la vie étudiante et fera aussi le lien avec la pédagogie. Il est évident que par l'intermédiaire d'un hub de la réussite nous devons le connecter à vos propres guichets. Bénéficier d'un vrai guichet unique est l'objectif. Cette démarche n'est pas aisée à mettre en œuvre, elle est déjà compliquée au sein de l'Université. Nous devons vous intégrer rapidement dans nos réflexions durant les mois à venir pour nous diriger vers un hub de la réussite qui soit un grand guichet unique. Il s'agit d'un enjeu majeur, car nous n'avons peut-être pas assez parlé de la réussite des étudiants, mais ces éléments y concourent. La pédagogie est au cœur de notre activité et la réussite des étudiants est essentielle. Toutes les questions abordées ce jour doivent y participer. Enfin, il a été question de la place de l'Université par rapport aux différentes répartitions de compétences entre les collectivités. Ce point manque de clarté, en effet.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Nous relevons du ministère de l'ESRI, mais je pense à la manière dont l'Université conçoit son rôle. L'Université est un acteur de son territoire : elle forme les jeunes du territoire, elle accompagne les entreprises incluant de la recherche, elle peut éclairer les collectivités locales, etc.

Jean-François Dreuille (vice-président à l'USMB) : Un autre point a été assez saillant, il s'agit de la nécessité de toucher les étudiants, de les intégrer aux différentes actions par l'intermédiaire d'une plateforme d'échanges permettant d'indiquer ce qu'ils veulent et ce qu'ils ont aussi à offrir. Cette dimension est très importante. Pour les événements, nous avons des difficultés à associer nos étudiants, notamment pour constituer les ateliers. Ainsi, nous comprenons parfaitement ce que vous indiquez à ce sujet. Ce public est en demande, mais agit quand il en a envie et où il en a envie. Il est extrêmement difficile de trouver le bon créneau et vecteur de communication avec les étudiants, nous devons nous adapter. Le problème de la mobilité a été souligné. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour améliorer ce point. Le logement a également été fortement développé dans les échanges précédents. Enfin, nous n'avons peut-être pas assez évoqué la dimension culturelle. Nous devons vraiment travailler davantage ensemble sur l'offre culturelle. Cette observation a été relevée : pour certains événements, nous n'allons pas assez loin. Il s'agit d'un vrai champ à investir. Lorsque les événements sont organisés avec belle concertation entre les collectivités et l'université, ils sont un succès. La dimension culturelle est essentielle. Je pense que nous pouvons progresser dans les échanges sur ce sujet. Nous avons également notre part de responsabilité.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Il a été évoqué le fait que les étudiants n'allaient pas bien. Beaucoup de consultations psychologiques sont organisées à l'Université également. Elles sont absolument nécessaires, mais j'ignore si elles sont suffisantes. J'ai parfois l'impression que les étudiants sont imprégnés de cette atmosphère générale. Nous avons peut-être aussi une responsabilité collective dans ce constat. Nous devons avoir conscience que l'atmosphère que nous produisons a un impact sur nos étudiants.

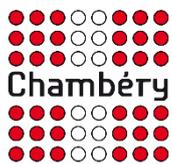
Une intervenante : Relativement à la culture, vous nous avez demandé d'évoquer ce qui nous semblait être des points à développer. La culture est une compétence assez partagée par les collectivités. Ainsi, nous avons tous l'impression d'agir beaucoup sur ce thème et que cette dimension fonctionne bien. Toutefois, si ce n'est pas votre sentiment et que les éléments ne viennent pas jusqu'à l'Université, c'est un sujet sur lequel nous devons travailler et échanger.

Jean-François Dreuille (vice-président à l'USMB) : Ce n'est pas ce que j'ai voulu indiquer. D'ailleurs, ces aspects sont mentionnés dans la présentation qui a été effectuée. Il existe de nombreuses actions et propositions. L'offre culturelle n'est peut-être pas assez uniforme sur l'ensemble de nos campus et il serait certainement souhaitable de creuser d'autres pistes.

Philippe Galez (président de l'USMB) : Nous avons de notre côté un effort à faire pour sensibiliser davantage les étudiants à l'importance de la culture et à les aiguillonner pour qu'ils se dirigent vers les activités qui leur sont offertes. Pour conclure, le travail se poursuit avec la phase d'élaboration. Nous avons noté des points devant être absolument approfondis. Pour ce schéma directeur de la vie étudiante en Savoie Mont-Blanc, nous devons écrire comment nous travaillerons ensemble et comment se compte ce qui sera proposé à nos étudiants dans les différents domaines évoqués. En effet, nous n'attendrons pas quatre ans. Au moins une réunion par an serait nécessaire pour effectuer un point sur ce qui se déroule bien ou non, sur ce que nous devons changer, améliorer, abandonner ou modifier. Je vous remercie pour votre participation, vos idées et la richesse des échanges partagés.

ESPACE DE VIE ÉTUDIANTE





ANNECY

